This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

296 a 16.

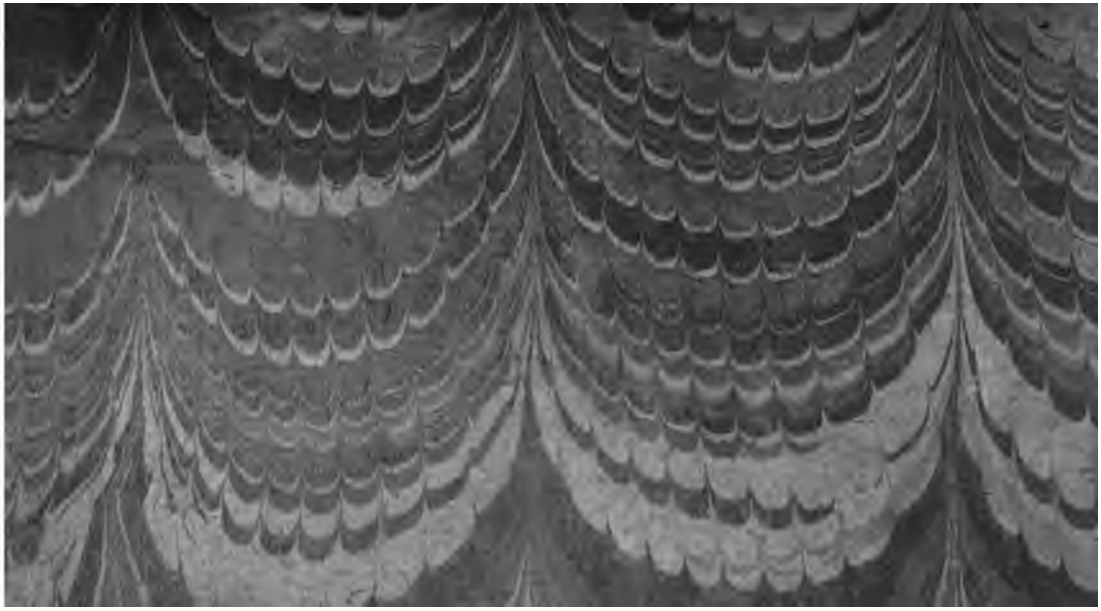

C

2rot

296 a 16 (Final A8)

Publ
par J. Henri Samuel Formey

DUCATIANA

OU

REMARQUES

DE FEU M. LE DUCHAT,

SUR DIVERS SUJETS

D'HISTOIRE ET DE LITTERATURE,

Recueillies dans ſes MSS. & miſes en ordre

PAR M. F.

TOME PREMIER.

A AMSTERDAM,
Chez *PIERRE* HUMBERT.
M. DCC. XXXVIII.

A MONSIEUR

MONSIEUR LE BARON

DE SECKENDORFF,

CONSEILLER AULIQUE ET MINISTRE DE SA MAJESTE' IMPERIALE A LA COUR DE PRUSSE, DE L'ORDRE DE ST. JEAN. &c. &c. &c.

MONSIEUR,

Vous ſerez peut-être ſurpris de voir votre Nom à la tête de cette petite Collection. Il ne me ſera pourtant pas difficile de juſtifier la liberté que je prens. Le goût ſeul que vous avez, & pour notre Langue, qui vous ſemble naturelle, & pour les Productions Littéraires, ſuffit pour m'autoriſer à vous preſenter celle-ci. Ce ſont, pour ainſi dire, les Reliques d'un homme qui a

paru avec diſtinction dans le genre d'étude auquel il s'eſt appliqué, & dont les Obſervations ont toujours été eſtimées par les Connoiſſeurs, & favorablement reçues du Public. Ayant eu occaſion après ſa mort de feuilleter ſa Bibliotheque & ſes Manuſcrits, qui devoient ſe diſperſer par une Vente publique, je me hâtai de tirer de ſes Livres pluſieurs Remarques, qu'il y avoit repandues, & qui me parurent intereſſantes. Inſenſiblement ce travail que je ne deſtinois d'abord qu'à mon uſage particulier, s'accrut ſous ma plume & l'ayant rédigé dans l'ordre, dont de pareils matériaux ſont ſuſceptibles, je formai le deſſein, que j'exécute à préſent, d'en faire part au Public.

Quoique la mode des Livres en Ana ſoit paſſée & qu'on ſoit rebuté de ces titres, parce qu'ils ont ſouvent ſervi d'enſeigne à de chetives Rapſodies, je n'en ai pourtant point trouvé de plus propre à exprimer le contenu de ce Volume. S'il vaut quelque choſe, on ſaura bien lui rendre juſtice, & l'aſſocier à trois ou quatre autres Ana, qui ont fait fortune: ſinon un autre titre ne l'auroit pas rendu meilleur. J'aurois voulu pouvoir enrichir ce Recueil de mon pro-

pre

pre fonds : mais étant appellé à des études d'un tout autre genre, ayant d'ailleurs des fonctions à remplir, & des diſtractions de plus d'une ſorte, il a fallu me borner à la qualité d'Editeur. Tout ce que j'ai fait c'eſt de mettre en marge quelques Citations, & quelques Eclairciſſemens lorſqu'ils ſe ſont preſentez à mon eſprit, comme d'eux-mêmes.

Voilà, MONSIEUR, *en quoi conſiſte l'Ouvrage que j'oſe vous offrir. Je ſouhaite qu'il puiſſe vous amuſer quelques momens, & faire une petite diverſion aux affaires importantes, qui vous ſont confiées, & dont vous vous aquitez avec tant de ſuccès. Vous avez l'avantage,* MONSIEUR, *de porter un nom déja très-illuſtre, & vous promettez d'en ſoutenir dignement la gloire. Vous avez commencé de bonne heure votre carriere: puiſſiez-vous la fournir longtems & de la maniere la plus diſtinguée!*

Je me flatte, MONSIEUR, *que la ſincerité de ces vœux vous eſt bien connue: ils ſont l'effet des ſentimens que j'ai conçus pour vous auſſi-tôt que j'ai eu le bonheur de vous connoître, & le fruit des témoignages de bienveillance, dont vous m'avez honoré. J'en dirois davantage, mais com-*

me

de l'Edit de Nantes. Il y a cependant lieu de croire, qu'il conçut de bonne heure un goût prédominant pour le Genre dans lequel il a excellé. La lecture des Auteurs Gaulois, & de ceux qui ont écrit juſques vers le Règne de Henri IV. eut des charmes pour lui; il s'y livra. Mais comme on ne ſauroit lire ces Ouvrages avec plaiſir, ſi l'on n'entend les Expreſſions ſurannées, & ſi l'on n'eſt au fait d'une infinité d'Anecdotes qui s'y trouvent répandues, notre jeune Savant profita de toutes les occaſions qu'il put rencontrer de s'inſtruire ſur ces deux Matieres principales. Un ſejour de deux Années qu'il fit à Paris, où i ſollicitoit un grand procès qu'il gagna, lui fournit pluſieurs moyens d ſe ſatisfaire. La converſation des perſonnes qui poſſedoient la Tradition d Règnes précedens, jointe aux Piè qu'on lui communiqua, le mit en tat de former des Recueils très-in reſſans. Apparemment il ne pen d'abord qu'à ſa propre utilité, l'idée de publier ſes Obſervation lui vint, que lorſqu'elles furent

15. Septembre de cette année-là, en donna une idée avantageuſe, & ce coup d'eſſai réuſſit fort bien à l'Auteur. Il donna en 1699. une ſeconde Edition du *Journal de Henri* III. en 2. Voll. & l'augmenta conſiderablement. Il a encore contribué à l'Edition de 1720. & les onze ou douze dernieres pages du Tom. II. ſont formées de ces nouvelles additions. M le Duchat avoit ſoupçonné autrefois, que *le Journal de Henri* III. étoit de Mr. *Servin* Avocat Général du Parlement de Paris, trompé par les Lettres initiales M. S. A. G. D. P D. P. Mais l'on ſait que ces Memoires avoient été recueillis par (1) *Pierre de l'Etoile*, Sieur *de Gland*, Audiencier en la Chancellerie de Paris, & on les a imprimez avec la Continuation en 1719. ſous ce Titre *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de France depuis 1515. juſqu'à 1611.*

La Satyre Ménippée fut le ſecond Objet des ſoins de M. le Duchat. C'eſt un Ouvrage ſans contredit très-ingénieux. Le Pere *Rapin* dit dans ſes

(1) Voy. *Peliſſon Hiſt. de l'Academie Fr.* p. 311. de l'Edit. de Paris 1730.

ſes *Reflexions ſur la Poëtique*, (a) „ que cette Pièce ſurpaſſe tout ce qu'on a „ écrit en ce genre dans ces derniers „ ſiècles. " Cet excellent morceau étant devenu fort rare, M. L. D. crut faire plaiſir au Public de lui en donner une nouvelle Edition en 1696. On l'imprima ſur celle de 1677. qui paſſoit pour la plus correcte, & l'on eut ſoin d'en conſulter pluſieurs autres, lorſqu'on le jugea néceſſaire. Le nouvel Editeur conſerva les Préfaces, qu'on avoit miſes en differens temps au devant de cet Ouvrage, & mit au bas des pages les Notes que Mr. *du Puy* avoit déja faites ſur pluſieurs endroits difficiles à entendre. Mais comme ces Notes ne ſuffiſoient pas pour éclaircir toutes les difficultez, qui ſe rencontrent dans cette Lecture, il augmenta cette Edition de nouvelles Remarques qu'il renvoya à la fin, parce qu'elles étoient trop longues pour être miſes au bas du Texte. Il perfectionna depuis ces Remarques & en donna une ſeconde Edition fort augmentée en 1699.

(a) p. 205. Edit. d'Amſt.

Pour achever l'Hiſtoire des Editions de ce Livre, nous dirons qu'il

parût encore à *Bruxelles* chez *Foppens* en 1709 & en 1712. en 3 Voll. L'Avertiſſement mis au devant du *Journal de Henri* III. imprimé en 1720. parle d'une Edition de la *Satyre Menippée* de la même année. Enfin le *Journal de Paris* & les *Memoires de Trevoux* de 1726. annoncent une Edition du même Livre à *Bruxelles*, chez *Foppens* 1726. plus ample de 150 pages que les précedentes, tant à cauſe des Remarques de M. *Godefroy* de *Lille* en Flandres, que parce qu'on y a inſeré un Abregé du Règne de *Henri* III, dont *Manchon* Archidiacre de Toul eſt l'Auteur.

Les occupations de M. L. D. furent interrompues par le deſſein qu'il forma, & qu'il executa de paſſer en Allemagne pour s'y habituer. Il arriva à Berlin au mois de Septembre 1700. Il n'y demeura pas long-temps, ſans être pourvu d'un Emploi. Il eut d'abord en 1701. celui d'Aſſeſſeur à la Juſtice Superieure Françoiſe de Berlin; mais dès l'année ſuivante il fut fait Conſeiller au même Tribunal, & il en a rempli les fonctions juſqu'à ſa mort.

La tranquilité reveilla le deſir du travail, qui n'avoit été que ſuſpendu. Ayant toujours conſervé ſon premier goût, il s'attacha à un Auteur plein d'un ſel Attique, & d'une belle & vaſte Litterature, mais en même tems entremêlé de quantité d'autres choſes, à l'égard deſquelles un Auteur moder- La Br
ne a dit avec aſſez de raiſon, qu'il n'eſt yere.
le charme que de la Canaille. On reconnoît ſans doute *Rabelais.* Malgré ces defauts M. L. D, ne le jugea pas indigne de ſes ſoins. Il n'eſt pas beſoin de faire ici l'Apologie du Commentateur. Ce ne fut aſſurément, ni par libertinage d'eſprit, ni par corruption de cœur, qu'il ſe détermina à manier, ponr ainſi dire, toutes ces ordures. Ses diſcours, & ſes mœurs ont toujours fait foi du contraire. Mais outre qu'il vouloit mettre a profit ſes Collections, il trouva dans *Rabelais*, & il y a fait remarquer pluſieurs choſes intereſſantes, qui n'étant dîtes qu'à demi mot, meritoient d'être étendues. Ce qu'on avoit même pris pour de pures bagatelles lui parut l'envelope d'une Morale fine, & d'une foule de re-

cherches curieuſes & ſavantes. Il digera donc ſon Commentaire, & le publia avec le Texte en 6 Vol. 8vo. en 1709, Les Lettres de *Rabelais* forment un 7e Volume. Il eſt incroyable combien d'anciennes Editions il confronta pour perfectionner la ſienne. Il dedia cet Ouvrage à Mylord *Rabi Wentworth* alors Ambaſſadeur Extraordinaire de Sa Majeſté Britannique à la Cour de Pruſſe, à preſent Mylord *Strafford*. Diverſes Obſervations que M. L. D. a recueillies depuis ce tems-là, & qu'on trouve manuſcrites dans ſes papiers, pourront ſervir à une nouvelle Edition.

La Societé Royale des Sciences de Berlin crut faire une bonne acquiſition en la perſonne de M. L. D. & l'aggregea au nombre de ſes Membres en 1715. Il ſe paſſa quelques années, ſans qu'on vît de ſes productions. Enfin en 1726. il tira de la pouſſiere quelques anciennes pièces, dont il fit un petit Volume, qu'il enrichit de ſes Notes. La principale de ſes pièces, ce ſont les *Quinze Joyes du Mariage*: Ouvrage très-ancien, & dont les Exem

xemplaires étoient devenus très-rares. Il les publia ſur l'Edition, que *François du Roſſet* en avoit donné à Rouen en 1606. Il y joignit le *Blaſon des Fauſſes Amours* par *Guillaume Alexis* Religieux de *Lire*, Prieur de *Buſſy*; *le Loyer des Folles Amours* & *le Triomphe des Muſes contre l'Amour*.

Le *Sr. François Foppens*, fameux Libraire de Bruxelles, ayant fait preſent de pluſieurs Livres à M. L. D. pour l'engager à fournir des Additions & des Corrections pour la *Confeſſion de Sanci*, qui fait partie du *Journal de Henri III.* qu'il vouloit réïmprimer, notre Auteur lui envoya ce qu'il avoit ramaſſé depuis les Editions précedentes. Mais ne le trouvant pas ſuffiſamment dedommagé de la valeur de ſes preſens par ce petit nombre de remarques, il lui propoſa de mettre ſous preſſe pluſieurs Notes ſur *Feneſte*, & les lui envoya en effet en 1726. avec un Exemplaire du *Feneſte* de 1630. & avec une Copie de la Bibliotheque de *M. Guillaume* & de la *Confeſſion de la Ste. Union*. A meſure que M. L. D. faiſoit de nouvelles découvertes ſur *Feneſte*, il les

envoyoit, comptant que le tout paroîtroit à ſa place. Mais malheureuſement le Sr. *Foppens* employoit des Ouvriers Flamans, & étant d'ailleurs incapable par ſon âge, de ranger ces Additions, & de diriger l'impreſſion d'un MS François, il confia la Copie de M. L. D. à un *Bel-Eſprit* de ce païs, qui gâta tout, altera la Préface, rangea fort mal les Additions, & corrompit tout à fait la ponctuation des Notes, ſans parler de ce qu'il s'eſt ingeré de mettre par-tout *Fœneſte*, au lieu de *Faneſte* ou *Feneſte*, dans l'idée peut-être que *Baron de Fœneſte* ſignifioit un *Baron de foin.* Quoiqu'il en ſoit, M L D. fut très-mécontent de cette Edition, & il a chargé ſon Exemplaire de pluſieurs Corrections MSS. deſtinées à remedier à ces fautes, s'il ſe fait une nouvelle Edition de ce Livre.

Les dernieres Notes de M. L. D. ſont ſur l'*Apologie pour Herodote.* L'Edition, qu'il a donné de ce curieux Ouvrage eſt la treizième, qui outre l'avantage du papier, de l'encre & des Caractères, qui ſont d'un très-bon choix,

choix, a celui d'être la plus complette, & de raſſembler pluſieurs morceaux, tirez de toutes les Editions précedentes, & qui ne cedent en rien au reſte de l'Apologie. Les Notes de M. L. D. n'y ſont pas en grand nombre, mais il y en a de très-intereſſantes. Il n'en a pas vû l'Impreſſion, les Exemplaires n'étant arrivez à Berlin, que depuis ſa mort. Ce ſont là les principaux Ouvrages de notre Auteur. Nous pouvons y ajouter les Remarques qu'il a fournies à M. *Bayle*, qui ſont en très-grand nombre. On peut voir (1) par les Lettres de M. *Bayle* le cas que ce Savant diſtingué faiſoit de M. L. D. & de ſes Obſervations. Il en a envoyé auſſi pour l'Edition de l'Hiſtoire de M. *de Thou*, (2) qui ſe fait en Angleterre. Les Livres qui compoſent le Cabinet du defunt & dont la Collection eſt fort curieuſe, ſont auſſi remplis de notes manuſcrites très-inſtructives. Il y a même certains Li-

(1) Voy. *Lettres de M. Bayle* de l'Edit. de M. *Deſmaizeaux* 1729. Lettr. CXLIII. CXLIV. & CXLVII.

(2) Aux depens de *Sam. Buckley*, en VII. Tom. in fol. Voy. Bibl. Raiſon. Tom XII. P. II. p. 256.

vres où elles ſont ſi abondantes, qu'un Libraire trouveroit fort bien ſon compte, à en donner de nouvelles Editions Tel eſt entre autres *le Dictionaire Etymologique de Menage*, qu'on pourroit augmenter d'un bon tiers, & dont les augmentations ſeroient ſans doute bien reçues, M. L. D. ayant tonjours eu beaucoup de goût pour les Etymologies, & y ayant fort heureulement reuſſi. Enfin pour achever de rendre compte des Occupations de M. L. D. il avoit un commerce de Lettres aſſez étendu, & il ſe rendoit utile à plus d'un Auteur, en commuuiquant liberalement ſes découvertes. Il a été en grande relation avec M. de *Rapin Thoyras*, & l'on a trouvé cette correſpondance recueillie en bon ordre dans ſes papiers, qui renferment pluſieurs autres choſes, dont le Public pourra profiter avec le tems, ſi quelque perſonne intelligente en tire parti

C'eſt au milieu de ces agréables travaux, que M. L. D. a fourni une longue & douce carriere. Il a vêcu dans le Celibat, exemt de tout ſoin, jouïſ-

jouiſſant d'un revenu honnête, & d'une ſanté ferme. Il étoit d'une grande ſtature & d'une taille fort deliée. Il a rempli exactement les devoirs de bon Citoyen, & de bon Chrétien. Sa vie a toujours été aſſez uniforme. Les fonctions de ſa charge, ſes Etudes particulieres, & quelques liaiſons avec un petit nombre d'Amis ont partagé ſon tems. Sur la fin de ſa vie, il fut attaqué de Vertiges. Cela lui cauſa quelque tems avant ſa mort une chute, qui ne parut pas d'abord facheuſe, mais qui le conduiſit inſenſiblement au Tombeau. Après avoir gardé le lit plus de trois mois, il mourut dans de très-bonnes diſpoſitions, le 25 Juillet 1735. âgé de 77 ans 5 mois & deux jours.

Son équité naturelle & ſon Chriſtianiſme ont éclaté dans ſa diſpoſition Teſtamentaire. Il a legué ſon Capital & le provenu de ſa Bibliotheque à la Maiſon des Orphelins François de Berlin. Mais comme il vouloit faire du bien à quelques parens ou Amis, il a fondé ſur ce Capital des rentes viagéres, qui leur ſeront payées par

cette Maiſon, juſqu'à ce qu'étant éteintes, elles tournent au profit de cette fondation, dont l'utilité eſt connue.

TABLE
DES PRINCIPAUX
ARTICLES,

Contenus dans les deux Tomes de cet Ouvrage.

PREMIERE PARTIE.

I. REMARQUES *détachées sur divers Ouvrages & sur leurs Auteurs.* Pag. 1 & suiv.

MEMOIRES *de la Reine* MARGUERITE. 11

EPISTOLÆ *Obscurorum Virorum.* 30

CHRONIQUE *du* PETIT-JEAN *de Saintré.* 34

Poëſies de M. de la MONNOYE. 56

POGGIANA *de M.* LENFANT. 66

Les AVANTURES *de* POMPONIUS, *Chevalier Romain.* 105

Livre VII. de la CHRONIQUE *de Dom Philippe d'*AURELIE *& des Proueſſes des* BONNETS RONDS *en icelui tems.* 110

De quelques Officiers de la CALOTTE. 114

II. REMARQUES *ſur le Dictionaire de* BAYLE. 145--209

III. REMARQUES *Critiques ſur ce même Dictionaire.* 214

SE

TABLE

SECONDE PARTIE.

I. ADDITIONS *au* MENAGIANA l'Edition de M. de la Monnoye Tom Pag.

TOME II.
TOME III.
TOME IV.

II. ADDITIONS *aux* PERRONNA & THUANA. 290 --

III. ADDITIONS *aux* MELANG d'*Hiſtoire* & de *Litttrature recueillis* M. de VIGNEUL-MARVIL 294-

IV. REMARQUES *ſur les* MEMRES *pour ſervir à l'Hiſtoire de Fra contenant ce qui s'y eſt paſſé de plu marquable depuis* 1515. *juſqu'à* 1

REMARQUES *ſur le Tome I.*
REMARQUES *ſur le Tome II.*

V. REMARQUES *ſur le* SCALIRANA. 346 --

VI. REMARQGES *ſur le* VALESNA. 351--

VII. REMARQUES *ſur les* ÉLO *des Hommes Savans de M. de* TH 356--

TOME I.
TOME II.
TOME III.
TOME IV.

ABLE DES ARTICLES.
REMARQUES *sur les* Lettres
. BAYLE *Ed. de Rotterdam* 1714
388
IE I. 391
IE II. 392
IE III. 398
EMAAQUES *sur les* OEUVRES
de M. CHEVREAU. 399--402
RQUES *sur le* CHEVRÆANA
403
EMARQUES *sur les Memoires de*
LIPPE DE COMINES. 411
IE I. 412
IE II. 415
EMARQUES *sur la* CHRONI-
Scandaleuſe du Roi LOUIS XI.
419--424
EMARQUES *sur le Tom. III. con-*
nt divers Traitez, *Contracts &c.*
erveut de Preuves aux Memoires de
MINES. 424, 425
ESSAI *d'une Critique de l'Hiſtoire*
rance du P. *Daniel.* 426--442
REMARQUES *sur l'*AINSN'EE
LE DE FORTUNE, Poëme à
uange de la Ducheſſe de Beaujeu.
442
EMARQUES *sur quelqnes* PRO-
BES FRANÇUIS *par ordre Al-*
ique. 449--545

DU-

DUCATIANA.

PREMIERE PARTIE

Contenant les Remarques détachées, & celles qui concernent le DICTIONNAIRE *de* BAYLE.

LA LEGENDE FERRE'E. C'eſt un mot de *Vivès*, qui, p. 371. du Tom. I. de ſes Oeuv. *in fol.* dit, en parlant de la Legende, qu'il ne ſait, *cur* auream *appellent*, *quum ſcripta ſit ab homine* ferrei *oris*, plumbei *cordis*.

§. Lors qu'en 1523. à l'occaſion du Nouveau Teſtament publié en François par *Jaques le Fevre d'Eſtaples* on vint à dire en préſence de l'Inquiſiteur de *Rome*, qu'on étoit à la veille de voir prêcher l'Evangile en France: *Et moi*, dit cet homme, *avec d'autres*, *nous armerons en ce cas-là le peuple contre le Roi, & le chaſſerons du Royaume.*

§. Depuis très-longtems, on a appel-

lé les Hérétiques en France *Huets*, parce que, lors qu'on en voyoit paſſer quelcun, le peuple le *huoit*, & crioit après lui, *hu, hu, à l'Hérétique*. Or comme d'ailleurs *Huet* eſt un diminutif de *Hue*, ſynonyme de *Hugue*, de là vient que les nouveaux Lutheriens, comme on avoit nommé d'abord les Calviniſtes en France, y furent enfin appellez *Huguenots*, comme étant une nouvelle & derniere eſpèce de *Huets*. Car *Huguenot* eſt un diminutif de *Hugue*, comme *Huet* en eſt un de *Hue*; & le nommé *Jean Huguenot*, Subſtitut du Procureur du Roi, ſigna la cloture de la Coûtume de *Chaumont* en Baſſigni en l'année 1559. plus d'un an avant que les Calviniſtes François euſſent acquis le ſobriquet de *Huguenots*. *Hucnaud* de *Hugonaldus* eſt, dans les Annales de Fr. *Jaques de Guiſe*, Paris 1532. f. 44, le nom d'un Comte d'Aquitaine que l'Hiſtoire nomme auſſi *Hugues*.

§. *Antoine Fumée* étoit qualifié *Grand Rapporteur de France*. Au f. 52. 6. des Odes d'*Olivier de Magny*, il y en a une qui lui donne ce titre, & qui fait connoître qu'il étoit Poëte Latin.

§. Ce fut le Roi *Charles VI*, qui environ l'an 1381. réduiſit à *trois* les fleurs de lis *ſans nombre*, que ſes Prédeceſſeurs avoient dans leur Ecu. Il y a pluſieurs Maiſons en France beaucoup

plus

plus anciennes que ce changement. Celle d'*Eſtaing* en eſt une, ayant été gratifiée de ſes armes par le Roi *Philippe Auguſte* dans le XII Siècle. Ainſi les deux Vers, où *Boileau* a cette Maiſon en vue, *Satire* V. v. 11. 12.

Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
Ait de trois fleurs de lis doté leur écuſſon;

ces vers, dis-je, ne ſont pas exacts, car ces armes étoient & devroient être encore des fleurs de lis *ſans nombre*, & non pas les *trois* fleurs de lis de *Charles VI.* & de ſes Succeſſeurs.

§. Chercher juſqu'au Japon la Porcelaine & l'Ambre,

dit le même Poëte, Sat. VIII. v. 75. Il n'eſt pas beſoin d'aller ſi loin, pour trouver de l'Ambre à cueillir. *Pline* L. 4. c. 13. dit que de ſon tems, on le recueilloit proche de *Bannomania*, qui, ſelon *Du Pinet*, eſt l'Iſle de *Bornholm*, dans la Mer de Suede, & de nos jours c'eſt dans la Mer de Pruſſe, près de *Colberg*, que ſe trouve l'Ambre.

§. Le *Guidon des Finances*, nommé dans le vers 188. de la même Satire, eſt, ſi je ne me trompe, un in 12. imprimé à Paris en 1597. au commencement de l'adminiſtration du Marquis de *Roni*, depuis Duc de *Sulli*,

lequel devenu Surintendant des Finances, mit en France les Finances du Roi, ſur un meilleur pied, qu'elles n'avoient été avant lui.

§. Lorſque M. *Broſſette* dit dans ſa Note ſur le 90. vers de la VI. Epît. de *Boileau*, que le Duc d'Orleans defit le Prince d'Orange à *Caſſel* le 11. d'Avril 1677. quoiqu'il (le Duc) fût inferieur en nombre, il parle comme ayant été mal informé. La Ville de *Cambrai* priſe, & le Roi informé de la marche du Prince d'Orange au ſecours de *S. Omer*, détacha de ſon Armée neuf Bataillons, & quelques Eſcadrons, qui mirent la ſuperiorité de nombre du côté de l'Armée de France. M. de *Traci* commandoit ce renfort.

§. L'Académie ayant été conſultée, lequel valoit mieux de dire, comme *Boileau* v. 63. de ſa II. Satire, *le jour à rien faire*, ou comme *la Fontaine* dans ſon Epitaphe, *à ne rien faire*, l'expreſſion de *Boileau* paſſa tout d'une voix. La déciſion eſt bonne, mais je n'ai jamais pu gouter la raiſon, dont elle fut appuyée; *parce*, dit-on, *qu'en ôtant la negative*, rien faire *devenoit une eſpece d'occupation.* Apparemment *Rabelais* ne l'auroit pas goutée non plus, puiſque liv. 4. c. 32. parlant des occupations de Carême-prenant, *travailloit*, dit-il, *rien* ne *faiſant*, *rien* ne *faiſoit*,

ſoit, *travaillant*. D'ailleurs le même *Rabelais* auroit pu fournir une bonne autorité pour la déciſion de l'Académie; ce ſont ces paroles de Frere Jean au L. 5. Ch. 15. *Nous ne faiſons.... que ravaſſer, que rien faire. Joachim du Bellai* dans l'Epître liminaire de ſes *Jeux Ruſtiques* à M. *Duthier*.

Les Vers qu'ici je te chante,
Duthier, je ne les preſente,
A ces ſourcis renfrognez
Auſquels tel jeu ne peut plaire,
Et qui ſouvent *à rien faire*
Sont les plus embeſognez.

Vau-rien, *rien-vaut*, *vau-néant*, ſont encore pour la déciſion de l'Académie, auſſi bien que cet endroit de *Des-Periers* p. 145. de ſes Oeuv. Lyon. 1544.

En mepriſant d'oyſiveté l'affaire,
Laquelle veut ſervir Dieu de rien faire.

§. *Sauval*, jeune homme Pariſien, que *Boileau* v. 40. de la *Satire* VII. nomme *Sofal*, travailloit en 1655. à une Hiſtoire complette de la Ville de Paris, qui devoit comprendre quatre Tomes. Elle a vu enfin le jour, ſous le titre d'*Antiquitez de Paris in-folio* 3 *voll. vers l'année* 1725.

§. *Aimez-vous la muſcade* ? Boileau Sat. III. v. 119. Le gout pour la muſcade avoit paſſé, après avoir dominé 150 ans, plus ou moins. *Charles Etienne* p. 104. de ſon *Seminarium* imprimé en 1536. *Jam in ganeam & culinas deſcendit, ut opſonia ſapore ſuo condiat, nullumque temerè condimentum ſine hac* Moſchata nucula *ſtruitur.*

§ Ses murs. . . . . .
. . . . . s'allongent dans la nue.
Lutrin Chant. III. v. 5. 6.

On peut bien dire, comme Voiture, qu'une haute Tour *allonge* ſon cou dans la nue, mais je doute qu'on en puiſſe dire autant des murs de cette Tour. J'aimerois mieux, *s'élevent.*

§. J'ai ouï raconter, que peu avant l'Election du Palatin à la Couronne de Boheme, ce Prince & ſon Epouſe étant à table, on leur produiſit un Jouaillier, qui étala des Pierreries d'entre leſquelles la Princeſſe s'en deſtina pour environ cent mille écus qu'elle comptoit que ſon Epoux alloit faire payer ſur le champ au vendeur. Le Prince, qui trouvoit cette ſomme un peu forte, dit à ſa femme que leurs Finances n'alloient pas juſqu'à pouvoir faire ſur l'heure un ſi gros payement; ſur quoi piquée, elle le traita injurieuſement de *betel-furſt* en François *Gueux de Prince.*

§. Sur

§. Suppoſé que *Turnebe* ait fait un Poëme Latin, à l'honneur de ce *Poltrot*, qui tua le Duc de Guiſe, comme *du Maurier* l'avance p. 178. de ſes *Memoires*, où il en cite même deux vers, cela ne prouve pas que *Turnebe* fût Huguenot. Le Duc de Guiſe, aſſaſſiné par *Poltrot*, étoit reputé ſeul Auteur de la Guerre Civile, par l'infraction de l'Edit de Janvier, au Maſſacre de Vaſſy executé par ſes ordres. Ainſi il ſuffiſoit d'être bon François pour ſe rejouïr de ce qu'il s'étoit trouvé quelcun, qui eût délivré la France d'un tel homme, dont en effet la mort fut bien-tôt ſuivie de la Paix. Cependant, quoique *Turnebe* n'eût jamais profeſſé hautement la Religion Reformée, comme il s'étoit déclaré contre les erreurs & les ſuperſtitions du Papiſme, on ne doute point, qu'il ne fût Proteſtant dans l'ame.

§. *Jules* II. prit plus d'une fois le titre de *Julius Cæſar*, pour donner à entendre, qu'il prétendoit être également Pape & Empereur. Ce fut en partie, pour rendre la pareille à cet ambitieux Pontife, que *Maximilien* I ſe qualifia à ſon tour *Pontifex Maximus*, quoique d'ailleurs il eût auſſi formé le deſſein, après la mort de *Jules* II, de ſe faire Pape, ſoit en retenant la dignité d'Empereur, ſoit en

l'abdiquant. Tout cela eſt bien juſtifié dans les *Lettres de Louïs XII.* publiées en 1712. Voy. le III. Tome p. 324. & ſuiv. & la 1e. Lettre du Tome IV.

§. Monſieur de *Sallengre*, (*Albert Henri*) Auteur des *Mémoires de Litterature*, imprimés à la Haye 1715. 2 voll. 8. étoit Hollandois de pere en fils, mais originaire d'*Aveſnes* en Hainaut, d'où ſa famille ſe retira en Hollande, vers l'an 1560. tant pour éviter la perſecution, que parce que cette famille étoit attachée au Prince d'Orange. C'eſt ce que j'apprens d'une de ſes Lettres du 4. Decemb. 1716. par laquelle il me fait preſent de ſon *Novus Theſaurus Antiquitatum*, & des *Poëſies de M. de la Monnoye*, qu'il a publiées. Il étoit Conſeiller du Prince d'Orange, & demeuroit à la Haye en 1717. Il y mourut le 27 Juillet 1723.

§. *Eſſais de Litterature, pour la connoiſſance des Livres*, par M. l'Abbé *Tricaud.* C'eſt une eſpèce de Journal qui parut vers le commencement de ce ſiècle. Le premier article de ce Journal regarde *Guillaume Poſtel.* Il y a bien de l'apparence que c'eſt ce même Journal qui a fourni à M. de *Sallengre* l'idée de ſes *Memoires de Litterature*, qui commencent par le même Perſonnage.

MONS-

§. MONSTRELET, ſous l'année 1452. traite de *ſins Gueux* une Troupe de Gantois rebelles, qui par ſurpriſe étant entrez dans la Ville de *Hulſt*, y mirent tout à feu & à ſang, puis s'en retournérent à *Gand*. Dans ce paſſage *Gueux* ne veut dire autre choſe que *Canailles*, qui par le mauvais état de leurs affaires ſont excitez à commettre les plus méchantes actions pour ſe tirer de la miſére. Il y a apparence, que le Comte de *Barlaimont*, lorſqu'il traïta de *Gueux* la Nobleſſe des Païs Bas conféderée & prête à prendre les armes contre le Gouvernement, la conſidera, non pas proprement, comme des belitres de profeſſion, mais comme des gueux qui mal en leurs affaires, vouloient exciter un ſoulevement, où ils eſpéroient de pouvoir les rétablir.

§. *Albertō Pio* eſt mort très-certainement ſur la fin de l'année 1530. avant que ſon gros Livre contre *Eraſme* fût achevé d'imprimer. Voy. dans l'Edition de Leyde la 1176. Lettre d'*Eraſme*, datée du 28 Mars 1531. de *Fribourg* en *Brisgau*, où tout éloigné de Paris qu'il étoit, il ne laiſſoit pas d'avoir appris, il y avoit déja du tems, la mort d'*Alberto*. La Réponſe d'*Eraſme* parut cette même année 1531. ſous le titre d'*Apologie*, & l'année ſuivante parut en faveur d'*Albert* la Replique de *Sepulveda*,

ſous le titre d'*Antapologie*. Mais pourquoi tant de recherches ? Voyez les Additions à l'Hiſtoire de *Nicole Gilles*, où à l'année 1530, mois de Novembre, vous trouverez ces propres mots : *En ce même tems mourut aux Tournelles à Paris le Comte de Carpe, & fut porté enterrer en habit de Cordelier aux Cordeliers.* Ce qui a jetté dans l'erreur l'Hiſtorien de la *Ligue de Cambrai* (M. l'Abbé *du Bos*) qui, Tom. I. p. 241, dit que le Comte de *Carpi* vêcut juſqu'en 1535; c'eſt que les heritiers d'*Alberto Pio* n'ayant fait poſer ſa repréſentation en bronze qu'en 1535. dans l'Egliſe des Cordeliers, où il eſt enterré, cette date y a été miſe au lieu de celle de la mort du Comte. *Alberto Pio* &c. *hæredes mæſtiſſimi* P. P. *anno* M. D. XXXV. Depuis ceci écrit, j'ai trouvé que *Badius*, à la fin de ſon Edition de l'Ouvrage *in folio* d'*Alberto Pio* contre *Eraſme*, avoit marqué ce qui ſuit : *Imprimebat autem hæc Jodocus Badius Aſcenſius in clariſſima Parrhiſiorum Academia, cum gratia & privilegio à tergo primæ chartæ expreſſis* VII. *Id. Martias ſub Paſcha* M. D. XXXI. *ante quas Menſe Januario diem ſupremum obierat, cum ſumma bonarum litterarum jactura, author ipſe Albertus Pius Carpiorum Cames illuſtriſſimus.* C'eſt à-dire, qu'*Alberto Pio* mourut au mois de Janvier 1531. ſelon

le

le Calcul Romain, mais alors ſelon le nôtre 1530. (M. *de la Monnoye* dans une Lettre à M. *le Duchat* écrite de Paris le 6 Juin 1716.)

§. *Eraſme* a été fort ſoupçonné d'avoir fait le Dialogue contre *Jules* II. Il s'en eſt défendu devant les hommes, mais je l'en tiens Auteur devant Dieu. Ce Dialogue, intitulé *Julius*, paroiſſoit dès l'an 1517. comme en fait foi une Lettre d'*Eraſme* de cette année-là, inſerée parmi les *Lamentationes Obſcur. Vir.* Cette Lettre d'*Eraſme* eſt écrite d'*Anvers* le 14 d'Août 1517, & je ſuis fort trompé, ſi, lorsque le Dialogue en queſtion parut, *Luther* avoit déja fait parler de lui.

§. Il y eut des *Bandes Noires* en Italie au ſervice de France, vers l'an 1513. C'étoient des Lansquenets, commandez par *Robert de la Marck*, Seigneur de *Sedan*, & par *Fleuranges* & *Jametz* ſes deux fils. Les Commentaires de *Monluc* parlent d'autres Bandes noires depuis celles-ci.

§. *Memoires de la Royne Marguerite.* Paris 1628. Nous devons ces Mémoires à *Auger de Mauléon*, Sieur de *Granier.* La Reine *Marguerite* nâquit le 20. de Juin 1553. pendant le ſiege de *Therouane.* BRANT. *Homm. Ill. Fr.* T. III. p. 32. dans la Vie de M. *de Guiſe.* *Moréri* prétend, qu'elle nâquit le 14. de Mai.

Mai 1552. Elle mourut le 27. Mar 1615. Il eſt probable, tant par la ſuite de ces *Memoires de la R. M.* que par ce que *Brantome* dit de cette Reine dans les ſiens, que les *Memoires de la R. M.* s'adreſſoient à lui plûtôt qu'au Sr. de *Vivonne*, ainſi que le prétend *Granier*, qui les a publiez. Elle a fait auſſi quelques Poëſies. M. de *Gomberville*, qui a compilé & publié les *Memoires de M. le Duc de Nevers*, dit que la Reine *Marguerite* n'eſt pas la plus fidele Hiſtorienne du monde. Voici un fragment de ſes Memoires qui ne ſe trouve point dans les Imprimez, tiré des *Commentaires de Theveneau* ſur les Préceptes de *S. Louïs* à *Philippe III.* ſon fils p. 421. & rapporté par *Colomiez* dans ſes Mel. Hiſt. „ La Reine Marguerite, *dit Theveneau*, a laiſſé par Hiſtoire de la Cour eſcritte à la main, & qui eſt tombé entre les miennes, que ſur toutes choſes la Reine Catherine ſa mere avoit pris garde, que ſes enfans ne fuſſent abruvez des Dogmes de Calvin; & qu'un jour elle tira des pochettes de *Henri III.* les Pſeaumes de la Verſion de Marot, & chaſſa ceux qui eſtoyent auprés de lui, & s'efforçoient de lui faire gouſter le breuvage d'une nouvelle Doctrine." Ajoûtons ici un paſſage des *Mem. du Duc de Nevers*, T. I. p. 541. „ Je lui a

„ N

„ vu (au Roi Henri III.) les Pſeau-
„ mes de Marot & d'autres Livres de
„ cette force, mais je ſai qu'il ne les
„ a portez, que pour plaire à une gran-
„ de Dame Huguenotte (la Princeſſe
„ de Condé) dont il étoit éperduë-
„ ment amoureux.

§. Le Poëme que M. *de Voltaire* a fait imprimer ſous le titre de la *Henriade*, n'eſt rien moins qu'un récit fidèle de ce qui s'eſt paſſé en France pendant la Ligue: & ſur ce pied-là, je ne vois pas qu'on puiſſe non plus faire fond pour les faits hiſtoriques ſur la *Philippide*, ce grand Poëme Latin, où l'Auteur, *Guillaume le Breton*, a prétendu donner l'Hiſtoire de *Philippe Auguſte*, & que cependant le P. *Daniel* cite avec confiance pour les faits, qui regardent le regne de ce Prince.

§. En parlant de *Buſſi le Clerc*, dans la Note C. ſur le IV. Chant de la *Ligue* p. 213. de l'Edit. de Geneve 1723. M. *de Voltaire* dit, *il ſe faiſoit auſſi nommer la Grande Puiſſance.* J'ai cru long-tems qu'à l'endroit d'où l'Auteur avoit tiré ce fait, & qui ne m'étoit point connu d'ailleurs, il faloit lire *Penance*, au lieu de *Puiſſance.* Dans *Nicot* & dans *Borel*, *penance* & *penitence* ſont ſynonymes, & de même *Penancier*, & *Penitencier*; & l'on ſait, M. *de Voltaire* le remarquant lui-même, qu'au

qu'au tems que *Buſſi le Clerc* tenoit les principaux Membres du Parlement de Paris enfermez dans la Baſtille, cet homme fut effectivement appellé le *Grand Penitencier* de la Cour de Parlement, à raiſon des *Jeûnes* qu'il faiſoit faire dans la Baſtille à tous ces illuſtres priſonniers. Je me trompois pourtant, puiſqu'il eſt ſûr qu'on lit *Grande Puiſſance* dans le Livre, qui a donné lieu à la Remarque de M. *de V.* je veux dire, dans les *Memoires de l'Etoile*, imprimez en 1719. T. I. p. 265. où il eſt parlé de *Buſſi le Clerc*, & des principaux ſcelerats d'entre les ſeize. Voici l'endroit. „ Mais par deſſus tous les autres brigans avoit ce „ M. *Buſſi le Clerc*, car ainſi ſe faiſoit-il appeller, *la grande puiſſance*, „ car encore que par la Ville ou par „ le Conſeil, quelques-uns des priſonniers uſſent ordonnance de ſortir, ils ne ſortoient pas toutefois „ que quand il plaiſoit à Mgr. *de* „ *Buſſi*". Or il n'eſt point dit là, que *Buſſi le Clerc* ſe fit appeller *Buſſi Grande Puiſſance*, mais qu'il avoit ſur tous ſes complices *la grande puiſſance*. Un peu d'attention au Texte en auroit fait diſparoître un ſens qu'il ne renferme point.

§. Quiconque lira attentivement le Roman d'*Heliodore*, reconnoîtra ſans pei-

peine, que l'Auteur étoit Payen. Je ſuis perſuadé qu'il eſt plus ancien que *Clitiphon*. Ce qu'on dit de ſon Chriſtianiſme & de ſon Evêché ne peut être qu'une Fable.

§. Le titre de *Monſieur*, ou même de *Monſeigneur* affecté de tout tems aux Evêques, eſt une imitation des Legendes, où les Apôtres & leurs ſucceſſeurs canoniſez ſont toûjours traitez de la ſorte. *Rabelais* Ch. I. de ſa *Progn. Pant.* a dit *Monſeigneur S. Paul*, & il n'eſt pas juſqu'aux plus vieilles rimes où les SS. Evêques, & même les Stes. Vierges ne ſoient traitez de *Monſieur* & de *Madame*, témoin ces deux vers;

Madame Sainte Barbe, Monſieur S. Nicolas,
Venez me ſecourir, ou mourir je m'en vas,

qui ſont le refrain d'une vieille Chanſon Spirituelle à pluſieurs Strophes. Le *Meſſire* des Curez vient de la même ſource.

§. *Dom Auguſtin Nicolas* pourroit bien n'avoir pas été un homme auſſi mépriſable qu'on le depeint, *Menag.* T. I. p. 234. Ce qui me perſuade que ſon portrait eſt chargé, c'eſt premierement que j'y vois de la paſſion, & en ſecond lieu, que cet Auteur m'eſt connu par un Ouvrage, qui n'eſt pas

pas à mépriſer. C'eſt une Hiſtoire
la fameuſe Révolution de Naples, l
que le Duc de Güiſe y paſſa de
me, & y tint quelque tems bon c
tre les Eſpagnols. Dom *Auguſtin*
colas, qui étoit alors ſur les lieu
compoſé en Italien l'Hiſtoire de c
Revolution. En voici le titre : *H*
ria, o vero Giornale dell' ultima Rev
zione della Citta e Regno di Napoli; ſ
ta e data in luce da Don Agoſtino Nic
Conſigliere di Stato del Ser^mo. Sig^re. D
di Lorena, e ſuo Agente in Corte Cato
Dedicata al Ser^mo Principe il Signore
Giovanni d'Auſtria. In Amſterdamo
preſſo Jodoco Pluymer 1660. in 8°. L
pître Dedicatoire eſt datée de Na
le 25 Juin 1648. L'Auteur à la 5e p
de ſa Préf. fait dire à ſon Libraire
le Livre eſt écrit par un Bourguigr
L'Autore eſſendo Borgognone.

§. Le Pape *Jules* III. avoit ſom
le Roi *Henri* II. à comparoître dev
Dieu, pour répondre du tort qu'il
faiſoit de tenir la Mirande. Le
fit réponſe qu'il s'y trouveroit, r
qu'il étoit ſûr que le Pape ne s'y tr
veroit point.

§. *Pelleos & Thetidis veteres mire*
Achivi
Nobile conjugium, nos, Ludovice, tu

Le Poëte *Platinus de Garlaſco* a
fait ce Diſtique ſur le mariage de

dovic Sforce Duc de Milan. La ſervante du Poëte trouva à dire à ces mots *Pelleos & Thetidis*, diſant que c'étoit mal louer la mariée, que de lui avoir attribué, *pelle*, *oſſe* & *thete*, comme ſi elle n'avoit en partage que la peau & les os, & avec cela de vilaines tetaſſes.

§. FORT. REVERENT. HABE. Bon mot du Poëte *Ronſard* à *Philibert de Lorme*, qui lui avoit refuſé l'entrée des Tuilleries. Cet homme, ſimple Architecte, étoit devenu Abbé de Livri; & par ces mots à double ſens, le Poëte le renvoyoit à la leçon contenue dans l'Epigramme ſuivante d'Auſone.

Fortunam reverenter habe, quicunque repente
Dives ab exili progrediêre loco.

§. Le bruit s'étant répandu à Mets, qu'à la bataille de Moncontour, l'Amiral de Châtillon avoit été fait priſonnier, la groſſe Cloche appellée *Mute*, ſonna d'une ſi grande force qu'elle ſe fendit. Ce bruit s'étant trouvé faux, quelcun dit fort bien, que cette Cloche avoit mieux aimé *crever*, que mentir.

§. Le 2 Octobre 1609. on ſoutint des Thèſes en Sorbonne. Le Recteur de l'Univerſité voulant en qualité de Recteur y tenir la premiere place, l'Evêque de Paris ne voulut pas lui ceder,

diſant qu'il étoit Roi en ſon Evêch
Et moi, dit le Recteur, *en mon Univ*
ſité. V. le *Nouv. Journ. de Henri I*
1719. T. 2. p. 254.

§. *Jean Bouchet* de Poitiers étoit a
cien ami de *Clement Marot* & de la R
ligion comme *Marot*. Il fut empriſo
né pour la Religion ſous *François I.*
abjura.

§. Voici une Epigramme de *Tol*
Scultet.

AD CANDIDUM.

Emendem haud multis tibi carmina fa
lituris
Pro noſtra rogas, Candide, amicitia.
Quid faciam? res ipſa obſtat: tamen
tua juſſa
Servarem, factum eſt: una litura modo e

§. En voici une autre de *Gaſpar C*
pacius.

LUSUS IN PRIORES.

Quos ætas olim vocitavit prisca Priores,
Præ reliquis caſtâ mente fuére boni;
Nec niſi quis virtute fuit, pietateque majo
Cenſeri primi nomine dignus erat.
Nunc Monachis reliquis ſi quis petulanti
unus
Τετρον hunc bodie ſcilicet eſt πρότερον.

§ Celle-ci de Jean *Poſtbius* revie
à ce mot de M. de *Bautru*; *les beli*
ſont des beliers.

Appeteret Venerem prægnans cur fœmi
prægnans

Qu

Quam fugeret brutum, quæſtio mota ſuit.
Fœmina convivis immiſſa jocantibus, inquit,
Da mentem brutis, bruta ſequentur idem.

§. Le Promoteur d'un Evêché eſt appellé *Sacerdotium Diabolus* dans le *Philalethis Civis Utopienſis Dialogus, de facultatibus Rhomanenſium nuper publicatis*; Satire publiée en Allemagne, tôt après que Luther ſe fut élevé contre es Indulgences que *Leon X.* y faiſoit prêcher.

§. Un jour le Roi *François I.* jouoit la paume, & certain Moine, qui ouoit des mieux, étoit de ſon parti, equel fit un coup de raquette, par equel la partie fut gagnée au Roi; t de joye que le Roi en avoit, dit, *Voia un brave coup de Moine.* Le Moine repartit, & dit: *Sire, ce ſera un coup d'Abé, quand il vous plaira.* Et d'avanture l'Abbaye de *Bourmayen* vaquant trois ours après, il la demanda au Roi, & 'obtint principalement pour avoir ſi bien rencontré. *Louis Guyon* T. 2. Liv. , de ſes *Diverſes Leçons.* Dans *Rabelais* L. 5. c. 17. on raconte un mot tout emblable de l'Abbé de *Caſtilliers.*

§. *Jaſon Magnus*, & *Barth. Socin*, fameux Juriſconſultes de Piſe dans le XV. ſiècle, diſputoient ſouvent enſemble ſur des matieres de Droit. Un jour que *Jaſon* ſe ſentoit pouſſer à bout par

par *Socin*, il s'aviſa de forger ſur le champ une Loi, qui lui donnoit gain de cauſe. Celui-ci qui s'apercevoit de la fourbe, & qui n'étoit ni moins habile, ni moins ruſé que ſon adverſaire, renverſa auſſi-tôt cette Loi par une autre pour le moins auſſi formelle. *Jaſon*, qui n'avoit jamais ouï parler d'une telle Loi, ſomma *Socin* d'en citer l'endroit: ſur quoi *Socin* ſans héſiter: „ Elle ſe trouve, dit-il, tout auprès „ de celle que vous venez de citer. Cette Scène fut très divertiſſante pour les aſſiſtans, qui avoient vu ſi habilement repouſſer une fourberie par une autre: & *Laurent* de Medicis, qui étoit venu exprès de Florence à Piſe, s'en retourna fort content & de *Jaſon*, & de *Socin*.

§. *Bruſquet* avoit conſeillé à *Charles* IX. ſon Maître de rendre alternatifs les Offices en France; & afin que la ſomme fût plus forte, parmi ces Offices, il comprenoit le Royaume.

§. *Balzac* appelle une penſion éteinte, *penſion d'heureuſe memoire.*

§. *François* I. mécontent de l'Amiral de Brion, *Philippe Chabot*, & lui faiſant faire ſon procès, celui-ci outré de dépit, oſa dire qu'il défioit le Roi de le convaincre d'aucun crime. Les Juges le trouverent pourtant aſſez coupable, pour le condamner; mais le Roi per-

ſua-

idé que l'Amiral avoit été condamné,
)ins pour aucun crime dont il eût
: convaincu, que par envie, lui
grace, ſe contentant de lui faire
nander, s'il oſeroit encore ſoutenir,
il étoit innocent. L'Amiral lui fit
e, qu'il avoit appris dans ſa Pri-
, qu'il n'y avoit perſonne, qui pût
vanter de ſon innocence devant le
i, non plus que devant Dieu. Voy.
Add. aux Mém. de Caſtelnau. T: 2.
515. & les *Recb. de Paſquier.* L.6. c. 9.
). *François Accoltus d'Arezzo*, fameux
iſconſulte du XV. ſiècle, avoit, a-
: l'aide de ſon valet, enlevé plu-
ırs pieces de viande chez un Bou-
:r. Deux de ſes Ecoliers, fort ſuſ-
:ts par d'autres tours, furent mis
priſon, comme Auteurs de ce Vol.
:oltus eut beau s'en accuſer lui-
me, on n'en crut rien, mais on
nagina que ce qu'il en faiſoit, c'é-
t pour ſauver ces jeunes gens. En-
la choſe ayant été aſſoupie, moyen-
ıt quelque argent qu'il en couta aux
ıx priſonniers pour avoir leur li-
:té, *Accoltus* donna de bonnes preu-
; que lui ſeul avoit fait le vol. Sur
)i étant enquis de ce qui pouvoit
avoir porté, lui qu'on en auroit
ı ſi peu capable. *Ç'a été*, dit-il,
t exprès, pour montrer de quel avantage
une reputation bien établie. V. *Panzi-*

role de claris Legum Interpretibus. L. 2. Ch. 103.

§. *Marguerite de Valois*, ſœur de François I. s'adonna à la devotion, & à la méditation, non-ſeulement pendant les dernieres années de ſa vie, mais dès l'an 1540. pour le moins. Voici une Epigramme d'*Antoine Herois* là-deſſus, imprimée p. 126. de l'Oraiſon Funèbre de la Reine de Navarre par *Charles de Ste Marthe*, Paris chez Ren. Chaudiere *in* 4°. 1550.

Si la Mort n'eſt que ſéparation
D'ame & de corps: & que la congnoiſſance
De Dieu s'acquiert par élevation
D'eſprit, laiſſant corporelle alliance:
Entre la mort & vie, difference,
De Marguerite aulcune ne peut eſtre,
Sinon, que morte ha parfaite ſcience
De ce que vive euſt bien voulu congnoiſtre.

§. A Paris, pendant le trouble de la Fronde, une troupe de Petits-Maîtres débauchez, rencontrent un Convoi Funèbre, & le chargent l'épée à la main, en criant au Crucifix, *Voici l'ennemi.*

§. „ La bonne fortune du Roi étoit „ ſi empreſſée à S. Germain, qu'elle „ ne put ſe trouver à Fontarabie. " C'eſt une penſée du P. *Joſſet* Jeſuite, à

à propos de la naiſſance de *Louïs* XIV. arrivée dans le même tems que le Prince de Condé ſe trouva obligé de lever le ſiège de Fontarabie.

§. *Plut à Dieu que ceci fût dire ſes Heures*! Exclamation d'une vieille liſant les Nouvelles de Bocace.

§. Les deſirs & les paſſions ſont les pieds de l'ame. Mot de *Deſportes*.

§. C'eſt un Medecin, qui viſite ſes malades. Excuſe d'un Moine ſurpris dans un mauvais lieu.

§. *C'eſt un grand païs de viſage*. Mot de la Reine Marguerite, en parlant d'une face large.

§. M. *Servin* alleguoit force Grec & Latin dans ſes Plaidoïers : Le Roi Henri IV. diſoit de lui qu'il avoit des Lettres, mais moins bien arrangées, que celles du Meſſager de Poitiers.

§. „ Si je vous ſuis jamais, ce ne „ ſera plus qu'en proceſſion, & ſi je „ vous ſers, ce ne ſera plus qu'à la „ Meſſe ". Mot d'un Bel-Eſprit maltraité par l'Archevêque de Bourdeaux, qui commandoit une Armée navale.

§. Un Conſeiller de Bourdeaux, qui à ſon gré avoit bien opiné, fut ſurpris dans ſon Cabinet les mains levées au Ciel, & prononçant ces paroles du Pſalmiſte : *Non nobis, Domine, ſed nomini tuo da gloriam.*

§. Madame d'*Exgon* auroit voulu ma-

rier Monſieur (*Gaſton*) à la Seigneurie de Veniſe, n'eût été la vieilleſſe de la Dame.

§. Le Pape *Adrien VI* confeſſoit par ſes Lettres, que l'Egliſe avoit beſoin de reformation, mais il ajoutoit qu'il faloit y travailler *pas à pas*. La Note marginale de *Luther* ſur cet endroit de ſon Exemplaire portoit, que l'intention du Pape étoit qu'entre chaque pas, il y eût quelques centaines d'années d'intervalle.

§. Feu M. parlant de certain Auteur, qui depuis fit un Livre en 1634. l'appelloit le plus grand ennemi qu'eut la Raiſon depuis *Calais* juſqu'à *Bayonne*, & diſoit qu'il étoit fou en deux Sciences & en quatre Langues.

§. Un Templier alleguoit pour preuve de l'innocence de ſon Ordre, que les Robes de quelques Templiers, qu'on avoit mis ſur le bucher depuis peu, n'avoient pu brûler: „ C'eſt, lui répondit-on, parce que les Robes étoient pures & nettes, voilà pourquoi elles ne brûlerent pas, mais „ pour ceux qui les portoient, étant „ méchans ils brûlerent ſans peine.

§. Les païſans du Limoſin appellent Gentilshommes les pourceaux, parce qu'ils ſont vêtus de ſoye, comme l'étoit autrefois la ſeule Nobleſſe.

§. En 1501. le propre jour de la Touſſaint,

ſaint, le Duc de *Valentinois*, ce digne fils du Pape Alexandre VI. donna dans le Palais Apoſtolique un grand ſouper à 50 Courtiſannes, & à autant de jeunes Cavaliers Romains. Le repas fut ſuivi d'un Bal, où ſur la fin, toutes ces honnêtes Dames danſerent nues, amaſſant un à un & en cadence, des marons qu'on avoit ſemez ſur le plancher pour recréer par un tel ſpectacle le Duc de Valentinois, la fameuſe *Lucréce* ſa ſœur, & le S. Pere lui-même, qui avoit été du ſouper. Voy. le *Journ. de Burchard* p. 77. de l'Hiſt. Anecdote d'Alex. VI. publiée par *Leibnitz*, & impr. *in* 4°. à Hanover en 1696.

§. Il n'y a point de rime ſur *Vieille*. *S. Amant* dans un Sonnet p. 255. de la 1e Partie de ſes Oeuv. Par. 1651. prétend qu'il n'y en a point non plus ſur *ongles*. Il y a pourtant la 2e perſonne de l'Indicatif du verbe *Jongler*. C'eſt au reſte M. *de la Noue* qui a trouvé cette rime dans ſon *Dict. des Rim. Franç.* Gen. *in* 8°. 1596.

§. Les Contes publiés ſous le nom de *Bonaventure des Periers*, ſont de *Nicolas Deniſot*, ſurnommé le Comte d'*Alſinois*. Je tiens cela de M. *de la Monnoye*. L'année 1558. eſt celle de la premiere édition. Lyon chez *Robert Granjan. in* 8°. Cette premiere Edition, ſuivant *Draudius*, ne contenoit que

Voyez plus bas.

87 Chapitres. Celle de Paris chez *du Pré* de 1565. en contient trois de plus, & celle de Holl. 1711. en a ajouté 37 autres, non compris le VIII. & le IX. qu'elle a mis à la place du 36. & du 37. mais qui apparemment avoient été déchirez, ou s'étoient autrement détachez de l'Exemplaire, ſur lequel cette Edition de Hollande a été faite. Ce qu'on a veritablement de *Bonaventure des Periers*, c'eſt une Apologie en vers pour *Marot* abſent contre *Sagon*, avec d'autres Oeuvres Poëtiques à *Lyon* chez de *Tournes* 1544. 8.

Ces Contes font mention d'un fameux Maître *Pierre Faifeu*. La *Legende dorée*, ou *Vie plaiſante* de cet homme impr. à Angers l'an 1532. a pour Auteur *Bourdigné* Prêtre Angevin, qui vivoit en 1531.

Il y eſt auſſi parlé de Madame la Baillive de *Sillé* au Maine, d'une maniere avantageuſe. Elle étoit Mere de *René Taron*, de *Jean Taron*, & du Chanoine *Taron*, deſquels parle *la Croix du Maine*. p. 438.

§. *Douet*, diminutif de *Douche*. C'eſt une fontaine, qui ne rend qu'un petit filet d'eau.

§. On dit, *Hardi comme un S. Pierre*, parce que ce Saint oſe refuſer à de grands Princes l'entrée du Paradis : ou bien *hardi* à nier, comme cet Apôtre.

Les

§. Les *A quocunque* ſont des Dimiſ-
res que donnent les Prélats à ceux
i veulent prendre la tonſure.

§. *Vermeniers*, méchante *Vermine*.
ſont peut-être les Diables, qui
ſent *menu* comme pouſſiere, les *Ver-*
& alambics des Alchymiſtes. *Ver-*
ier en terme de Chymie, c'eſt tra-
ller au Grand Oeuvre.

§. C'eſt une Tradition parmi les
eilles femmes de la Suiſſe, que S.
rnard tient le Diable enchainé, dans
elcune des Montagnes qui environ-
nt l'Abbaye de *Clairvaux* : & c'eſt
cette Tradition qu'eſt fondée la
ıtume qu'ont les Marêchaux du pays,
frapper tous les Lundis, avant que
ſe mettre en beſogne, trois coups
marteau ſur l'enclume, comme pour
:coûtrer la chaine du Diable, afin
'il ne puiſſe s'échapper.

§. *Colomiés*, dans ſes *Mélanges Hiſtor.*
ange 1675. ſe felicite d'avoir décou-
rt dans *Pontanus*, que l'Empereur
arles V. accuſoit *Sleidan* de menſon-
s; & M. *Voſſius* lui répond, „qu'il
penſoit être le ſeul, qui eût décou-
vert cette rareté". Quel autre que
docte *Colomiés* ſe ſeroit jamais ima-
né d'avoir trouvé la ſource de ce fait,
ns un Livre qui n'a paru que plus de
ans après la mort de *Sleidan*, & de
mp. *Charles V.* & n'étoit-ce pas

pour

pour M. *Voſſius* un beau ſujet de felicitation, que de s'être perſuadé d'avoir fait ſeul cette découverte? La verité eſt pourtant que le Jeſuite *Pontanus* n'eſt point l'Auteur de ce Conte; *Dicitur* &c. dit ſa note. Celui qui l'a inventé, c'eſt le Moine *Surius*, l'Ecrivain du monde le plus décrié pour ſes calomnies & pour ſa mauvaiſe foi. Voy. l'Ep. Dédic. de ſes Commentaires, (1) & vous vous convaincrez, qu'il n'a publié cette bourde, que pour décrier Sleidan, avec lequel il ſe trouvoit en oppoſition dans tous les endroits, où l'un & l'autre avoient parlé des affaires de Religion.

§. Le VI. des *Diſcours Politiques* du fameux la Noue tend à démontrer que la lecture des Livres d'*Amadis* n'eſt pas moins pernicieuſe aux jeunes gens, que celle des Livres de *Machiavel* l'eſt aux Vieillards.

M.

(1) Voici le paſſage en queſtion. *Atque ipſe Romanorum invictiſſimus & pientiſſimus Imperator Carolus V cum eos* (Commentarios) *interdum legi audiviſſet, identidem exclamavit.* Mentitur nebulo, Mentitur nebulo. *Quod idem non ſemel auditum eſt ex ore doctiſſimi Numburgenſis Epiſcopi Julii Pflugii, cum illi ad menſam prælegerentur.* Au reſte *Pontanus* (Jaques) mourut en 1626. agé de 84 ans. Ainſi étant né en 1542. il avoit au plus 22 ans, quand *Surius* écrivit ſon Ep. Dedic. Le paſſage de *Pontanus* n'eſt pas à beaucoup près ſi déciſif que celui de *Surius*: *Audivi Carolum V. hiſtoriam Sleidani legentem dixiſſe, ipſum de ſe multa mentiri.*

§. M. du *Chaſtelet*, Academicien, quitta la charge d'Avocat Général au Parlement de Rennes, pour y avoir été bâtonné, à cauſe de ſes Plaidoïers trop ſatyriques. Il y a pluſieurs traits contre lui dans la *Verité défendue*, qui eſt la VII. Pièce du *Recueil de l'Abbé de S. Germain.*

§. Le Livre de l'Avocat *Belot*, qui a donné occaſion à ce bel endroit de la *Requête des Dictionaires*,

La pauvre Langue Latiale
Alloit être trouſſée en male,
Si le bel Avocat Belot, &c.

eſt intitulé, *Apologie de la Langue Latine, contre la Préface de M. de la Chambre, en ſon Livre des Nouvelles Conjectures de la Digeſtion*, dediée à Mgr. Seguier, Chevalier, Chancelier de France. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1637. in 8°. & contient environ 80 pages, y compris l'Ep. Dedic. la Préface &c.

§. Il ne ſe peut rien de mieux formé, ni de plus liſible, qu'étoient les caracteres de M. *Conrart*, Secretaire perpetuel de l'Académie. J'ai vu en original pluſieurs de ſes Lettres à feu mon Pere.

§. L'*Avis aux Abſens* de M. *du Chatelet* eſt une Satyre contre la Reine Mére, qui par deriſion y eſt appellée

puiſ-

puiſſante Epiphanie, par alluſion à ce que cette Princeſſe étoit ou mére, ou belle-mére de trois Rois. Cette Satyre fut d'abord attribuée à *Bautru*, qui s'en défendit, & dit hautement, qu'elle étoit du Sr. *du Chatelet*.

§. *Sur les*

EPISTOLÆ OBSCURORUM VIRORUM.

M. D. LVII.

On croit communément qu'*Ulric de Hutten* eſt Auteur de ce Livre, & il eſt vrai qu'il y a eu beaucoup de part. Mais perſonne n'avoit penſé à *Jean Crotus* ami & contemporain de *Luther*, & qui dans la ſuite retourna à l'Egliſe Romaine, gagné par le Card. *Albert* Archevêque de Mayence. M. *Jean Chriſtophle Olearius* a trouvé & publié une Lettre adreſſée à ce *Jean Crotus*. Elle lui fut écrite depuis ſon dernier changement de Religion, changement qui lui eſt reproché d'une maniere ironique, par un de ſes intimes amis, dont on ignore le nom. Il s'étonne que l'Auteur des *Epiſtolæ Obſcurorum Virorum* ſoit devenu le Courtiſan d'*Albert*, & le Défenſeur des Moines. Il rappelle à *Crotus* l'affection qu'il avoit toujours eue pour cet Ouvrage, & il ajoute qu'*Eraſme* en faiſoit ſi grand cas, qu'il en avoit appris deux Lettres par cœur. M. *Olearius* promit dans le T. 3. de

de *la Bibliotheque Germ.* de mettre au jour la Vie & les Lettres de *Jean Crotus*. *Jean Crotus* n'eſt Auteur que du premier Volume de ces Lettres. Voy. *Wolfii Bibliotb. Hebraïc.* T. 2. p. 938. Ce premier Volume parut in 4°. l'an 1516. *Joachim Camerarius*, dans ſa Vie de *Mélanchthon* p. 90. de l'Edit. de 1592. parlant de ce *Jean Crotus*, l'appelle *Rubianus*, par rapport à ce que cet homme étoit de *Bornheim* en Thuringe. Son ſurnom Allemand étoit *Jeger*. Par alluſion à *Crotus*, qu'il avoit pris, je ne ſai pourquoi, pour ſon ſurnom Latin, *Luther* l'appelloit plaiſamment en ſa Langue le Docteur *Kroete*, c'eſt-à-dire, le Dr. *Crapaut*. *Ulric de Hutten* comme ami de *Crotus Rubianus*, lui dédia ſon Poëme du *Nemo*, imprimé in 4°. en 1519.

J. A. B. Auteur de l'Epigramme, qui précede le Dialogue, par où finit le premier Volume, eſt *Jean Alexandre Braſſicanus*, ou de *Kohlburg*. Il floriſſoit dès l'année 1523. & mourut en 1549.

Jean Reuchlin mourut le 30. Juillet 1522. V. *P. Apien* p. 459. de ſes Inſcriptions.

Le nom Allemand de *Paul Niavis* dont parle l'Epître 7. du I. Vol. étoit (1) *Schneè Vogel*, en Latin *Niavis*, par contrac-

(1) L'Oiſeau appellé *Schneè-Vogel* eſt de la groſſeur d'une *Grive*. Il eſt tout blanc, & on ne le voit qu'en hiver. En Pruſſe, où il y en a, cet Oiſeau ne ſe ſert qu'aux meilleures tables.

traction pour *Nivis avis.* Il étoit de *Plauen*, eſpèce de petite Ville, ou Bourg, de la Saxe, & fut pendant pluſieurs années Profeſſeur à *Leipſig*, où il floriſſoit en 1495. La même Epître parle de *Joannes de Garlandria.* Il faut lire *Garlandia.*

Le petit Traité *de fide Concubinarum ergà Sacerdotes* eſt cité par *Treviſani*, qui écrivoit ſous le Pontificat d'*Adrien* VI.

L'Epître marquée 47. & datée de 1537. doit être d'un François, à en juger par pluſieurs Galliciſmes, qui s'y rencontrent, entr'autres celui de *meniales crepitus*, dans la ſignification de ces bignets de forme globulaire, appellez en François *pets de Nonne*, & qu'aucune autre Langue n'appelle d'un nom, qui revienne à cette ſignification.

Dans le Dialogue impr. à la ſuite du I. Vol. on trouve, *Deus habeat animam M. Jac. de Platea.* Ce *Jac. de Platea* eſt le fameux *Jaques Hocſtraat*, mort, comme on ſait, ſeulement en 1527. Ainſi le Dialogue en queſtion eſt une Piece poſterieure à la premiere Edition, qui paroiſſoit dès l'an 1516.

Tibiſare, c'eſt *tutaïer.* Le Patois Meſſin dit *devouſier.*

§. Le *Fortalitium Fidei* a été imprimé à Nuremberg l'an 1494. in 4°. L'Auteur

en

en eſt un Eſpagnol, nommé *Alfonſe de Spina*, Inquiſiteur à Toulouſe.

§. Il y a eu une Secte de *Sachez* (*Saccati*) ainſi appellée parce que ceux qui la profeſſoient ſe vétoient d'un ſac.

§. *Marſilius ab Ingen*, (d'Ingenheim) fondateur de l'Univerſité d'Heidelberg, mourut en 1396. Il étoit de la Secte Philoſophique des *Nominaux*, autrement dits *Modernes*. Un Recueil imprimé en 1499. contient ſur ſa mort pluſieurs Epitaphes, où il eſt traité de *Divus*.

§. *Nola*, c'eſt un Grelot, ſorte de petite ſonnette.

§. *Arnaldus Luydius de Tungris* mourut à Liege en 1540. Sa Reponſe au *Speculum Oculare* de *Reuchlin* & autres ſiennes Oeuvres furent imprimées in 4°. à Cologne en 1512.

§. Le *Floretus* eſt un Recueil de Dits Moraux en Vers Leonins impr. à Col. 501 & 1520. ſur l'Edit. de Lyon 1494. in 4°. On l'a mal à propos attribué à S. *Bernard*, parce que les *Fleurs* dont il eſt compoſé, ſemblent tirées des Oeuvres de ce Saint. Il commence ainſi :

Nomine Floretus *incipit liber ad bona cœptus :*
Semper erit tutus, hujus monumenta ſecutus.

§. *Sur la* CHRONIQUE *du* PETIT JEAN DE SAINTRE'

Paris 1724.

Comme la *Chronique du Petit Jea*
Saintré eſt moins une Hiſtoire ſerie
qu'un Recit des Galanteries d'une g
de Princeſſe du ſang de France, d
on a voulu taire le nom, il ne faut
faire fond ſur le degré de parenté
l'Auteur y met entre la Reine &
te Dame. Cela ſeul auroit ſuffi p
la faire connoître, & c'eſt ce
vouloit prévenir, comme il le dit
le titre de ſon Livre, en la déſigr
ſous le nom de la *Jeune Dame des*
les Couſines, *ſans autre nom nom*
L'Auteur de la Préface de la nou
le Edition ſuppoſe que cette jeune
me ne peut avoir été qu'une des d
filles de *Jeanne* fille ainée du Roi *Je*
mariée au Roi de Navarre *Charle*
Mauvais: Mais *Brantôme* mieux in
mé qu'on ne ſauroit l'être aujourd
aſſûre poſitivement, que cette m
Dame étoit la propre *ſœur* du Roi *J*
c'eſt-à-dire, *Marie*, qui avoit eu
Epoux *Jean* Duc de Limbourg, fil
Jean III. Duc de Brabant. Voy. *Br*
Dam. Gal. T. II. p. 219. & ſuiv
la 1e. Edit. où, ſoit dit en paſſa
il remarque auſſi que ces *Amours*
Petie Saintré & de la Dame des *B*

uſines ſont le même Conte que, dans *Nouvelles du Monde avantureux*, on uve ſous le nom d'Amours du Sei- eur *Valor* avec une Dame veuve, quitte ſon premier Amant pour jeune Abbé, *grand de corps & bien rri.*

ous ombre que dans tout le Roman *Petit Saintré*, la Reine, ou parlant la Dame *des Belles Couſines*, ou par- t à elle-même, la traite toujours de *ſine*, on s'eſt imaginé que la paren- ntre l'une & l'autre ne paſſoit pas imple *Couſinage*; & que c'étoit par te raiſon que l'Auteur du Roman it cru notre jeune Veuve ſuffiſam- nt deſignée, ſous le nom de Dame *Belles Couſines.* Mais on n'a pas garde que, lorſqu'au commence- nt du Chap. 2. il eſt dit, qu'au tems it parle cet Auteur, il y avoit à la ur de France, une aſſez jeune Da- , veuve, qui *des belles Couſines* é- , cela ne veut dire autre choſe, ſi n'eſt que, par ſa conduite peu ſage, e Dame étoit de celles qu'on nom- aujourd'hui de *nos Sœurs*, comme ch. 28. du V. L. de Rabelais, *Pa- ge* appelle déja les *Garces* du Cou- t des Fréres *Frédons.* C'étoit le : d'uſage dans le XV. ſiècle, & mê- on s'en eſt ſervi dans ce ſens, en- e dans les premieres années du

XVII. La 55e. des *Cent Nouv.* *velles* parle d'une jeune fille de finé, laquelle s'étant guérie de la te en s'abandonnant au tiers & quart, étoit environ l'an 1450 *vent* de nos Couſines *en Avignon* *Beauvais & aultre part.* Et dans cienne Traduction de *Don Qui* T. II. p. 456. de l'Edit. de 16 eſt parlé de femmes, qui ſente leurs *Maquerelles*, ayant quitté le de *Couſines.*

Pour ce qui eſt du *Petit Jean de tré*, encore que ſuivant le ch. 6 Roman, il n'ait été fait Che qu'en 1396. par le Roi de Bohe la Bataille de *Nicopoli*, il paroî ce Chap. même, que l'Auteur l vivre ſous le Roi *Jean*, puiſqu fut, dit cet Auteur, en partie à que le Roi de Bohéme aimoit Roi *Jean*, & tous les François, donna volontiers l'accollade à *Sa* D'ailleurs qui peut avoir été ce R Boheme, qui, dit-on, *aimoit l* *Jean & la Nation*, ſi ce n'eſt le *Jean*, qui ſe fit tuer à la Batail *Créci*, donnée en 1346. ſous le : de *Philippe de Valois*, quatre ans que *Jean* ſon fils montât ſur le T ne? Il eſt donc très-poſſible, que roïne du Roman du *Petit Saintré* propre ſœur du Roi *Jean*, l'anach

me n'ayant pas été moins permis à *Antoine de la Salle* dans une Chronique Romaneſque, qu'à *Virgile* dans ſon Eneïde.

On demande, qui étoit cet *Antoine de la Salle*, & dans une Note ſur la nouvelle Edition du Roman du *Petit Saintré*, l'Editeur témoigne qu'il auroit ſouhaité que M. *de la Monnoye* T. I. p. 237. de ſon *Menagiana*, eût donné quelque preuve, que, comme il le dit, *Antoine de la Salle* étoit *Secretaire de Jean d'Anjou Duc de Calabre & de Lorraine.* A quoi je répons que, ſi feu M. *de la Monnoye* ne s'eſt pas mis en peine de prouver ce fait, c'eſt qu'il a ſuppoſé que ſes Lecteurs l'auroient lû dans *la Croix du Maine*, où en effet il ſe trouve p. 21. ſous la lettre A.

Diſons un mot du tems, où parut la *Chronique* du Petit Saintré, & de ce qui donna lieu à compoſer ce Roman. Il eſt du même tems que les *Cent Nouvelles Nouvelles*, compoſées, comme on ſait, pour divertir le Daufin, depuis Roi ſous le nom de *Louïs* XI. lorſque ce Prince, qui aimoit les bons Contes, ſe tenoit avec ſa petite Cour, à *Geneppe* en Brabant, où *Philippe* Duc de Bourgogne l'avoit reçu malcontent & fugitif de la Cour du Roi ſon Pere.

La Préface dit, que l'Exemplaire

ſur lequel a été imprimé le Petit Saintré a couté aux Libraires 180 Livres, & cependant par le Privilege, il leur eſt enjoint qu'auſſi tôt après l'Impreſſion, ils ayent à remettre au Garde des Sceaux le même Exemplaire, ce qui ſuppoſe qu'il a été tiré de la Bibliotheque du Roi, pour être ſeulement prêté aux mêmes Libraires, qui avoient entrepris de réïmprimer le Livre en queſtion.

M. *Gueudeville* eſt Auteur des Notes ſur *le Petit Saintré*. Le Roman de *Saintré* en plus d'un endroit parle de *lances* ou *glaives de geſt*, ce que le Commentateur explique mal. Je crois que là *geſt*, c'eſt le *geſi* des Baſques, ou *geſſa* des Gaulois dans *Borel*, où il denote un *dard Gaulois*, ou un *épieu*. Plutôt encore ce mot vient de *jacio*, parce que le javelot ſe lance, ſe jette contre l'ennemi.

A la p. 289. *un Courſier Puiſlois*, c'eſt un cheval de la *Puglia*, Province qui fournit les meilleurs Courſiers de Naples. C'eſt une plaiſante imagination du Commentateur, que de s'être figuré qu'un Roi d'Aragon fut obligé de prendre dans les haras du *Puy en Velay*, Ville de la haute Auvergne, les beaux chevaux de ſes Ecuries.

P. 291. *Arcandolles* ſont des chemiſes

ſes fines, du mot Arabe Eſpagnoliſé *Alcandora.*

P. 292. *Miſt oyſellets de Chypre.* Liſez *miſtes*, c'eſt-à-dire *mignons.* C'étoient de petites balottes de toutes grandeurs, remplies de parfums exquis, & qu'on joignoit enſemble avec de la gomme pour leur faire prendre la forme de certains petits oiſeaux, de la peau deſquels on les compoſoit, afin de les faire créver à propos, comme faiſoit la fameuſe Courtiſanne *Imperia*, au Ch. 7. du *Moyen de parvenir.* Un ancien Inventaire inſeré T. 2. p. 321. de l'Hiſtoire de Bretagne de *Dom Alexis Lobineau*, contient *deux coigettes d'argent voirrées, à mettre oyſelletz de Chypre.* Ce qui fait voir que ces Oiſeaux *factices* ſe mettoient dans des cages vitrées, d'où on détachoit une à une les balottes, à meſure qu'on vouloit s'en ſervir.

P. 307. Le Seigneur de *Loiſelench*, Baron de *Poulaine*, c'eſt Leczinski, l'un des Ancêtres du Roi *Staniſlas*, Pére de la Reine de France, Epouſe de Louïs XV. La *Poulaine* dans nos vieux Auteurs, c'eſt la *Pologne.*

P. 473. Les *Aſſebennoys* ſont ceux de *Hasbein*, contrée de l'Evêché de *Liege*, dont la Capitale eſt S. *Tron.*

§. VERS,

Faits par la Reine MARGUERITE *p*
*niére au Chateau d'*Uſſon *en Auve*
*ſur la mort d'*Aubiac *ſon amant,*
à Aigueperſe, (1) *par jugeme*
Lugoly, *Lieutenant du Grand P*

Rigoureux ſouvenir d'une joye pa
Qui logez les ennuys du cœur en la p
Vous ſçavez que le Ciel me privant de
M'a privé de deſir.
Si quelque curieux informé de ma pl
S'eſtonne de me voir ſi vivement att
Reſpondez ſeulement pour prouver
tort,
Le bel Atys eſt mort.
Atys, de qui la perte attriſte mes an
Atys, digne des vœux de tant d'ame
nées,
Que j'avois eſlevé, pour montrer a
mains,
Un œuvre de mes mains.
Quand le tems (mais pourtant cette
ſoit vaine)
Permettroit qu'un oubly fiſt adoucir ma
Je perſiſte aux ſermens diverſes fois co
De n'aymer jamais plus.
Si je ceſſe d'aymer, qu'on ceſſe de pret

(1) En Auvergne. Cette Ville eſt du D
Montpenſier.

Je ne veux deſormès eſtre priſe ne prendre
Et conſens que le Ciel puiſſe eſteindre mes feux,
Car rien n'eſt digne d'eux.
Cet amant de mon cœur, qu'une éternelle abſence
Eſloigne de mes yeux, non de ma ſouvenance,
A tiré quant & ſoy, ſans eſpoir de retour,
Ce que j'avois d'amour.

§. AUTRES VERS

Faits par la même ſur la mort de Datte *ſon Amant, tué par le jeune* Vermond, *à la porte de ſon Caroſſe, du commandement du Roy.*

Atys, l'object de cette Cour,
Bel Atys, mon dernier amour,
De qui le ſouvenir me tue,
Dois-je point eſperer de te revoir un jour,
Afin que cette attente encore m'evertue ?

Ces beaux yeux de moi tant cherchez
Me ſeront-ils toujours cachez ?
Faut-il pour jamais m'y reſoudre,
Nos cœurs & nos deſirs par le Ciel attachez
Peuvent-ils par le tems être reduits en poudre?

Les pleurs ſur ſa tombe eſpandus

Et les cris de tous entendus
Témoignent ſi ma plainte eſt feinte,
Et les plaiſirs, qui ſont ſi cherement vendus
Font que tous mes plaiſirs me donnent de la crainte.

Aux triſtes accens de ma voix
Tes amys pleurent quelquefois,
Mais c'eſt quand j'attire leurs larmes.
Je ſuis ſeule, qui rends l'amour en meſme poids
Et qui pour bien aymer me fais quitter les armes.

Pour me donner allégement
Mes yeux vont cherchant vainement
Quelque choſe qui te reſſemble
Ils en trouvent les traicts, mais c'eſt figuré ment,
Car le Ciel ne joint plus tant de beautez en ſemble.

Ces Vers ſont copiez des Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi de Pruſſe, chetez de Mr. de *Wiquefort* au nombr de plus de 30 voll. in f°. reliez en Marq quin rouge. Celui-ci eſt intitulé, *M moires d'Etat ſous le Roi Henri* IV. & le vers ci-deſſus y ſuivent immédiat ment le *Divorce Satyrique* qui différe e quelque choſe des Imprimez.

CLA

§. CLAUDIO COLETO

Campano

Hæc quæ tam lepido tractas ſermone, Colete,
Dum mollis Veneri Mars legit auricomæ:
Riſit Amor, teneroque petens materna lacerto
Colla, ter & geminans mollia ſuaviola:
Miraris terra mihi Mars ſi cedit? Et ille
Ante mihi cœlo (ſcis Dea) ceſſit, ait.
Idalis applauſit puero, Chariteſque decoræ
Et quantum plocidi tum Venus hic habuit
Extemploque tibi pulchro de flore corollam
Compoſuit docta blandula turba manu.

L. DUCATII.

Cette Epigramme ſe trouve au devant du IX. Livre d'Amadis impr. in f°. 1553. de la Traduction de *Claude Colet* Champenois. Du reſte le nom du Poëte étoit, non pas *Lucius*, comme on le croyoit à Francfort, ſous ombre qu'il ne ſouſſignoit que la Lettre *L.* premiere de ſon nom, mais *Louïs François.*

§. La Grande Salle du Palais de Paris eſt ſoutenue par quantité de gros piliers, autour deſquels il y a tous les jours

[illegible] & que [illegible] plus [illegible]-vous [illegible] le se-[illegible] de [illegible] expression [illegible] Senti-[illegible]) c'est [illegible] ordre, & [illegible]

§. Le Traité de la Délicatesse est de l'Abbé de Villars, Auteur des *Entretiens du Comte de Gabalis.*

§. *La Fameuse Compagnie de la Lesine &c,* 12 Paris 1604. est traduite de l'Italien. L'Auteur de l'Original est un nommé *Vialardi.*

§. La *Syphilis*, ou le Poëme de *Fracastor* sur le *Mal de Naples*, a été écrite vers la fin du Pontificat de Leon X. *Syphilis* est un mot composé du Grec σύφαρ, *exuvium Serpentis*, & ἴλλω, *convolvo*, ou ἴλιγξ, *vortex*, *flexus*. Le Serpent se replie & change de peau, de même les verolez, après une cure douloureuse, qui leur fait faire mille contorsions, voyent leur peau se renouveller & leurs cheveux tomber. La I. Edition de la *Syphilis* est in 4°. *Verone* 1530.

Le

§. Le titre de *Roi d'Yvetot* a été long tems dans la Maiſon du *Bellai*: peut-être y eſt-il encore.

§. *Provature*, fromage rond, fait de lait de bufle. *Papardelle*, ou *pappardelle* ſorte de patiſſerie. Ces deux mots ſont Italiens.

§. *Excellens Diſcours de Jean de l'Epine, Angevin.* à la Rochelle 1594. *Jean de l'Epine*, Miniſtre de la Rochelle depuis l'année 1561. avoit été Moine de l'Ordre des Carmes. Il mourut fort vieux à Saumur, l'an 1594. Il s'eſt fait une nouvelle Edition de ſon Livre à Geneve 1613. Elle ne contient pas le Traité de la *Providence*, ni celui *de la participation à la S. Cène*, mais il y a de plus un Diſcours ſur la tranquillité de l'Ame, & un Indice général. La premiere Edition eſt de Bâle 1587. Il y en a une Traduction Latine, *Theodoro Gaudero Interprete.* Gen. 1591. in 8°.

§. *La Croix du Maine* debite, que les deux premiers Auteurs des Contes attribuez à *Bonaventure des Periers* ſont *Jaques Peletier* du Mans, & *Nicolas Deniſot*, ſurnommé le *Comte d'Alſinois*. *Pàquier* L. 8. de ſes Lettres P. I. p. 493. dit que pour le moins *Peletier* n'y a point de part, & que l'Ouvrage eſt proprement de *Des Periers*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que *Des Periers* n'a

Voy. ci-deſſus p. 25.

pas

pas compoſé tous les Contes, qui ſ voyent ici. Déja il ne peut avoir fui le premier, puiſqu'étant mort avan l'année 1544. il n'a pu parler des Guer res Civiles, dont il y eſt fait mention & de la Paix de *Cateau Cambreſis* en 155ſ Il en eſt de même d'un autre Conte qui parle du Preſident *Liſet*, comme d'u homme déja mort. Or il eſt ſûr, qu ce perſonnage ne mourut que pluſieur années après *Des Periers*. Il y a au reſt bien de l'apparence que Rabelais avoi vû ces Contes, pour le moins en Ma nuſcrit. D'ailleurs *la Croix du Main* les cite, ou en parle. Ainſi M. *Bay* pourroit bien s'être trompé, lorſqu'i a cru, que la premiere Edition, qui e avoit été faite étoit celle de Paris, che *Jean Richer* in 8°. 1585. Celle de Hol lande 1711. paroit avoir été faite ſu celle de Rouen 1606. chez *Robert Pe tit-Val* : mais du moins eſt-ce le der nier (1) Editeur, *J. Frideric Bernard*

Li

(1) M. du Fay Capitaine aux Gardes qui étoit ce rieux de vieux Livres, fournit en 1711. à J. F. I les Contes de Des Periers & le *Cymbalum* au ſujet de quel ce Libraire ſe trouva en concurrence avec Pro per Marchand qui le revendiquoit comme Auteur d la Diſſertation qui le précedoit & qui étoit de la f çon dudit Mr. Marchand. Pour s'accommoder celu ci reſta maître du *Cymbalum* & J. F. B des Con tes de Des Periers à la fin deſquels il ajouta que ques Obſervations qu'il avoit envoiées à M. de Monnoie ſur le *Cymbalum*, & qui les aprouva apr

Libraire François refugié à Amſterdam, qui a reçu l'Exemplaire ſur lequel cette Edition s'eſt faite. Pluſieurs de ces Contes ſont pris des *Joci ac Sales Othomari Luſcinii Argentinenſis*, contemporain de l'Auteur & de *Rabelais*.

Bonaventure des Periers de *Bar-ſur-Aube* en Bourgogne, ſe tua de ſa propre épée, étant devenu furieux, à ce que dit *H. Etienne* ch. 18. de ſon *Apologie pour Herodote*. Mais ce qui eſt ſurprenant c'eſt que *Des Periers* fait lui-même le Conte d'un Fou, qui ſe perça d'outre en outre de ſon épée, pour faire l'épreuve de ſon Buffle.

§. *Jugement & Nouvelles Obſervations ſur les Oeuvres Gréques, Latines, Toſcanes & Françoiſes de Maître François Rabelais D. M. ou le veritable Rabelais* Reformé 8°. Paris 1697. *Jean Bernier* eſt Auteur de ce Livre. Il étoit de *Blois*. Il a fait auſſi une *Hiſtoire de Blois*, contenant les Antiquitez & Singularitez du Comté de Blois, les Eloges de ſes Comtes, & les Vies des Hommes Illuſtres. Paris 1682. Il mourut le 18 Mai 1698.

§. Les Poëſies de *Jaques Tabureau* imprimées à Paris 1574. mais dont l'Epi-

y avoir fait quelques changemens. Dans la ſuite le *Cymbalum* & les Obſervations ont été réimprimées à Paris, mais on y a ſupprimé quelques-unes des Obſervations.

pitre dedicatoire eſt de l'année 1554. contiennent au feuillet 256. l'Epitaphe ſuivante.

Ce docte nez Rabelais, qui piquoit
Les plus piquans, dort ſous la lame ici,
Et de ceux meſme en mourant ſe moquoit
Qui de ſa mort prenoient quelque ſouci.

§. Qu'eſt devenu le Livre, *de l'admirable puiſſance de l'Art & Nature*, attribué à *Bacon*, dans l'Epit. Dedic. du XIV. Livre de l'Amadis?

§. La deſcription du tumulte arrivé entre les vignerons du Village de Ruel, & les Archers de Paris, faite par M. *Frey*, & intitulée, *Recitus veritabilis ſuper terribili eſmeuta Pariſiorum de Ruellio*, eſt une des meilleures Pieces *Macaroniques*, qui ſoit en notre Langue.

Michel l'Aſne étoit un fameux Graveur, qui vivoit vers le milieu du XVII. ſiècle. On trouve ſon nom au bas de la *Carte du Chinonois*, qui eſt dans le *Rabelais Reformé*. au deſſous de l'un des portraits de Rabelais, où l'on lit *de M. l'Aſne.* Il étoit des amis de M. *De Marolles*, Abbé de *Villeloin*, qui parle de lui dès les premieres pages de certain Livre imprimé à Zurich, ſous le titre de *Noms de ceux, qui lui ont donné de leurs Livres* &c.

§. *Opus Merlini Cocaji Poetæ Mantuani Ma-*

Macaronicorum, totum in priſtinam formam per me Magiſtrum Acquarium Lodolam optime redactum &c. Tuſculani 1) apud Lacum Benacenſem, Alexander Paganinus. 1521. 12. L'Auteur de ce Livre étoit *Jerome Folengo*, Moine Bénédictin, qui mourut le 9 Decemb. 1544. Si ce n'eſt pas ici la premiere Edition, du moins eſt-ce la ſeconde, puiſque *Maſcurat* ſe contente d'avancer que la *Macaronée* de *Merlin Cocaïe* parut vivant l'année 1520. ſans en donner aucune preuve, & que cette Edition-ci eſt de 1521. Mais je me rappelle que la premiere eſt du 1er. Janv. 1517. Veniſe in 8°. chez *Alexandre Paganini*. Elle ne contient que 17 Macaronées, très-differentes de celles, qui ont paru dans les Editions ſuivantes. Il s'en eſt fait pluſieurs en France; en Allemagne, & en Italie, notamment à Veniſe, où *Jean Bevilacque*, ou *Boileau*, imprima *Merlin Cocaie* l'an 1564. On en a fait une Edition (ſi je ne me trompe,) à Amſterdam en 1691. Les Exemplaires n'en ont pas été debitez en Hollande, mais ont tous été envoyez en Italie. Les *Macaronées*, traduites en proſe Françoiſe, ont été imprimées pour la premiere fois à Paris en 1606. in 16°.

§. *A-*

(1) C'eſt une petite Ville du Breſſan, ſur la rive du Lac de Garde.

§. *Amicla* diminutif d'*Amia*, con
les Italiens appellent certain poi
ſans écailles, ſemblable au Thon.
pourroit bien être le même poiſſon,
dans les *Epiſt. Obſc. Virorum* eſt app
Ama en Latin, & *Plötzke* en Allem
§. Un *Martinet*, c'eſt un jeune E
lier, qui fait ſa demeure hors du C
lege.

§. Selon moi l'épithete de *Bourguig*
ſalé vient de la *Salade*, ou *Bourguign*
habillement de tête particulier à la
lice Bourguignonne.

§. *Sonrier*, dit *Amelot de la Houſſ*
Mem. Hiſt. T. I. p. 13. eſt un mot l
rain, qui ſignifie, Receveur, ou
miniſtrateur des Droits Seigneuri
Ce ſeroit alors une corruption de
gneurier. Mais *Sonrier* viendroit
commodément de *Sonre*, mot, qu
Lorraine ſignifie un Troupeau de
chons, & alors *Sonrier*, venant de
deſigneroit un Officier, qui auroit
pection ſur les Porcs, qui ſont
glandée, pour la reparation des d
mages qu'ils peuvent faire.

§. *En rang d'Ognon*, c'eſt-à-dire
plus gros les premiers & les autre
ſuite, à proportion de leur groſſ
comme on place des *Oignons*, ſur
planche. Voilà ſelon moi tout le
tere de ce Proverbe, que je tiens b
coup plus ancien que le Baron d'*Og*

Grand Maître des Ceremonies aux Etats de Blois de 1576. auquel *Amelot* T. II. p. 60. en aſſigne l'origine.

§. Il ſe peut que le nom de *Harlay* ſe ſoit anciennement écrit *Charlay*, comme *Lotaire*, *Huns*, dont l'ancienne orthographe eſt *Chlotaire*, *Chuns*, ce qui marque mieux l'aſpiration.

§. *Nogaret*, ou plutôt *Nogaréde*, *Subſt. ſem.* n'eſt qu'un ſeul mot, qui en Gaſcon ſignifie un lieu planté de *Noyers*, comme *Aubarède* ſignifie un lieu planté de Saules, ou autre bois blanc.

§. Si *Etienne Dolet* étoit batard de *François* I. comme on l'a prétendu, ce Prince ſeroit devenu Pere à l'âge de 14 ans, puiſqu'il naquit en 1494. & *Dolet* en 1508. Le Diſtique qu'on fit contre *Dolet*, lorſqu'il fut brûlé,

Mortales animas gaudebas dicere pridem;
Nunc immortales eſſe, Dolete, *doles.*

ne prouve autre choſe, ſinon que les Inquiſiteurs, qui firent le procès à *Dolet*, pour ſes opinions Lutheriennes, y firent entrer celle de la mortalité de l'ame, pour donner plus de couleur à l'injuſtice de leurs pourſuites.

§. Comme on a mis au jour à peu près toutes les Lettres de *G. Patin* à *Charles Spon*, il ſe peut que les Réponſes de celui-ci paroîtront auſſi quelque jour, ſuivant l'eſpérance qu'en donne l'Avertiſſement des *Nouvelles Let-*

tres de G. Patin ; puiſque, comme on le voit, à la p. 272. ces deux Savans gardoient réciproquement toutes les Lettres qu'ils recevoient l'un de l'autre.

M. *Patin* n'étoit pas digne des Eloges, qu'on lui donne du côté de la Science. Il ne liſoit jamais, que les titres des Livres, tout au plus les Préfaces. Dès qu'il apprenoit qu'il y avoit quelques perſonnes illuſtres aux païs étrangers, il ne manquoit jamais de leur écrire, pour s'aquerir de la reputation. C'eſt ce qu'en Août 1684. M. *de la Sabliére* écrivoit de Paris à M. Bayle, comme le tenant de gens, qui connoiſſoient fort bien ce Medecin. V. *Biblioth. Rais.* T. VI. Part. 2. p. 334.

Vir probus, ſed minime doctus, dit M. *Heinſius*, parlant de G. Patin, après l'avoir vu & entretenu.

§. Le Sené n'eſt connu en France qu'environ depuis l'année 1623.

§. Ces paroles d'*Hoffman* ont fort embaraſſé G. *Patin*, *Galeni Codices.... in India longe alii ſunt quam noſtri*: „ y „ a-t-il apparence, dit-il, (*Nouvell.* „ *Lett.* T. I. p. 254.) que dans les „ Indes il y ait des Volumes, & quel„ ques Tomes de Galien? Cet embarras vient de ce qu'il ne s'eſt pas apperçu, qu'au lieu d'*India*, il faut lire *Indice*: Cet *Index* eſt un gros *in folio*, imprimé à

à Bâle l'an 1568. qui a pour titre, *Aloysii Mundellæ Brixienſis in veros Galeni Libros* Index, *ſive Theatrum.* Comme vraiſemblablement cet Auteur avoit vû la Verſion Arabe de quelques Livres de *Galien*, dont l'Original Grec n'eſt pas venu juſqu'à nous, & qu'il en a fait mention dans ſon *Index*, c'eſt ce qui donna lieu au paſſage d'*Hoffman*, qui avec la faute d'impreſſion devint inintelligible à G. *Patin.* Voyez touchant les Ouvrages, qu'on peut avec raiſon attribuer à *Galien*, le docte *Albert Fabricius* dans ſa *Biblioth. Greque* L. IV. C. 17. qui, ſoit dit en paſſant, eſt l'Ouvrage du P. *Phil. Labbe.*

§. Certain *Macbon* Archidiacre de Toul fit en 1649. amende honorable, pour avoir fait de faux ſceaux. *François de Rozieres*, auſſi Archidiacre de Toul, fit pareillement amende honorable ſous Henri III. pour calomnies & fauſſetez par lui inſerées dans ſon *Stemmata Lotharingiæ & Barri Ducum.*

§. La Harangue de l'Aſſemblée du Clergé au Roi, de l'année 1656. contre les Reformez, eſt une Pièce maligne, & pleine de fauſſetez & de calomnies. Elle fut très-ſolidement refutée, mais en termes modeſtes, & d'ailleurs le Clergé qui étoit l'aggreſſeur, avoit grand tort de ſe plaindre; mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'il ſe

croit tout permis, & qu'il refuſe à ce qu'il opprime juſqu'au droit de ſe pla dre.

§. Le Maréchal de *Fabert* ne jamais Imprimeur, quoiqu'il y ait Livres imprimez ſous le nom d'*Abrah Fabert* le jeune, qui étoit lui-mêr Mais ce jeune homme prêtoit ſon n à ſon Pere, qui étant devenn Maſ Echevin de la Ville de Metz, ne p voit plus ſous ſon propre nom exer la fonction d'Imprimeur.

§. *Jaques Auberius*, ou *Claude*, vant M. *de Thou*, étoit de *Triaucot* près de Chalons ſur Marne. On a lui une Harangue, qu'il fit à Lauſ ne, en 1585. au ſujet d'un tremb ment de Terre, qui fit en ce tei là d'étranges deſordres au païs de Ber

§. M. *Jean l'Huillier*, Seigneur *Chalandos* en Normandie, & Conſ ler au Parlement de Paris étoit homme docte. C'eſt une Tradit dans la famille de M. de *Chaland* que pendant les troubles de S. *De* en 1564. ce perſonnage vit de nuit ſonge, environ le matin, un Tont re tomber ſur le Palais de Paris, qu'auſſi-tôt un fort beau perſonn lui apparut, lequel le prenant par main, lui montra en un Tableau p du contre la paroi, les cinq vers vans, qu'il lui fit lire & relire attenti ment;

Feſtinat propero curſu jam temporis ordo,
Quo locus, & Franci Majeſtas prima Senatus,
Papa, Sacerdotes, Miſſa, Simulacbra, Diique
Fictitii, atque omnis Superis exoſa poteſtas
Judicio Domini juſto ſublata peribunt.

M. *de Cb.* effraié de cette viſion, ſe leve, & à la lueur de la Lune, pour témoignage d'une viſion ſi étrange, il fit ces cinq vers:

Fallor? an iſta mihi ſubjecit verſibus iisdem
Angelus? Ipſe Deum teſtor Genioſque Polorum,
Vel vidiſſe aliquem, vel me vidiſſe putaſſe
Iſta inculcantem Tabulâ ſuſpenſa fideli,
Cum matutino premeret me tempore ſomnus.

Cette viſion eut tant de pouvoir ſur la conſcience de M. de *Chalandos*, que ſe defaiſant de ſon état entre les mains de M. *Molu*, il acheta armes & chevaux, & ſe trouva à la bataille de S. *Denys*, où il donna de telles preuves de ſa Valeur, qu'ayant eu un Cheval tué ſous lui, il reçut pluſieurs coups dans ſa Cuiraſſe, & fut enfin fort bleſſé à la cuiſſe, & laiſſé parmi les morts, juſqu'au lendemain, que ſes gens le retrouverent, comme il avoit quaſi perdu

tout ſon ſang, & le conduiſirent au *Menillet*, chez une ſienne ſœur, où il mourut peu de jours après, c'eſt-à dire, en 1564. Du reſte, ce recit eſt copié d'après un papier, que garde précieuſement Madame *de la Chevalerie* deſcendue du défunt, & refugiée à Berlin depuis pluſieurs années (*a*). *Chalandos*, qu'on prononce *Chalando*, eſt en Poitou, à quatre lieues de *Partenai*, & appartient preſentement à M. *de Mornai* d'une ancienne famille de la Religion. Dans une de ſes Lettres, *G. Patin* a nommé ce Conſeiller *Juliers de Chalandeau*, ayant confondu l'*Huillier* avec *Juliers*, & fait du dernier un nom de Batême. Il s'appelloit *Jean l'Huillier de Chalandos*. Il y avoit d'autres Conſeillers Huguenots que lui, qui portoient les armes pour la cauſe. Il s'y en trouvoit des Parlemens de Paris & de Bourdeaux, & même du Grand Conſeil.

§. *Sur les*

POESIES DE M. DE LA MONNOYE *de l'Académie Françoiſe avec ſon Eloge, publiées par M. de S.* 8°. à la Haye 1716.

Cette Edition a été faite à l'inſu de M. *de la Monnoye*. Outre pluſieurs Pièces, qui lui ſont fauſſement attribuées, celles, dont il eſt véritablement Auteur,

(*a*) Cette Dame vient de mourir à la fin de l'année 1736.

y ſont pour la plûpart corrompues, entierement deplacées, en un mot très-différentes de ce qu'elles auroient paru, s'il avoit eu deſſein de les ramaſſer en un corps, pour les mettre au jour. C'eſt ce qui l'obligea à deſavouer hautement cette Edition, & à conſentir qu'elle fût ſupprimée, confiſquée, proſcrite, comme fauſſe & ſuppoſée. . . . proteſtant, qu'il n'en reconnoîtroit aucune pour légitime, que celles qui ſeront munies de Privileges obtenus à ſa diligence pour les autoriſer, & leur donner cours, ſuivant la forme ordinaire. C'eſt ce que M. de la M. declare dans un Avertiſſement mis à la fin du Journal de Paris, *Avril* 1717. Outre les raiſons ci-deſſus, l'Auteur en avoit une autre pour deſavouer cette Edition, ſavoir, ce qu'on lit à la p. 36. & ſuiv. de l'Avertiſſement, de la ſupercherie, que lui, ou du moins l'Imprimeur du *Nouveau Menagiana* de Paris, fit aux Inquiſiteurs touchant pluſieurs endroits de ce Livre, deſquels ils avoient ordonné la ſuppreſſion. Cette Edition des Poëſies de M. *de la M.* avoit brouillé l'Auteur avec l'Editeur (M. *Albert Henri de Sallengre*) mais tout s'accommoda enfin, moyennant quelques Livres dont celui-ci fit preſent à M. *de la M.*

M. *de la Monnoye*, ancien Correcteur de la Chambre des Comptes de

Dijon mourut à Paris le 15. Octobre 1728. dans ſa 88. année. Ses Ouvrages manuſcrits ſont, outre pluſieurs Poëſies, 4 Volumes in 4°. de ſes Lettres, la plus grande partie de Critique; un Commentaire ſur les Poëſies de *Melin de S. Gelais*; des Remarques ſur les Bibliotheques Françoiſes *de la Croix du Maine* & de *Du Verdier*, qui ſont ſon dernier & ſon grand Ouvrage, qu'il n'avoit achevé entiérement, que deux ans avant ſa mort. Tous ces MSS. avec la Bibliotheque du défunt ſont preſentement en la poſſeſſion de M. de *St. Port*, Conſeiller au Grand Conſeil.

Voici quelques pieces de M. *de la Mounoye*, qui ne ſont pas dans le Recueil de M. *de Sallengre.*

STANCES IRREGULIE'RES

de M. de la MONNOYE *de l'Academie Françoiſe, ſur la mort de ſon Epouſe arrivée le* 20 *Janvier* 1726.

Chere Epouſe, tu n'ès donc plus!
Je te rappelle en vain, mes cris ſont ſuperflus;
Rien ne peut adoucir le chagrin qui me ronge;
Je hai la clarté du Soleil,
Et ſi je cherche le ſommeil,
C'eſt pour te retrouver en ſonge.

Je

Je ne te verrai plus ici,
Claude *, mon unique ſouci,
Nom pour moi préferable aux noms les plus illuſtres.
Nous fumes moins Epoux qu'Amans,
Dix luſtres avec toi m'ont paru dix momens,
Et dix momens ſans toi me paroiſſent dix luſtres.

* Claude Henriet.

Je me ſouviens de tes ſecours,
De tes attentions, de tes ſoins, de tes veilles,
Malgré toi † ſourde à mes diſcours,
Tes yeux remplaçoient tes oreilles;
Au moindre ſigne ils m'entendoient
Et de mes volontez interpretes habiles,
Toûjours prêts, jamais inutiles,
Au langage des miens d'abord ils répondoient.

† Depuis dix ans elle étoit ſourde.

Que deviendrai-je? helas! tu parts & je demeure;
Ton ame loin de moi, ſans doute, dans les Cieux
Goute un repos délicieux.
Moi ſur terre inquiet, je ſoupire, je pleure:
Unis par une tendre & ſincere amitié,

Qui

Qui devoit être inſeparable,
Nous formions un tout agréable,
Et je ne ſerai plus qu'une triſte moitié.

J'aurois dû préceder, bien-tôt je te vais ſuivre.
Agé de quatre-vint-ſix ans,
Deſormais, chere Ombre, il eſt tems,
Que la Parque à la Mort me livre;
Et ſi l'heure de mon trépas
Dans cet inſtant ne ſonne pas,
C'eſt que, le nommerai-je? * un Heros me fait vivre
Un Heros.... que ne puis-je autrement m'exprimer,
Je le louerois bien mieux, ſi j'oſois le nommer.

* M. le Duc de *Villeroy*, qui lui donnoit 600 livres de penſion.

Tirè du *Mercure* de France. *Avril* 1726. p. 738. & ſuiv. à cela près qu'on y dit mal, que Madame *de la Monnoye* avoit 86 ans, & M. de la M. 89. C'eſt ce qui donna occaſion à la Pièce ſuivante.

AU MERCURE.

Placet.

Vous avez, à ce que j'entens,
Par une innocente équivoque,
Vieilli ma femme de douze ans,

Moi

Moi de quatre. Ainſi je prétens,
Qu'il vous plaiſe changer l'époque.
Ma femme eſt morte vers la fin
De ſa ſoixante & quatorzième.
Pour moi, le ſeizième de Juin,
J'entre en ma quatre vint-ſixième.
Heureux, ſi je puis parvenir
A l'âge, que de vôtre grace
Vous avez cru m'appartenir.
Quatre ans de plus à l'avenir
Feroient dans la dixieme Claſſe
Pour ma Tontine ſurement
Un bien notable accroiſſement.
Surement. Non, la conjecture
N'eſt ſans doute rien moins que ſure;
Puiſqu'au lieu d'augmentation
Une caſcade inopinée
Me fait éprouver cette année
Facheuſe diminution.

„ Le reſte ſeroit difficile à rimer. Le
„ voici en Proſe. L'an 1724. les Ren-
„ tiers de la dixième Claſſe de la Ton-
„ tine touchérent en tout la ſomme
„ de 149 livres 15 ſols. L'an 1725.
„ ces Meſſieurs, nonobſtant le decès
„ de treize de leurs Confréres, trois
„ deſquels avoient entr'eux quinze
„ actions, ne touchent en tout que
„ 145 livres 2 ſols, enſorte qu'outre

„ l'ac-

„ l'accroiſſement, on leur retranche 4
„ livres 2 ſols ſur la rente de l'an paſſé,
„ ſans marquer là-deſſus quelque raiſon
„ que ce ſoit. Voilà le grief de ces
„ Rentiers, du nombre deſquels eſt,

„ Votre très humble & très-
„ obéïſſant Serviteur

DE LA MONNOYE.

Les Auteurs du Mercure répondirent:
„ Nous reconnoiſſons notre faute, &
„ nous en demandons pardon à Mon-
„ ſieur de la Monnoye; mais nous ne
„ ſaurions nous repentir de l'avoir com-
„ miſe. On en feroit ſouvent de pro-
„ pos deliberé, ſi on pouvoit ſe flat-
„ ter qu'elles euſſent de ſi heureuſes
„ ſuites.

Tiré du *Mercure* de France. *Mai* 1726.

Environ l'an 1723. Mgr. le Duc de *Villeroi*, touché de l'indigence, où un homme du merite de M. *de la Monnoye*, ſe trouvoit réduit par la chute des Billets, ou de Banque, ou de Monnoie, lui fit de lui-même & très-généreuſement une Penſion viagére de 600 livres, dont il toucha la premiere année, le jour même de l'octroi. C'eſt à quoi ſe rapportent les Vers ſuivans.

VERS

VERS

de Monſieur DE LA MONNOYE

A

MONSEIGNEUR LE DUC DE VILLEROI.

Tandis que l'on ne voit ſi ferme penſion,
Qui ne tremble aujourd'hui, de crainte
D'une triſte reduction,
Ou d'être entierement éteinte :
Celle qu'il vous a plu, Seigneur, de m'accorder
Demeure toujours hors d'atteinte.
Deux grands titres pour la fonder
Se ſont trouvez d'intelligence :
L'un vient de moi ; ſon nom eſt Indigence
L'autre de vous, c'eſt Généroſité.
Ils ſont tous deux faits l'un pour l'autre.
Le mien n'eſt que trop atteſté,
Je puis dormir en ſureté,
C'eſt lui qui me répond du vôtre.

QUATRAIN

DE M. DE LA MONNOYE.

ur la Taille douce de Monſieur le Regent.

Ici, loin de briguer un Eloge flatteur,
PHILIPPE, ami du vrai, qu'il cherche, qu'il deſire,

D'un

D'un Critique ingenu ſe rend le protecteur.
Un Prince ſans defauts ne craint pas la Satire.

TRADUCTION

du Latin du Poëte CATULE Liv. I. *de Nat. Deor.* de CICERON.

J'admirois du Soleil la naiſſante clarté,
Quand Roſcius d'autre côté
Tout à coup s'offrant à ma vue,
Habitans du celeſte lieu !
Excuſez, ai-je dit, mon audace ingenue,
A mes yeux le Mortel eſt plus beau que le Dieu.

Cette Piece a été inſerée par M. l'Abbé d'*Olivet* dans ſa Traduction Françoiſe du Livre *de Natura Deorum* de *Ciceron*, où à propos de l'Original de cette Epigramme il dit; „ La Tra„ duction que j'en rapporte ici eſt de „ M. *de la Monnoye*. Je me ſervois de „ cette occaſion, pour m'expliquer ſur „ cet illuſtre Academicien, dans les „ termes que l'amitié & l'eſtime de„ voient me dicter. Mais en revoyant „ mon manuſcrit il a rayé de ſa main „ tout ce qui ſentoit la louange, & m'a „ réduit à ne publier que ſa modeſtie.

A la p. 128. du Tom. II. de la même Tra-

Traduction, l'Abbé d'*Olivet* parle en ces termes de M. D. L. M. „ M. *de* „ *la Monnoye*, dont le nom orneroit „ toutes mes pages, ſi je marquois „ toutes les fois, que j'ai profité de „ ſes lumieres... Enſuite il rapporte les vers ſuivans, comme étant auſſi de M. D. L. M. C'eſt la Traduction d'une Chanſon Bachique d'ANACRE'ON.

Amis, tout boit. L'Onde boit l'Air,
La Lune le Soleil, le Soleil boit la Mer,
La Plante boit la Terre; & la Terre la Pluye;
Enfin ſoit en haut, ſoit en bas,
Tout boit, tout à boire convie.
Eh pourquoi; chers amis, ne boirois-je donc pas?

En Février 1727 il vint de *Halle* en Saxe à Berlin un Poëme François de 140 vers de douze ſyllabes ſans titre, mais qu'on pourroit intituler l'*Enrhumé*. On vouloit que ce Poëme fût de M. D. L. M. mais qu'il l'eût deſavoué, ſur ce que, vu l'impieté & l'obſcénité de la Pièce, l'Académie Françoiſe refuſoit d'en aggreger l'Auteur dans ſon Corps. Je l'ai lue, & je ſuis moins ſurpris que M. D. L. M. l'ait deſavouée, que je ne le ſerois, s'il étoit vrai qu'on l'eût pu croire capable de l'avoir compoſée. Elle eſt d'un

Libertin, qui oſe attribuer les Larmes de S. Pierre à un rhume, ſemblable à celui dont il ſe plaint, & qu'il decrit en termes très-degoutans. Il eſt auſſi Joueur de profeſſion, & de plus il s'accuſe du peché de *moleſſe* en termes très-impudens. En un mot ce Poëte n'a rien de commun avec l'illuſtre M. D. L. M. duquel, ſi l'on a quelques Poëſies gaillardes, on n'en a certainement pas de laſcives, & moins encore d'impies, comme l'eſt le Poëme, que j'intitule l'*Enrhumé*.

§. *Laurence Strozzi* Religieuſe, dont on a des Hymnes, n'étoit point ſœur de *Pierre Strozzi* Maréchal de France, comme M. *Colomiez* l'a cru ſur la parole de *Brantôme*. Elle étoit ſœur de *Kyriaque Strozzi*, Profeſſeur en Philoſophie & en Langue Greque à Florence, puis à Boulogne, & enfin à Piſe, fils de *Zacharie Strozzi*, iſſu des mêmes Ancêtres, que *Philippe* pére du Maréchal.

§. *Pierre Paſchal*, qui ſe diſoit Hiſtoriographe de *Henri* II, étoit un maraut, qui ne ſavoit point de Latin, & qui ignoroit même la Langue Françoiſe. Il avoit donné à entendre au Roi *Henri II*, qu'il travailloit à l'Hiſtoire de ce Prince. Il avoit même, diſoit-il, deſſein de continuer les Eloges de *Paul Jove*; de ſorte que non ſeulement *Henri* II

lui

donna une penſion de 1200 Livres, s que même entre les Illuſtres de Cour, c'étoit à qui feroit les plus ux preſens à Paſchal, pour avoir :e dans ſes Ecrits. Après la mort cet homme, on ne trouva pas z lui le moindre commencement, d'Hiſtoire, ſoit d'Eloges. Cepen- t quelcun, qui apparemment s'é- ſenti des gratifications de *Paſchal*, fit cette Epitaphe, qui ſe lit dans athedrale de Toulouſe.

P. PASCHALIO,

rerum geſtarum ab Henrico II. Gal- liarum Rege Scriptori politiſſimo, unaque virtutis & Romanæ elo- quentiæ æmulatori præſtantiſſimo,

Amici mœrentes

B. M. P.

t annos XLIII. obiit XIIII. KL. Mar. an. poſt Chriſtum natum M. D. LXV.

)y. le Tableau des Prov. de France. T. II. p. 202.

Deſcription de l'Iſle des Hermaphro- nouvellement découverte &c. pour de Supplément au JOURNAL DE RI III. A Cologne 1724. 8°. Dès conde page on voit que ce Li-

vre a été compoſé depuis la Paix *Vervins*, & non pas ſous le Regne *Henri* III, comme le croit l'Auteur l'Avis au Lecteur. Du reſte j'ign ſur quoi fondé, il attribue cet O vrage à certain *Artus Thomas*, ét certain que d'autres l'ont donné Cardinal *du Perron*. Voy. *Sorel, Bibl.* Edit. de 1664. p. 153. La ſeule ancien Edition, que j'en aye vue, eſt in 12. l'année 1612.

§. Les Huguenots firent autref les *Contrepets* ſuivans ſur la mort inc née de leurs Perſecuteurs *Henri* II, *François* II. Rois de France, & *Ant* Roi de Navarre.

Par l'œil, l'oreille & l'épaule
Dieu fit mourir trois Rois en Gaule.
Par l'épaule, l'oreille & l'œil
Dieu a mis trois Rois au cercueil.
Par l'épaule, l'œil & l'oreille
Dieu nous fit voir mainte merveille.

§. Les vers ſuivans reſſemblen ceux qu'on trouve dans les *Bigarr* du Seigneur des *Accords* ſur le fam *Pierre à Cornibus*

Es iſt ein Kraut, heiſt Mulier
Darvor hüt dich prudenter
Sie betrügt dich fallaciter
Das ſag ick dir veraciter.

§. *Jean le Veau*, Secretaire d'*André de Burgo*, Ambaſſadeur de l'Empereur *Maximilien* I. auprès de *Louïs* XII. mourut du mal de Naples. Voy. la Pref. des *Lettres de Louïs* XII.

§. *Poggiana, ou la Vie, le Caractere les Sentences & les bons Mots de Pogge Florentin* &c. 2 Tom. 8°. Amſt. 1720. Au mois de Juillet 1722. fut envoïé de Paris à Berlin un petit in 12. de 35 pages, imprimé tout récemment à Paris ſous le titre de *Remarques ſur le* Poggiana *de M. Lenfant.* Quelques uns attribuérent ces Remarques au fameux Pére de *Montfaucon*, ſous prétexte que ce Pére connoît M. *de la Croſe*, à qui elles ſont adreſſées. D'autres les crurent de M. *de la Monnoye*, que le *Poggiana* a critiqué : mais moi, ſuppoſé que M. *Simon de Val-Hébert* vive encore, le même de qui eſt l'Epître dedicatoire des *Origines Françoiſes de Caſeneuve*, je ne balance point à les lui attribuer, y reconnoiſſant & ſon ſtyle & ſon Eſprit, qui me ſont bien connus d'ailleurs. *Toulié du Solivet* eſt le nom de celui qui avoit fourni à l'Imprimeur le MS. des *Remarques ſur le* Poggiana. M. *Lenfant* répondit dans la *Bibliotb. Germ.* T. IV. p. 70. & ſuiv. mais il paſſa condamnation ſur pluſieurs articles.

M. *Recanati*, attaqué en pluſieurs

endroits du *Poggiana*, publia auſſi un Ouvrage en Italien pour ſe défendre.

Dans l'*Avis ſur les bons mots de Pogge*, à la tête de la IV. Partie, M. Lenfant parlant des bons mots d'*Hieroclès*, dit: „Si ces Remarques ſubſiſtoient encore, „je les terminerois en *Ana*, & laiſſerois „au peuple de Paris ſon *Sottiſier*." Comme on ſait, que c'a été le ſavant M. *de la Monnoye* qui a donné le nom de *Sottiſier* aux badineries qu'*Hieroclès* a debitées en Grec, ſous le titre d'*Aſteia*, M. L. auroit bien dû préſumer, qu'un tel homme devoit être ſûr, que ce mot n'avoit rien de bas. *Sottiſe* eſt un mot reçu depuis long tems en notre Langue, pour déſigner ces petites Productions de l'Eſprit, qui ne roulent que ſur des *bagatelles*; & dans les Lettres de *Mainard*, ce Poëte ne qualifie jamais autrement ſes Epigrammes, qui pourtant ont eu l'approbation de bien des Connoiſſeurs. C'eſt ſans doute à cette ſignification particuliere du mot *Sottiſe*, qu'a viſé M. *de la Monnoye*, lerſque dans ſon *Menagiana* T. I. p. 129. il a donné le nom de *Sottiſier* au Recueil d'*Hieroclès*.

Dans les Farces ou *Sotties* du XVI ſiècle, encore ſous *Henri* II. étoit introduite une *Mere Sotte*, dont le Rôle étoit de faire parler ſes *Sottelets*, qui lui recitoient par broquars les vices de

de toutes ſortes de perſonnes. *George de la Boutiere*, dans la note margin. ſur le ch. 44. de la *Vie de Tibere* p. 156. de la Trad. de *Suetone* Lyon 1556. De ce genre ſont les *menus propos* de Mere Sotte *en rimes*, par *Pierre Gringore* avec fig. Paris in 8°. 1528. (*Biblioth. Fayana* p. 241.) & pluſieurs autres Livres facetieux du même ſiècle, où eſt introduite une *mere ſotte*, préſidente à la *Sottie*; &, ſoit dit en paſſant, c'eſt ſur ce pied-là qu'à Rouen les Farceurs avoient pour Chef un *Abbé des Conards*, c'eſt-à-dire, *un Pere des Sots*.

§ On a inſeré à la fin du *Preſervatif* de M. *Lenfant* une *Lettre de M. A...t à une Dame de France*. Elle eſt de M. *Abauzit*, natif d'*Uzès*, homme d'un mérite extraordinaire, d'une extrême modeſtie & d'un ſavoir univerſel. Il fait ſon ſéjour à *Geneve*. Il cite p. 280. „ un Auteur grave & cheri de trois „ Papes, qui dans un Ouvrage dédié „ h Paul III. a dit que ſans l'Ecriture „ *les affaires de l'Egliſe ſeroient en bien* „ *meilleur état* ". C'eſt-à-dire, ſi l'on n'eût pas employé l'Ecriture contre *Luther*. Cet *Auteur grave*, c'eſt *Albert Pighius* L. I. C. 4. *Hierarchiæ Eccleſ.* Les trois Papes dont il a été cheri ſont *Hadrien* VI, *Clement* VII & *Paul* III.

§. *Scævolæ Sammarthani Elogia Doctorum in Gallia Virorum, qui noſtra patrumque memoriâ floruerunt.* Ce titre n'annonçoit les Eloges, que des Perſonnages illuſtres par leurs Ecrits, ou du moins par un grand ſavoir. Cependant *Ste Marthe* fait ici l'Eloge de pluſieurs hommes de Robe, qui ne ſe ſont diſtinguez que par leurs Charges. C'eſt ce que lui fait remarquer *Páquier*, dans ſes Lettres, édit. de 1619. T. 2. p. 432.

„ *Sammarthanus* eſt homme diſert, „ eſcrit bien Latin & parle bien Fran„ çois. Il a dit qu'il mettroit auſſi „ mon Pere en ſes Eloges, encore „ qu'il ſoit Italien, car il a été Ci„ toyen François, & almoit mieux „ *dici Gallus*, qu'*Italus* ". *Scaligerana*, au mot *Sammarthanus.* Ainſi ce n'a été que par complaiſance pour le Fils, que *Ste Marthe* a fait l'Eloge du Pere, dans un Livre qui n'étoit deſtiné à louer que des François, car en 1598. avant que *Joſeph* ſe fût expliqué, que ſon Pere avoit toujours ſouhaité qu'on le regardât comme François, *Ste Marthe* n'avoit point ſongé à le mettre dans ſon premier Livre, qui fut imprimé cette année-là à Poitiers.

§. On ne ſauroit gueres donner de plus magnifique Eloge, que celui que *Charles Fontaine* Pariſien donne à *Melin*

de

le S. Gelais dans ſon *Quintil Cenſeur* p. 204. de l'Edit. de Lyon 1556. „Et ſi vous „ autres me mettez en avant un Mellin Monſieur de S. Gelais, qui compoſe, voire bien ſur tous les autres, „ vers lyriques, les met en Muſique, „ les chante, les joue & ſonne ſur les „ inſtrumens: Je confeſſe & ſay ce qu'il „ ſait faire, mais c'eſt pour lui. Et en „ cela il ſoutient diverſes perſonnes, & „ eſt Poëte, Muſicien, vocal & inſtrumental. Voire bien davantage eſt-il „ Mathematicien, Philoſophe, Orateur, „ Juriſperit, Medecin, Aſtronome, „ Theologien, brief Panepiſtémon. „ Mais de tels que lui ne s'en trouve „ pas treize en la grand' douzaine, & „ ſi ne ſe arrogue rien, & ne derogue „ à nul.

§. M. de *Ste Marthe* marqua aſſez plaiſamment la mort de *Melin de S. Gelais. Fato functus eſt*, dit-il, *imperante Gallis Henrico Secundo.* Or *Henri* II a regné plus d'onze ans: ainſi le Lecteur n'en eſt gueres plus avancé, à moins qu'on ne lui apprenne que ce fut en 1558. Il étoit né un 3e de Novemb. Voy. le IX de ſes Huitains.

§. *Jaques Bouju* étoit de Chateauneuf en Anjou. *Joachim du Bellai* dit, dans ſon Ode IX à *Bouju.*

Ainſi ton bruyt qui s'eſcarte,
Bouju, tu feras parler;
Ainſi ta petite Sarte
Au même peut s'eſgaler.

„ Pour ce que Bouju eſt né près de „ *Sarte*, petite riviere, qui tombe en „ *Loyre*, environ une demi lieue au- „ deſſus d'*Angers*. C'eſt la Note de *Jean Prouſt* ſur cet endroit. *Maturin Bouju* Receveur des Tailles à *Angers* en 1563 étoit de la Religion. Il fut pendu.

§. M. *Burnet* dans ſon *Voyage de Suiſſe* &c. Roterd. 1687. p. 243. dit, en parlant de *Diedrick* Profeſſeur de Strasbourg; *Il fut confiné dans je ne ſai quelle Province de France, je crois que c'eſt le Limoſin.* Ce fut à *Perpignan*, & voici quelle fut l'occaſion de l'exil de *Diedrick*. Peu après que la France ſe fut emparée de *Strasbourg*, comme le Venerable s'y portoit hautement par les rues, & que quelques Bourgeois Lutheriens s'agenouilloient devant l'Hoſtie, ni plus, ni moins que les Catholiques Romains. *Diedrick* par un petit Traité, qu'il publia, ſoutint que ces Lutheriens commettoient en cela Idolatrie. La Cour informée de la choſe relegua le pauvre *Diedrick* à *Perpignan*, d'où pourtant, au bout de dix ou douze ans, il eut permiſſion de re-

ourner chez lui, mais à charge de
point ſortir de ſa maiſon. Lorſ-
on l'exila, il avoit 70 ans, ou en-
on.

L'idée du fidèle Miniſtre de J. Chriſt, la Vie de Guillaume Farel, *Miniſtre*, M. Ancillon, eſt un Livre écrit
ıs un ſtyle, qui à force d'être pom-
ıx & myſtique, eſt un vrai Gali-
tias. Au reſte p. 211. l'Auteur a o-
ɜ de parler d'une Epître de *Farel* au
ıc de Lorraine, datée de *Gorze*, le
Fevr. 1543. & d'une ſeconde Epître
même Farel au Docteur *Coroly*, da-
du 25 Juin 1543. & écrite de Straſ-
urg. L'une & l'autre de ces Pièces
ent imprimées à Geneve la même
ıée.

ɜ. Les *Remarques ſur les Oeuvres Poe-
ues de* François de Malherbe *par* Ur-
n Chevreau, à Saumur 1660. in 4°.
ıt devenues fort rares. *Chevreau*, dans
Poeſies Françoiſes, imprimées à Paris
1656. a imité en divers endroits les
teurs Italiens & Eſpagnols.

ɜ. *Brigans*, c'étoit en 1359 des Fantaſ-
ɜ, armez de *brigandines*, armure alors
·t en uſage.

ɜ. *Biceſtre*, Chateau maintenant ruï-
, étoit en bon état en 1410. & s'ap-
lloit le Château de *Winceſtre*.

§. *Robert de la Lice* (*Licius*) Corde-
r étoit un fameux Predicateur du
tems

tems du Roi Louïs XI. *Eraſme* parle ſouvent de lui dans ſon Livre, *de ratione concionandi.*

Ambroiſe de Cambray Referendaire du Pape *Calixte* donna à prix d'argent une fauſſe Bulle diſpenſatoire au Comte d'Armagnac, pour épouſer ſa propre ſœur. Voy. *Matth. de Couſſy Hiſt. de Charles* VII. p. 694. Edit. de *Dénys Godefroy.* Cette Bulle n'eſt pas la ſeule de cette eſpece qu'on puiſſe reprocher aux Papes. *Ange de Clavaiſe*, Cordelier, Auteur de la *Somme Angelique*, au mot *Papa*, rapporte que le Pape *Martin* V ayant pris avis avec ſes Docteurs donna diſpenſe d'épouſer ſa ſœur germaine. Voy. *Du Pleſſis, Myſt. d'Iniq.* 1612. f. 163. b. & le *Brutum fulmen* de *Hotman* 4e Edit. p. 195.

§. On a généralement cru qu'*Amé* Duc de Savoye vêcut délicieuſement dans ſa retraite à *Ripaille*, & que c'étoit même de là qu'eſt venue l'expreſſion proverbiale, *faire ripaille*, pour dire faire *grand' chére*, mais c'eſt une erreur. Voy. *Spon*, Hiſt. de Gen. 2e Edit. T. I. p. 107 & 108.

§. Le principal Inſtigateur de la Guerre de Naples entrepriſe par *Charles* VIII. fut *le Clergé*, lequel, dans un Dialogue de la façon d'*Octavien de S. Gelais*, Evêque d'Angoulême, imprimé au devant du *Verger d'Honneur*, tourne en ri-

di-

dicule ſous le nom de certain Idiot, & poltron *de je ne ſçai qui*, les gens ſages, qui auroient voulu détourner cette guerre.

§. D'*Albigny* Partiſan de la Ligue, s'étant depuis donné au Duc de Savoye, eut le commandement de l'Eſcalade.

§. Ceux qui combattoient ſous les enſeignes du Roi *Henri* IV. encore Huguenot, furent nommez *Mabeutres* dès l'an 1590.

§. Les Rois & les Reines n'ont point de parens; ils n'ont que des Sujets. Mot de *Don Pedre de Tolede* Ambaſſadeur d'Eſpagne auprès de *Henri* IV.

§. On appelle *Carfou* le coup de Cloche, qui avertit de prendre garde au feu. *Paſquier*, IV. 18. de ſes *Recherches*, prétend que *Carfou* eſt une corruption de *Couvre-feu*, d'où il s'enſuivroit que par le *Carfou*, qui en hiver ſe ſonne vers les ſept heures du ſoir, chacun auroit été originairement averti de couvrir ſon feu, ce qui ſeroit abſurde. On voit p. 58. du *Journal de Paris* ſous les Regnes de *Charles* VI. & *Charles* VII. in 4°. Paris 1729. que l'ancien mot étoit *Guare-feu*, comme pour ordonner qu'au ſon de la Cloche, chacun eût à prendre garde que chez lui le feu, ni la Chandelle de la Cuiſine & des Appartemens ne cauſât d'incendie

dans

dans la Ville. Cela eſt ſi vrai, qu'en Allemagne, d'où eſt venu cet uſage, dans les Villes, où il a lieu, le Crieur de Nuit, qui ſupplée au ſon de la Cloche, crie de toute ſa force, à chaque heure de la nuit cloſe, que chacun prenne garde à feu & à chandelles, afin d'éviter les incendies. Ce ſont les termes dont il ſe ſert. A *Metz*, où Hyver & Eté le *Carfou* ſe fait par trois coups de cette groſſe Cloche, appellée *Mute*, parce qu'elle eſt deſtinée à convoquer le Peuple en cas d'*Emeute*, les petites gens, pendant la vie du Daufin, fils de *Louïs* XIV. croyoient que ces trois coups de cloche donnoient le bon ſoir au Roi, à la Reine & au Daufin. *Rapin* Hiſt. d'Angl. ſur l'année 1069. T. 2. p. 36. remarque que cette année-là, *Guillaume* le Conquérant impoſa ſous peine d'Amende aux Anglois ſes nouveaux Sujets la néceſſité de n'avoir chez eux *ni feu ni clarté*, après huit heures du ſoir. C'étoit pour prévenir les Complots. Voila la premiere inſtitution d'un véritable *Couvre-feu.*

§. *Exillé*, *ée.* Ce mot revient ſouvent dans nos vieux Livres. Il ne dérive pas d'*exilium*, mais de *nihil*, prononcé à l'antique, *nichil*, d'où *annichilé*, *cbillé*, *exillé*, pour dire une choſe reduite à rien.

Le

§. Le Duc de *Betfort*, qui fut Regent de France pour le jeune *Henri* VI, étoit appellé le *Duc Rouge*, à cauſe de la *Roſe Rouge* de la Maiſon de Lancaſtre, qui régnoit en Angleterre, depuis *Henri* IV incluſivement. *Monſtrelet* parle d'un Seigneur connu ſous le nom de *Chevalier Blanc*. Peut-être ce Seigneur étoit-il de la Maiſon d'*Yorck*, qui avoit pour armes la *Roſe Blanche*.

§. L'*Epiphanie* dans certaines Heures Gothiques eſt appellée la *Thiphaigne*. Le jour de S. *Thiphaines* (*Theophanes*) echeoit le 9 Septembre.

§. Pour denoter qu'une maiſon étoit vuide & abandonnée, on pendoit autrefois à la porte une Croix de paille, ou de bois.

§. En 1438. environ le 8 Août le *perſil* & le *cerfeuil* étoient ſi chers à Paris, qu'on n'en pouvoit avoir. Ainſi ce que *Rabelais* dit par plaiſanterie Ch. 4. de ſa *Prognoſtic. Pantagr.* qu'encore qu'en 1534. *Mercure* menace quelque peu le perſil, toutefois il ſera *à prix raiſonnable*, s'étoit trouvé faux, quelque cent ans auparavant.

§. *Andrieu de Hariacourt*, Sieur de *Brandembourg*, étoit Capitaine de *Darnay* pour le Duc de Bourgogne en 1474. Cela auroit-il quelque relation avec la Maiſon de *Brandebourg*?

Hu-

§. HUGUENOT *Bony* fut reçu en 1410. Huiſſier de la Chambre des Comptes de Dijon, ſous ſerment par lui fait de ne ſavoir ni lire, ni écrire.

§. En 1386 un Médecin fut condamné par le Baillif de Dijon à une amande de 50 francs d'or, & de plus mis en priſon, pour n'avoir pas guéri les malades, dont il avoit entrepris la cure.

§. En 1411. vint-deux aunes de Damas noir furent employées pour une houpelande à des noces. Quelle longue queue devoit avoir une telle houpelande ?

§. *Tiercelin*, ſorte d'étoffe, qui paroît avoir été mêlée de trois choſes, comme ſoye, fil, & laine.

§. En 1470. *Jeanne la Bavarde*, & une autre *Jeanne*, femme de *Jean Moingeon*, furent condamnées à *Nuys* près de Dijon, comme *Ramaſſieres & Herites*; la premiere au feu, la ſeconde à être fuſtigée & bannie. C'étoient de pauvres Vaudoiſes, accuſées en cette qualité non ſeulement d'Héréſie, mais de Magie. C'eſt ce dernier crime qu'emporte le mot *Ramaſſieres*, dans la ridicule ſuppoſition que les *Sorcieres* ſe rendent au ſabat, ſur un *balai*, ou *ramon*, appellé en Italien *ramazza*, d'où vient le Languedocien *ramaſſe*, dans la ſignification de donner à quelcun la *ramaſſe*, ou les étrivieres. *Mi-*

§. *Miton*, eſpèce de gand, ſynonyme de *mitaine*. Ainſi *Onguent miton-mitaine* eſt un onguent ſans vertu. Qu'on ſe ſerve ou non d'un tel onguent, c'eſt tout un, comme *miton* & *mitaine*.

§. *Jaques Merlin*, Docteur en Théologie, étoit *è Vico Sancti Viturmini*, dans le Diocèſe de Limoges, dit M. *Launoi* p. 668. de ſon *Hiſt. du Coll. de Nav.* & plus haut il le qualifie, *patriâ Victurnienſis*. Ces deux différentes manieres d'exprimer le lieu natal de ce Docteur ſont cauſe que M. *Bayle*, qui d'ailleurs ne ſavoit pas le nom François de ce lieu, n'a pu nous l'apprendre p. 620. de ſa *Rep. aux Queſt. d'un Prov.* où il en avoit l'occaſion. Je crois que c'eſt la Paroiſſe, que le *Suplément au Traité des Aydes* p. 251. de l'Edit. de Paris 1643. appelle *St. Victour*. Elle eſt dans la Généralité de *Limoges*, Election de *Tulle*, Archiprieuré de S. *Exupery*.

§. Il y a eu preſqu'en même tems deux *François Picart*, l'un Docteur dans la Maiſon de Navarre, dont *Launoi* a écrit la Vie, & duquel *Beze* parle dans ſon *Paſſavant*; l'autre Cordelier, duquel le même *Beze* parle ſur l'an 1561. comme plein de vie en ce tems-là, au lieu que l'autre étoit mort au mois de Septembre 1557. Au ſujet du premier, voici un long morceau, mais curieux, tiré d'une ancienne *Anatomie de la Meſſe*,

traduite de l'Italien, & imprimée pour la premiere fois par *Jean Creſpin* en l'année 1555. Ce paſſage ſe trouve p. 517. & ſuiv. de l'Edit. in 16. chez *Jean Martin* 1562. „ De tous ceux que je cog„ nois vrais Sorboniſtes, & Suppoſts „ de la Doctrine Papale, je prendrai „ Maiſtre *François Picart*, lequel a la „ vogue par deſſus tous: & puis en„ core un autre (*Jean Maillard*) pour „ parachever le couple. Je la deſ„ criray le plus brievement que je „ pourray, & les peindray non pas „ au vif, ni de toutes leurs couleurs, „ comme ils en ſont bien dignes: mais „ ſeulement j'en feray un pourtraict „ aſſez groſſier par lequel neantmoins „ on verra facilement quels ſont tous „ les Advocats de la Meſſe, & qui s'eſ„ chauffent ſi fort pour la maintenir, „ afin que de là on cognoiſſe que peu„ vent valloir tous ceux qui combat„ tent pour cette querelle. Ce *Picart* „ donc ayant obtenu le degré de Theo„ logien Sorbonique, a tellement preſ„ ché dans la Ville de Paris, qu'on „ l'a eſtimé le premier. Et le moyen „ qu'il a tenu dès le commencement, „ pour gagner ce poinct, a eſté d'au„ tant qu'il ſavoit bien, qu'en France „ ceux qu'ils appellent Luthériens, eſ„ toyent & ſont encore en deteſtation „ preſqu'à tous. Il a toujours crié au-

„ da-

lacieuſement contr'eux en ſes Sermons, les chargeant avec une imprudence deſeſperée de toutes les calomnies qu'il a jamais pu controuver, ainſi que je monſtreray tantoſt. Or pour n'eſtre point trop long, ne faſcheux à deduire le tout par le menu, & à declarer comment il s'eſt porté en ce que j'ai dit, je n'ameneray ſeulement que les beaux Sermons qu'il faiſoit il y a long-tems, pour leſquels il fut chaſſé & banni de Paris avec ce gros ſouppier de *Bede*. Il étoit déja pour lors ſi enragé, qu'il ne craignoit de calomnier impudemment les plus grans de France Eſtant rappellé & remis en ſon eſtat, & Dieu ſçait comment, l n'oſa du premier coup faire comme auparavant, à ſçavoir ſe prendre & attacher aux perſonnes particulieres & d'authorité craignant ſa peau. Quoi donc ? ſi vouloit-il pourſuyre ſon entrepriſe. Il bruſloit d'ambition, il ne demandoit ſinon d'eſre en reputation. Il preſchoit ſouvent dedans Paris, & jamais n'oublioit ces pauvres Lutheriens. Brief l a fait ce meſtier ſi long-tems, car il y a maintenant plus de vint ans, qu'il l'a commencé) qu'à la fin il a tellement embabouyné, ou pluſtoſt enſorcelé ce pauvre peuple a-

„ bruti, que ce qu'il dit & prononce
„ eſt tenu comme un Oracle venant
„ du Ciel: & ſur-tout quand il eſt
„ queſtion de cette abomination de
„ Meſſe. Mais d'autant qu'on le cog-
„ noiſtra beaucoup mieux tel qu'il eſt,
„ ſi je touche un mot tant de ſa Doc-
„ trine qu'il preſche, & principale-
„ ment touchant la Meſſe, que de ſa
„ vie auſſi, je reduiray le tout à ces
„ deux poincts là, à ſçavoir à ce qu'il
„ enſeigne & à ſes faicts. Dont il ſera
„ aiſé à chacun de juger, s'il y eut ja-
„ mais faux Prophete en tout le mon-
„ de, que ceſtui-ci l'eſt. Premiere-
„ ment il eſt nommé de tous *Picart*
„ le Preſcheur, comme par excellen-
„ ce, d'autant qu'il ſe couvre du man-
„ teau de la Parole de Dieu. Pour
„ mieux ſéduire, il prend quelque
„ Texte de l'Ecriture Sainte, & puis
„ il l'expoſe à tors & à travers, ainſi
„ que bon luy ſemble, c'eſt-à-dire, ſe-
„ lon qu'il luy vient en fantaſie, le deſ-
„ tournant çà & là, tantoſt à un Sainct,
„ tantoſt à une Saincte, qu'on trouve
„ au Kalendrier du Pape. Je m'en rap-
„ porte à ceux qui l'ont ouy, & qui
„ ont jugement pour y avoir adviſé.
„ Voila comment il amadoue ces po-
„ vres gens, les abuſant de ce ti-
„ tre, qu'il preſche la Parole de Dieu.
„ Et que fait-il cependant? Au lieu
d'ex-

„ d'expoſer la pure verité, on oit des
„ menſonges execrables: au lieu d'an-
„ noncer l'Evangile, il met en avant
„ ſes ſonges & reſveries: au lieu de
„ publier les ordonnances de Noſtre
„ Seigneur, il propoſe les Traditions
„ humaines, il pervertit & renverſe
„ toute ſaincte doctrine. Combien que
„ tout cela ſoit ſi certain qu'il ne ſeroit
„ ja beſoin de plus longue preuve: ſi
„ eſt-ce que je reciteray quelques blaſ-
„ phêmes horribles, qu'il a deſgorgez
„ par diverſes fois en preſchant çà &
„ là dedans Paris: non pas qu'il n'y en
„ ait une infinité d'autres, mais ſi peu
„ que j'en toucherai d'un nombre infini
„ ſuffira pour comprendre que c'eſt du
„ reſte. Je ne m'amuſeray pas à decla-
„ rer ici bien au long ce que pluſieurs
„ ſçavent bien, touchant ſa façon ac-
„ couſtumée en tous ſes Sermons, où
„ il fait de ſi beaux Contes des Luthe-
„ riens, & de quelle impudence il uſe
„ en cela. Comme pour exemple,
„ quand il contoit un jour, ſelon qu'il
„ eſt effronté comme une putain de
„ bordeau, que les preſcheurs de Ge-
„ neve entrans en la Chaire pour preſ-
„ cher ont l'eſpée au coſté, la plume
„ ſur le bonnet avec la cappe à l'Eſ-
„ pagnole, & que le premier venu
„ montoit en la chaire, & un tas de
„ telles menteries, que ceſt impudent

„ avoit controuvées ſous ſon chappe-
„ ron gras, & ſous ſon bonnet à chauſ-
„ ſepied ; ne ſont-ce point là des
„ choſes par trop ridicules, & dont
„ les petits enfans ſe peuvent mo-
„ quer ? Il eſt vray que cette pauvre
„ beſte chauſſée en forgeant telles
„ bourdes ne taſche ſinon de retenir
„ toujours le povre peuple en ſon i-
„ gnorance plus que brutale & cuide
„ beaucoup gagner par ſes menſon-
„ ges du tout intolerables. Mais je
„ vous prie combien y a-t-il de gens
„ par tout le monde, qui peuvent de-
„ mentir ce vilain effronté & menteur
„ deſeſperé ? Combien y a-t-il d'hom-
„ mes, voire de grands Seigneurs,
„ qui ont eſté à Geneve, qui ont veu
„ tout le contraire de ce que dit cet
„ audacieux menteur ?.... Ce lui eſt
„ aſſez de dire quelque choſe, pourveu
„ qu'il penſe que par ſa menterie &
„ impudence les vrais Miniſtres de la
„ Parolle de Dieu ſeront meſpriſez....
„ Comment parle-t-il, quand il eſt
„ queſtion de la Meſſe & de telles im-
„ pietez ? Il y a un homme de bien &
„ digne d'eſtre creu, qui l'a ouy dedans
„ Paris, preſchant à *Saincte Opportune*,
„ lequel afferme entre pluſieurs autres
„ blaſphêmes horribles, que ce Diable
„ encharné deſgorgea en tout ſon Ser-
„ mon, qu'il fut ſi audacieux de pro-

„ tion-

„ noncer devant tous, (après avoir
„ conté les vertus & proprietez de la
„ Meſſe, c'eſt-à-dire, des choſes eſ-
„ pouventables à ouïr) ſi tout ce qu'il
„ en avoit recité pour lors, & qui eſt
„ contenu dedans depuis un bout juſ-
„ qu'à l'autre, n'eſt bon & ſainct &
„ venu du Ciel, que Dieu n'eſt pas
„ Dieu. Ne voila point un blaſphe-
„ me?... Quand il n'y auroit qu'un
„ ſeul homme, qui l'euſt ouï, ce ſe-
„ roit bien aſſez pour ſa condamna-
„ tion. Et ce n'eſt pas pour une fois,
„ qu'il a desgorgé des blaſphemes ſem-
„ blables. Je reciteray ce que j'ay
„ quelquefois entendu de mes pro-
„ pres oreilles. Il preſchoit à S. Jean
„ en Greve, un Dimanche après diner.
„ Or le jour de devant on avoit bruſlé
„ tout vif en la Place Maubert un po-
„ vre fidelle, qui après avoir tousjours
„ perſeveré en la vraye Confeſſion du
„ nom de Dieu, & de la pure doc-
„ trine de l'Evangile, invoquoit ſans
„ ceſſe noſtre Seigneur Jeſus, tant qu'il
„ eut rendu l'Eſprit. Ce forcené s'eſ-
„ chauffa tellement après les Luthe-
„ riens, qu'il dit que c'eſtoit le Diable,
„ qui leur faiſoit ainſi nommer Jeſus
„ Chriſt..... Il y a un homme, lequel
„ a eſté preſent à ſes predications, &
„ qui a remarqué les jours & les mois
„ de l'année que ce vilain blaſphema-

„ teur deſgorgeoit ces impietez-ci,
„ pour enſeigner le Peuple. Le huic-
„ tième jour de Septembre, mil cinq
„ cens cinquante trois: il dit que tou-
„ tes les graces que Dieu donne aux
„ hommes, il veut que ce ſoit par le
„ moyen de la Vierge Marie: ce qu'il
„ redit encore deux jours après....
„ Le vint-neufieſme d'Octobre en-
„ ſuyvant, pour non ſeulement des-
„ gouſter ſes Auditeurs de la doctrine
„ du ſalut, mais auſſi pour les eſpou-
„ venter du tout, à ce qu'ils n'en o-
„ ſaſſent jamais approcher: en eſcu-
„ mant comme un verrat eſchauffé,
„ après avoir vomi pluſieurs autres
„ puantiſes, il ſe print à crier que Cal-
„ vin eſt un Diable: & que tout ce
„ qu'il preſche dedans Geneve eſt du
„ Diable d'Enfer: & s'il y preſche
„ la Verité, que Dieu n'eſt pas Dieu.
„ Voila ſon ſtile accouſtumé de long-
„ tems, ainſi que tout le monde ſçait:
„ & duquel il uſa quand il vit la
„ conſtance invincible de ces quatorze
„ fidelles Martyrs de Jeſus Chriſt,
„ qui furent executez à Meaux. Car
„ ſe voyant convaincu, & ne pouvant
„ reſiſter au S. Eſprit, qui parloit par
„ la bouche de ces ſaincts Perſonna-
„ ges, comme enragé & tranſporté
„ d'une furie plus que brutale, il pro-
„ nonça en ſon Sermon qu'il fit devant

„ tout

„ tout le peuple, qu'il faloit neceſſai-
„ rement croire que ces pauvres gens-
„ là étoient damnez en Enfer: & ſi
„ un Ange du Ciel diſoit le contraire,
„ qu'il faudroit le rejetter. Car autre-
„ ment, diſoit ce malheureux, Dieu
„ ne ſeroit pas Dieu.... J'ai touché
„ juſqu'ici un bien peu de ceſte doctri-
„ ne infernale, afin qu'on puiſſe juger
„ par cela de tout le reſte qu'enſeigne
„ cet ennemi de Dieu, & de noſtre
„ Seigneur Jeſus. Quant à ſa vie, je
„ ſçai qu'on l'eſtime irreprehenſible,
„ voire comme d'un Ange à demi
„ Dieu. Et de fait il y a telle appa-
„ rence, que les povres ſimples gens y
„ ſont aiſément trompez. Mais pour-
„ veu qu'on ne veuille point fermer les
„ yeux, pour ne voir goutte en plein
„ Midy, ſon ambition & orgueil dont
„ il creve tout, ſe monſtre ſi claire-
„ ment que rien plus. On voit par
„ experience qu'il y a en lui une cruau-
„ té plus que barbare, à l'encontre
„ des enfans de Dieu, & un appetit
„ inſatiable d'eſpandre & humer le ſang
„ innocent. On voit cela tous les jours,
„ & y a plus de vingt ans qu'il en fait
„ meſtier. Et afin qu'on ne penſe que
„ je le charge à tort de ce crime tant
„ énorme; à ſçavoir qu'il eſt tranſ-
„ porté d'une rage plus que brutale à
„ meurtrir cruellement les povres fi-

„ delles & ſerviteurs de Dieu, je m'en
„ rapporte à ce qu'il en fait tous les
„ jours. Mais il ne faut que ſa propre
„ bouche pour le convaincre. Car le
„ 25 de Novembre 1553. après s'eſtre
„ bien tempeſté pour montrer qu'il faut
„ exterminer tous les enfans de Dieu,
„ qu'il appelle Lutheriens, il cria tant
„ qu'il peut, que le Roi de France de-
„ voit faire ſemblant d'eſtre du nom-
„ bre, & par ce moyen les faire tous
„ aſſembler en quelque lieu, & puis
„ les ſaccager, afin qu'il n'en fuſt ja-
„ mais aucune memoire. Voila quelle
„ eſt la ſainteté de ce meurtrier exe-
„ crable. Dont il eſt facile à juger en
„ quelle eſtime doit eſtre toute ſa Vie
„ pleine d'outrecuidance, d'ambition
„ & de cruauté du tout enragée. Sa ma-
„ lice eſt telle, combien qu'il taſche
„ aſſez de la couvrir, qu'on l'apper-
„ çoit à vue d'œil en tout ce qu'il
„ fait..... Je laiſſe là tout le reſte de
„ ſa façon de faire, qui reſſemble mieux
„ à celle des beſtes brutes, que des
„ hommes. J'ai ſeulement voulu noter
„ comme en paſſant les marques de ce
„ faux Prophete, d'autant que de tous
„ les Sorboniſtes, & Suppoſts de l'An-
„ techriſt, il n'y en a point un plus fu-
„ rieux, ne plus endiablé, ne qui ſe
„ tourmente, qui ſe tempeſte, qui
„ hurle, ne qui eſcume ſa rage en
„ chai-

„ chaire, comme il fait pour maintenir „ le Royaume de ceſt Antechriſt infer- „ nal, & defendre toutes ſes impietez: „ & principalement ceſte execration „ de la Meſſe, de laquelle il veut que „ Dieu ſoit Autheur, & qu'il l'ap- „ prouve, ou qu'autrement il n'eſt „ point Dieu ". Voila comment les nouveaux Lutheriens François ont parlé de ce *François Picart*, dont le Docteur *Launoi* fait un ſi bel Eloge. *Maillard* mourut environ l'an 1567. Voy. l'Epit. Dedic. de *Beze*, au devant de ſes Poëſies Latines. Edit. de 1579. in 8°.

§. (1) C'eſt une Tradition généralement reçue que dans la verte jeuneſſe de *Jean Buridan*, cet homme, qui dans la ſuite aquit une ſi grande reputation de ſavoir, s'étoit trouvé dans le cas de quantité d'Ecoliers de l'Univerſité des mieux tournez que certaine Reine de France, après ſe les être fait amener juſques dans ſon lit, faiſoit jetter de ſa Chambre dans la Seine, pour cacher les deſordres de ſa vie. Il s'agit de ſavoir, premierement, qui étoit cette Reine? & en ſecond lieu, s'il eſt vrai, comme on le croit communément, que le jeune *Buridan* plus heureux que ſes Compagnons ait évité le ſort des autres Mi-

(1) Cette Remarque ſe trouve déja dans le Dict. de Bayle à l'art. *Buridan*, mais comme il y a quelque difference, je l'ai laiſſée ici.

Mignons de cette femme ? Au premier égard, ſi, ſelon *Gaguin*, ceux qui croyent que cette Reine impudique étoit *Jeanne* de Navarre, laquelle en 1304. fonda le College de Navarre; s'accordent peu avec l'Epoque de la haute réputation de *Buridan*, par lui fixée à l'année 1348. ils s'aecordent bien moins encore avec *Marſile ab Ingben* (d'Ingenheim) lequel, bien que decedé ſeulement en 1396. (1) parle néanmoins de *Buridan*, comme d'un homme, qui avoit été ſon Contemporain (2). Il y a ſelon moi bien plus d'apparence que comme les femmes des trois fils de *Philippe le Bel*, mari de l'illuſtre *Jeanne* de Navarre, furent chacune également notées d'impudicité (3), c'eſt *Marie* de Bourgogne, femme de *Louïs Hutin*, l'ainé des trois fréres, que regarde l'accuſation qu'on a voulu mal-à propos faire tomber ſur ſa Belle-Mere. En ce qui concerne *Buridan*, il eſt ſi peu vraiſemblable que cet homme encore Ecolier, ait été préſervé du ſort des autres Ecoliers, qui comme lui avoient été reçus dans le lit de la Reine en queſtion, quelle qu'elle ſoit,

(1) *Buchole. Ind. Chron.* ſur l'an 1396.

(2) MARSIL *de* INGHEN, *Oratio dictiones, clauſulas, & elegantias Oratorias diſtinctis caracterum notis ſignatas complectens.* Heidelb. in 4. 1499.

(3) *Gaguin* L. 7. f. m. 119.

ſoit, que même cette terrible femme commanda qu'on le jettât dans la Seine. C'eſt du moins ce que dit le Poëte *Villon*, dans ces vers de ſa *Balade des Dames du tems jadis*, compoſée en 1461.

Semblablement où eſt la Reyne
Qui commanda que Buridan
Fuſt jetté en ung ſac en Seine.

Or, loin qu'un tel commandement ſuppoſât que *Buridan* avoit couché avec la Reine, qui l'avoit donné, qu'au contraire c'eſt que le ſage *Buridan*, en ce tems-là Profeſſeur en Philoſophie à Paris, avoit travaillé avec ſuccès à empêcher ſes Auditeurs de ſe rendre aux invitations de cette Siréne. Ce fait au reſte étoit d'une notorieté bien publique, puiſque dans la Saxe, que *Buridan* n'avoit fait que traverſer dans ſa retraite à Vienne en Autriche, un Maître ez Arts de l'Univerſité de Leipſig compoſa en 1471. un petit Ouvrage ſous le titre de *Commentariolus Hiſtoricus de Adoleſcentulis Pariſienſibus per Buridanum natione Picardum ab illicitis cujuſdam Reginæ Franciæ amoribus retractis*. Voy. M. *Krauſen* p. 186. de ſon *Jugement ſur pluſieurs Livres Vieux & Nouveaux*, où il rapporte ce titre, comme étant celui d'un MS. du Monaſte-

re

re de *Seitenſtadt* dans la Haute Autriche.

§. Le Docteur d'*Eſpenſe* eſt appellé *Panſa* par *Orlandin* Jeſuite, & *Suſpenſa* par *Beze*. Dans l'Edition de la Vie de *Calvin*, en tête des *Epit. de Calvin* in 8°. 1597. on lit, non pas *Suſpenſa*, mais *Sponſa*, peut-être par alluſion à certain paſſe-tems que les Sorboniſtes de ce tems-là étoient fort ſoupçonnez de prendre, ſoit entr'eux, ſoit avec leurs Ecoliers.

§. L'Epître Dedicatoire de l'Edition que *Robert Etienne* fit des Colloques de *Maturin Cordier* en 1532. eſt datée *Ex Noviodunenſi* (Aeduorum) *vel* (*ut nunc loquimur*) *Nivernenſi Gymnaſio ad flumen Ligerin, pridie Non. Decemb.* M.D.XXXII.

§. *Avis Salutaire donné au St. Illuſtriſſime Cardinal* de Sourdis, *pour ſagement vivre à l'avenir*. Ce Livre ſe trouve dans le Catalogue de la Bibliotheque de *Kielmans-Egge* P. 4. p. 494. Les *Contreveritez de la Cour* p. 65. du Recueil de Pieces concernant le Règne du Connetable de *Luynes*, Edit. de 1628.

Madame de Sourdis fait de chaſtes leçons;
Son fils le Cardinal n'ayme plus les garçons.

§. M. *Conrart* ne pouvoit ſouffrir le mot de *Huguenot*, dans le langage ſerieux. Il ne vouloit pas même qu'on

pût

t dire, l'*ancienne probité Huguenotte. oteſtant* auroit été de ſon goût, mais mot ne deſignoit encore que les Rermez d'Allemagne.

§. On n'a point vû juſqu'ici la Vie grand *Saumaiſe*, écrite par le docte *bilibert de la Mare*, Conſeiller au Parment de Bourgogne. Celui-ci fut deurné de publier ſa Vie de *Saumaiſe*, rce que l'Eloge d'un Huguenot, quel ıe fût le mérite de *Saumaiſe*, n'auroit ıs manqué de lui faire une affaire auès de *Louïs* XIV, deſtructeur zèlé du alviniſme.

§. M. *Hermant*, Curé en Normandie, Auteur d'une Hiſtoire des Conciles, eſt point parent de M. *Hermant* Chaoine de *Beauvais*, & n'a jamais eu aun rapport avec lui.

§. VERS *relatifs au Portrait de M.* CHARLES ANCILLON *né à Metz le* 28 *Juillet* 1659. *mort à Berlin le* 5 *Juillet* 1715. *mis à la tête de ſes* MEMOIRES concernant les Vies & les Ouvrages de pluſieurs Modernes célèbres &c. Amſt. 1709.

On avertit les Curieux,
Que le Graveur induſtrieux
Dans ce Portrait leur repréſente
Celui dont la Plume éloquente
Se fait admirer en tous lieux.

Du

Du Grand Soliman c'eſt l'Auteur,
Et cet Ouvrage de valeur,
Sera ſuivi de maint Volume,
Du même air, de la même Plume,
Pourvu qu'on trouve un Imprimeur.

Que dira la Poſterité,
Quand il lui ſera recité,
Quel fut ce docte Perſonnage;
Cette merveille de notre Age,
Ce grand Oracle d'Equité?

Mais pour faire que ſon renom,
Reçoive en nos jours un guerdon,
Qui paſſe juſqu'à l'autre Race,
Qu'on lui treſſe au pié du Parnaſſe,
Une Couronne de Chardon.

L. C.

Les derniers Vers ſont une imitation de la *Thalie* d'*Eraſme* p. 514. de ſes *Colloq.* Edit. de 1693.

——— grato in ſerta nitentia Flores
Colligito, meritæque coronam nectito Divæ.
Urticæ viridi graveolentem junge cicutam
Talia nam tali debentur præmia Vati.

Ber-

§. *Berthe*, femme de *Raoul* Roi de Bourgogne, vivoit en 932. C'eſt d'elle que parle le Proverbe ; *Du tems que Berthe filoit.* Quelques-uns l'ont crue femme de *Charlemagne* Voy. le *Coſmog. le Mumſter*, en François 1556. On trouve auſſi dans une ancienne Charte, que *Berthe*, mere de *Charlemagne*, filoit elle-même pour orner les Egliſes, *filabat.*

§. M. *de Scuderi* (George) frere de l'illuſtre *Sapho*, avoit le Gouvernement de *Notre Dame de la Garde*, près de *Marſeille*, & il a fait quelque part une deſcription magnifique de cette Place. C'eſt à quoi font alluſion ces vers du Voyage de *Bachaumont* & de la *Chapelle*:

Mais il vous faut parler du Fort,
Qui ſans doute eſt une merveille ;
C'eſt Notre Dame de la Garde,
Gouvernement commode & beau ;
A qui ſuffit pour toute garde
Un Suiſſe avec ſa halebarde,
Peint ſur la porte du Château.

Du reſte ce Fort, ou Château étoit une Place de defenſe, encore ſous le regne de *Henri le Grand.* Voy. *le Grain, Decade.* Liv. 6. p. m. 643.

§. *Oeuvres mêlées de M. de R. B.* &c. à Amſterd. 1722. *Jacques de Roſel-Beaumont*

mont, Auteur de ce Livre, & de pluſieurs autres Ouvrages de Poëſie & de Critique, tant imprimez qu'encore à imprimer, mort à Berlin le 23 Novembre 1729. étoit de Caſtres. Il avoit oublié ſon âge, car ſes amis, contemporains & Compatriotes, le faiſoient agé de plus de 83 ans, au lieu que lui ne ſe diſoit que dans ſa 77 année. C'étoit un homme incomparable en pieté & probité. Voici des vers de ſa façon, qui ne ſont pas dans ſon Recueil.

VERS de *M.* de *R. B.*

Sur le Sage Miniſtere du Cardinal de FLEURI.

Deux Cardinaux ſous deux Louïs,
Dans l'Empire des Lis,
Dominez chacun par ſon vice,
Eurent toute l'autorité.
Le C. de Richelieu. Dans le premier, ô que de dureté
Sous la vaine ombre de juſtice!
Le C. Mazarin Dans le ſecond, que de duplicité
Et même d'avarice!
Aujourd'hui que de probité,
De moderation, & d'extrême bonté
En cette troiſième Eminence,
Qui pour le bonheur de la France
Sous un autre Louïs avec habileté
Exerce la même puiſſance!

De

De l'Europe faut-il pour la tranquillité
Qu'où ſe trouve être l'équité,
Du Maître par ſes ſoins panche auſſi la balance ?
En elle encor que de prudence
Et de dexterité !
L'Auteur de ce Portrait en rien ne tient à Rome,
Mais il aime à vanter en FLEURI le Grand Homme.

§. Les trois Epigrammes ſuivantes nt de M. *Augier* d'Orange : les deux emieres ſont des Traductions de ux Epigrammes Françoiſes du Chelier *de Cailly*, & la derniere eſt faiſur une Caffetière d'or ou d'argent.

I.

Vult Ancilla foro vili emere ; quid mihi prodeſt ?
Cum nimium canſtent vendita, quando domi eſt.

II.

Cum redeunt tenebræ Dorylas dolet, haud quia nox eſt ;
Sed quia dum lucet, lampade non opus eſt.

III.

Pondere ſum magno rari pretioſa metalli ;
Nectare plena novo ſum pretioſa magis.

§. Les *Viſionnaires*, Comédie, dont

l'Auteur eſt *Desmarets S. Sorlin*, fut imprimée pour la premiere fois à Paris, chez *Jean Camuſat* 1667. Le Cardinal de *Richelieu* avoit donné le deſſein de cette Comédie. Mlle *de Sablé* eſt *Meliſſe*, amoureuſe d'*Alexandre le Grand*; Madame de *Chavigny* eſt la Coquette, & Madame de *Rambouillet* la vertueuſe.

§. Le Marechal de *Grammont* perdit la bataille de *Honnecour*. On a cru qu'il avoit ordre du Cardinal de *Richelieu* de ſe laiſſer battre, & cela afin que dans le mauvais état des affaires, cette Eminence fût abſolument néceſſaire au Roi, qui ſembloit vouloir deſormais ſe paſſer d'elle.

§. Une bonne Infanterie ne peut être conſervée trop ſoigneuſement, ſoit dans la paix, ſoit dans la guerre. Il n'eſt pas au pouvoir des plus grands Rois de rétablir qu'avec beaucoup de tems un vieux Corps d'Officiers & de Soldats, accoutumez à combattre enſemble & à ſouffrir les fatigues de la guerre.

§. Elle jeune, riche, eſpritée:
Il eſt jeune, riche, eſprit, doux,

On lit ainſi ces vers p. 34. du Voyage de *Bachaumont* & *la Chapelle* Edit. d'Amſt. 1708. L'Editeur a mis une Note, dans laquelle il ſoupçonne, & avec beau-

beaucoup d'apparence, que l'ancienne leçon eſt *eſprit doux*, ſans virgule, qu'on aura dit par corruption pour *eſpridoux*. *S. Amant* dans ſon *Poète crotté* p. 297. & 298. de ſes Oeuvres, Paris 1651.

Adieu, vrais Théatres Comiques,
Belles Maiſons Académiques,
Les ordinaires rendez-vous
Des Eſprits forts, des *Eſprits dous*,
Des Eloquens, des gens d'intrigue,
Des cœurs de l'amoureuſe brigue,
Des complaiſans applaudiſſeurs
Et des raffinez Poliſſeurs.

Dans le 4e de ces vers *Eſprits dous* eſt employé viſiblement dans la ſignification d'*Eſpridous*, ou d'*Eſpritez*. *Balzac* Lett. 23. du L. 20. appelle *Eſprits doux*, ceux qui avoient critiqué le mot *beſoigne*, qu'il avoit employé quelque part, & à la Lettre ſuivante, il traite certain *** admirateur de F. N. C. d'*Eſprit* ſi *doux*, qu'en comparaiſon le miel & le ſucre ſont amers. *Voiture*, Lettre 42. Edit. de Paris 1654. *J'eſpere que les Zephirs, qui ſont du nombre des* Eſprits doux, *me ſeront favorables, & que devant que cette Lettre ſoit en France, je pourray eſtre en Angleterre.* Le fameux Me *Guillaume*, dans une Satyre de l'an 1634. „ Là (dans l'Iſle des Coquettes)

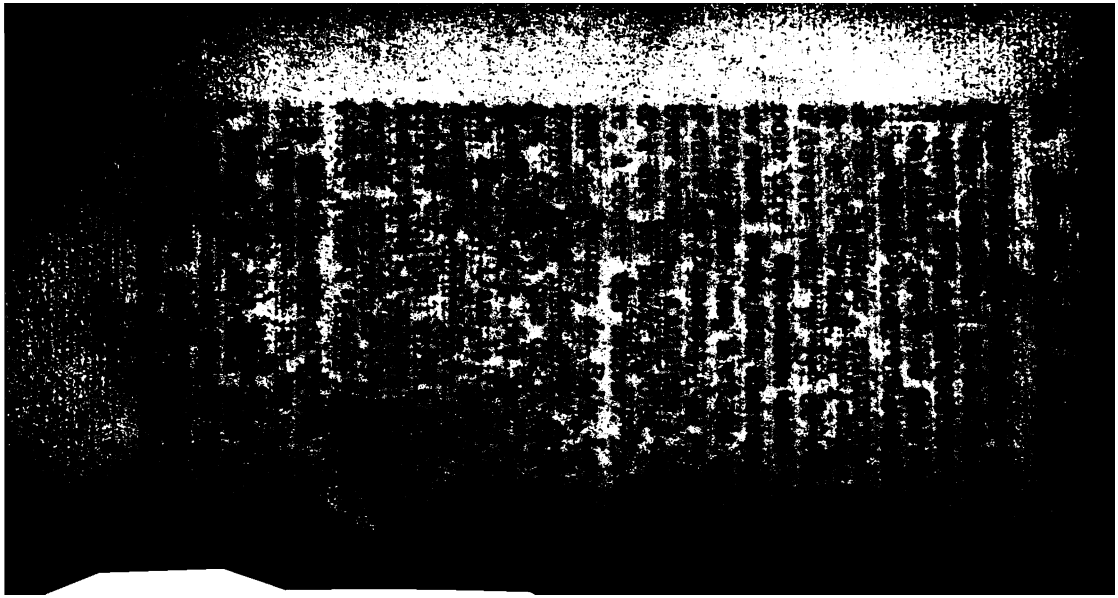

p. 481. de l'Edit. *de la Fleche* 1687. Les *Eſprits doux*, dont nous venons de voir que la Marquiſe de *Rambouillet* parloit, ce ſont proprement les *Humaniſtes*, ainſi appellez, parce que les Belles-Lettres *adouciſſent* l'Eſprit, & *humaniſent* les mœurs de ceux qui les cultivent avec de bonnes diſpoſitions. Ovid. Epiſt. 9. Lib. 2. ad *Cotyn.*

Adde quod ingenuas didiciſſe fideliter artes
Emollit mores, nec ſinit eſſe feros.

Enfin le Poëte *Mainard* p. 277. de ſes Lettres finit ainſi une Satyre, qu'il avoit faite, contre un Ennemi des Belles-Lettres.

Tu meſpriſes les Arts, qui me ſont les plus chers,
Et ce n'eſt pas chez toi qu'on trouve les rocbers,
Que le ſon d'une Lyre arracha de leur place;
C'eſt ton averſion, qu'un *eſprit adoucy.*
Et ce que fit Orphée aux Montagnes de Thrace
Jamais il ne l'eût fait en celles du Quercy.

Il eſt viſible que dans ces vers *eſprit adoucy* eſt un ſynonyme d'*eſprit doux*, & que c'eſt la contrainte de la rime, qui a obligé le Poëte à employer la premiere de ces expreſſions plutôt que la ſeconde, qui étoit le mot d'uſage.

§. *Les Declamations, Procedures, & Arretz d'Amours, donnez en la Cour & Parquet de Cupido, à cauſe d'aucuns differens entenduz ſur cette Police.* C'eſt le titre d'une Edition. in 16. du Texte ſeul des *Areſta Amorum*, Paris, Nicolas Chreſtien, 1555. Cette Edition eſt hiſtoriée de petites planches en bois, au devant de la plupart des *Arrêts*, & ſemble pour le reſte avoir été faite ſur celle de 1546. On y a ſeulement retranché le Préambule en 74 vers de huit ſyllabes, & on lui a ſubſtitué les ſeize vers ſuivans,

Au mois d'Apvril, que les Grans Jours ſe tiennent,
Par Cupido le Dieu des Amoureux,
Et que pluſieurs leurs querelles ſoutiennent,
Contre aucunes Dames, qui maintiennent
Par faulx abus les pauvres malheureux,
Ung triſte amant, penſif & douloureux,
Vint au parquet en humble obedience
Tendant à fin d'avoir une audience.
Aſſez de fois feut l'amant eſcondiſt
De ſon prier, car grant preſſe y avoit,
Et neantmoins tant ſupplia, qu'on diſt,
Qu'il ſoit ouy, & lors ſon intendit
Hault propoſa, car bien parler ſavoit;
Mais avant ce, (comme faire devoit,)

Hum-

Humblement fait reverenee à la Court,
Puis diſt ſon cas, qui fut ſommaire & court.

Ce *Cas* au reſte n'eſt point celui du remier Arrêt dans les Editions comentées. Le 52 Arrêt a été ajouté aux r de *Martial* d'Auvergne par *Gilles d'Augni*, dit *Pampbile*, Avocat au Parlement de Paris. On a du même *Gilles 'Aurigni*, le *Tuteur d'Amour*, Lyon, ean de Tournes 1547. 8. *Contemplation ur la mort de J. Chriſt.* Paris, Jaq. Board 1547. 8. *Trente Pſalmes du Royal rophete David*, Rouen, Jean Mallard. e ne ſai au reſte, pourquoi on dit ommunément *Martial d'Auvergne*, ſous mbre qu'il étoit d'*Auvergne*, puiſque ui-même prenoit ſon ſurnom de la Vile de Paris où il s'étoit tranſplanté. Il nit ainſi ſes *Vigiles de Charles VII.* en ers, qui eſt l'Hiſtoire de Charles VII. ui fut imprimée à Paris l'an 1490. par ierre *Caron*, & depuis en 1493. par ean *du Pré.*

O vous, Meſſeigneurs, qui verrez
Ces Vigilles, & les lirez,
Ne prenez pas garde à l'Acteur,
Car grans faultes y trouverez:
Mais, s'il vous plaiſt, le excuſerez,
Veu qu'il eſt ung nouvel facteur
MARCIAL DE PARIS.

(*a*) Voy. plus bas les Rem. ſur le Dict. de Bayle.

§. M. *Bayle* à l'Art. (*a*) *Caniceus* de ſon *Dict. Crit.* a fait deux fautes toutchant *Jacobus Caviceus*, car c'eſt lui que regarde cet Article. Premierement, il le nomme mal *Caniceus*, ſur la foi de ſon Edit. d'*Agrippa* ch. 64. *de Vanitate Scientiarum*, car dans les bonnes Editions de ce Traité d'*Agrippa*, particulierement dans celle de 1531. on lit *Caviceus*. En ſecond lieu, M. *Bayle* ſuppoſe, que le Livre attribué là par *Agrippa* à *Caviceus* ſoit un Volume de Lettres d'amour, au lieu que c'eſt un Roman en 3. Livres, intitulé, *Il Peregrino*, impr. in 8°. à Veniſe en 1526. Ce Livre au reſte ſe trouve dans le Catalogue de la Biblioth. d'Oxford, auſſi ſous le nom de *Caviceus*, mais l'Exemplaire en eſt d'une plus nouvelle Edition faite en 1547. in 8°. auſſi de Veniſe.

§. Le Poeme ridicule de la *Magdeleine* fut réïmprimé en 1715. en Hollande par les ſoins de M. *de la Monnoye*. L'Auteur étoit, je penſe, un Minime, qui fit ce Livre vers l'an 1640. & M. D. L. M. l'a publié de nouveau, parce qu'il étoit devenu fort rare.

§. *Les Avantures de Pomponius, Chevalier Romain* &c. à Rome 1724. & depuis en 1728. Edit. augmentée. Cet Ouvrage n'eſt point de M. de *S^te. Hiacinthe* (*Hyacinthe de Themiſeuil.*) On ſait à n'en pouvoir

voir douter, que ce petit Roman fut envoyé de Paris en MS. en Hollande, avec une Lettre anonyme, & que le Libraire, à qui il fut adreſſé en 1722. le fit offrir à feu M. le Cardinal *Dubois*, qui fit peu de cas de cette offre & du MS. craignant peut-être qu'on ne lui jouât un tour pareil à celui de *Chavigni*, au ſujet du *Cochon mitré*. La Chronique qui eſt à la fin de ce Roman n'eſt pas de la même main. *Biblioth. Franc.* Août 1726.

Le debut du Ch. VIII. où commence l'Hiſtoire des Voyages de *Pomponius* eſt le même que celui de *Janus Nicius Erythræus*, dans ſon *Eudemie*, Ouvrage Satyrique Latin, impr. en 1645.

Au Chap. XVI. p. 83. de la premiere Edition, il eſt parlé d'*Iſaie* Evêque de *Rhodes*, & d'*Alexandre* Evêque de *Diſpolis* en Thrace. Deux Evêques punis pour crime de péderaſtie, ſous l'Empire de *Juſtinien*. *Procope* parle du fait, mais ſans nommer ces Prélats, p. 53. de ſon *Hiſt. Secrete*, Lyon 1628. & ce n'eſt que *Théophane* l'un des Auteurs de l'Hiſtoire Byzantine, qui apprend leur nom, & les noms de leurs Evêchez Voy. la Note de *Nicolas Alamanni* ſur cet endroit de Procope.

Voici l'explication des principaux noms contenus dans les *Avantures de Pomponius*.

Le

Le Druïde de Medoc: Le Cardinal de *Roban*, deſigné auſſi par les trois Lettres C. D. R. On l'appelle *Druïde de Medoc*, parce que ceux de ſa Maiſon prétendent être deſcendus de *Medoc*, frere cadet de *Meriadec* Duc de Bretagne.

Le Prince d'Argentine : c'eſt le même Cardinal, Evêque de Strasbourg, *Argentina.*

Megas : *Louïs le Grand.*

Reloſan: *Orléans.*

Ichtyophage noir : Le P. de *Ste Marthe*, dont un des Ancêtres paſſe, dans le *Menagiana*, pour le Medecin *Rondibilis* de *Rabelais.*

Remonitum : Le P. *Tournemine* Jeſuite.

Lauges : Gaules.

Cilopang : *Polignac.*

Salliru : *Villars.*

Pneuma, Prêtre dans le Temple de *Simen : Eſprit* Evêque de *Nîmes.*

Chateau des Lateres : les Thuilleries.

Silvo : Louïs XIII.

Jerbie : Iberie, ou l'Eſpagne.

Jusdob : *Du Bois.*

Jamun : *Du Maine.*

Jerdreb : *De Berri.*

Orfarine : *Argenſon.*

Un *Prince Germain* p. 184. Le Comte de *Horn.*

Seilano : *Noailles.*

Romé : *La Force.*

Un Poëte p. 187. *Voltaire.*

Ne-

Nedoc: *Condé*

Le frere du P. de Nedoc. Le Comte le *Charolois.*

Vexrot: Trévoux.

Le frere du Pr. de Jamun: Le Come de *Toulouſe* Amiral de France.

Le Temple de Lotu: L'Evéché de *Toul*, lonné au Cardinal de *Biſſi.*

Le Prince de Lotu, brouillé avec le Seigneur du pays p. 203. c'eſt l'Evêque de *Toul*, brouillé avec le Duc de Lorraine, dont, contre la teneur des Concordats, il prétendoit pouvoir convoquer à *Toul* en Synode les Sujets, ſans Lettre de permiſſion de ce Prince.

Xeuma: *Meaux.*

Seigneur du Freſne: Maiſon de Campagne du Chancelier d'*Agueſſeau*

Poëte ſans faire des vers, p. 206. Le Duc de la *Force.*

Dicmor: *Mordick*

Transfuge Caledonien: *Jean Law.*

Les *Stoïciens*: les Janſeniſtes.

Les *Epicuriens*: les Jeſuites.

Le *Druïde de Sedan*: le Cardinal de *Bouillon.*

Les *Moniales*: S. *Cyr.*

Princeſſe d'Ictyophagie: l'Abbeſſe de *Chelles.*

Torche... 213. Billets de banque.

Le Druïde Epicurien: Le P. *Tellier.*

Le Pontife de Cambrai: *Du Bois.*

La Dive Pancarte: *la Conſtitution.*

La

Le ſecond mari de la Jerdreb: Le M
quis de *Richelieu*
Un *Grimauld* p. 183. *Grimaldi.*
Le *Moula*: le Confeſſeur
Le *Druïde qui gouverna l'Empire*
Card. *Mazarin.*
Le *Druïde de Véron*: l'Evêque de
jus
Sotermelec: le Regent
Den Sadik: Louïs XIV.

§. LIVRE VII.

(*a*) M. le Regent. (*b*) le Parlement.

De la Chronique de Dom (*a*) Phili
d'Aurelie, & *des Proueſſes des* (*b*) Bo
nets ronds *en icelui tems.*

CHAP. I.

(*c*) Le P. Preſident.

Comment ſous (*c*) *Robillardus* G
ſe Teſte, Chef des Bonnets ronds,
dits Bonnets ronds voulurent faire
Rominagrobis & s'acquerir grande
nommée.

CH. II.

Comment *Robillardus*, au demeu
grand Clerc, ſouloit dormir aux Pl
& répandre deniers à foiſon.

CH. III.

Comme les Bonnets ronds réſolu
de propoſer à *Dom Philippe* moult b
& ſalubres avis pour l'avancemen
là choſe publique, tirez pour la
part du *Gloſſator Juris*, *Baldus*, *A*
ſius, & autres teſtes pleines de ſc

CH. IV.

Comme ils furent courtoiſement éduits par *Dom Philippe*, & par droit raiſon, renvoyez à leurs Sacs & paſſes.

CH. V.

Du (1) débat & contention qu'en uy tems fut entre les vieux Bons ronds & les jeunes, & de ce qui n enſuyvit.

CH. VI.

Comme par un matin (2) la Grande ambre fut ſcholaſtiquement aſſaillie les jeunes Bonnets ronds, à grand' ſort de Compagnies d'Ordonnance, ıs la conduite des Generaux (3) *Bert-*, (4) *Montblas* & autres.

CH. VII.

Comme la Grande Chambre ſe ren- à compoſition, faute de munitions, de la Paix qui s'en enſuivit.

CH. VIII.

Comme depuis la Paix faite & con- ie entre les Bonnets ronds, ils ſouent employer le tems en belles & litiques deliberations. CH.

) Brouillerie des Enquêtes avec la Grande Chami, qui enregiſtra le Traité avec la Lorraine ſans

1) Les Enquêtes & les Requêtes s'emparerent matin tumultueuſement de la G. Chambre, & nt qu'ils n'en ſortiroient pas, qu'on ne leur fit on; ce qui ſe termina par un accommodement.
2) Le P. *Lambert*.
4) Le P. de *Blaſmont*.

CH. IX.

Comme par un matin fut rendue une plantureuſe (1) Ordonnance par les Peres Conſcripts, tendante à grands pas au bien de la choſe publique. *Item* de la belle police, qui par eux fut miſe en avant, pour tenir la main à l'execution & promulgation d'icelle.

CH. X.

Comme le Peuple Gaulois receut comme Evangile de Dieu, la moult belle Ordonnance des Bonnets ronds. *Item*, du grand reſpect que chacun porta à ladite Ordonnance, dont ils acquirent grand los & renommée parmi le peuple.

CH. XI.

Des beaux propos de (2) *Tailport* la Rouge hupe, arriere-petit-fils du Capitaine Carabin *Razas*.

CH. XII.

Comme ledit *Tailport*, ayant ſcientifiquement retrouſſé ſes horrifiques mouſtaches, cita force belles Loix & conclud à ce que les Peres Conſcripts (3) ſe tranſportaſſent piteuſement à pied, en Robes & Chaperons rouges au Logis de *Louïſot*, pour lui faire tout plein de belles remontrances.

CH.

(1) L'Arrêt contre l'Edit des Monnoyes.

(2) Le P. *Portail*, arriére-petit-fils du Chirurgien de Charles IX.

(3) Il ouvrit l'avis d'aller à pied en Robes rouges au Louvre faire leurs Remontrances.

CH. XIII.

Comme l'avis ci-deſſus fut improuvé de la plûpart des Bonnets ronds, le tout pour des Crottes, & comme fut doctement conclud d'y aller en Coches. *Item* comme (1) Sire *Montaver* Chatelain de *Clugny* fut ſurpris chevauchant nuittamment ſur les rues de Lutece, dechirant à belles dents les Chartres & Commandemens du Roi *Louïſot*, & fut apprehendé en ſon Corps & ſes Compagnons, & conduit par les gens du Capitaine *Coupe-teſte* ès noires priſons du grand Chlet.

CH. XIV.

Comme *Robillardus* en robe competente, bien & duement accompagné de force Meſſieurs ivers, ſe tranſporta au Palais du jeune Roi *Louïſet*, où faute de memoire, (2) il fit judicieuſement lecture d'une belle & magnifique (3) Remonſtrance.

CH. XV.

Item, comme dans le contexte de ladite Oraiſon, *Robillardus* fit mention d'une belle & petite (4) Pancarte, trou-

(1) M. de *Veribamon* Conſeiller au Parlement, ayant ſoupé avec deux de ſes amis, étant tous gris, ils monterent à cheval, & allerent déchirer les Arrêts du Conſeil d'Etat, qui annulloient celui du Parlement. Il n'y eut que lui de pris, & il paſſa la nuit au Châtelet.

(2) On lit les Remontrances

(3) Remontrances du mois de Juin.

(4) Le Parlement ſe dit Tuteur des Rois, & Pere du Peuple.

trouvée ès ruïnes de l'Amphiteatre de Veronne, écrites en Lettres Tudeſques, & accordées par le Pere Grand & bon Catholique Pharamond Roi des Gaulois, par laquelle apert que ledit Roi, dont le nom ſe trouve par laps de tems effacé, a conſtitué & établi les Bonnets ronds en qualité de Tuteurs des Rois ſes Succeſſeurs, & de Pere putatif du Peuple Gaulois; s'enſuit la teneur de la Pancarte.

CH. XVI.

Item, comme *Rabillardus* avec ſa grave compagnie retournerent juridiquement, comme ils étoient venus, ce qui fut moult beau à voir.

CH. XVII.

Comme *Louïſot* fit ſemondre les Bonnets ronds de venir à ſon Palais, pour réponſe (1) y être faite à leurs doctes remontrances, & enſuite comme ils furent joyeuſement accueillis, & feſtez par ledit *Louïſot* & ſes Barons.

§. *Sur quelques Officiers de la* CALOTTE.

Piece envoiée de Paris en Fevr. 1725.

Sur le Memoire preſenté
Par les Syndics de la Calotte,
Contenant que la gent falotte
A ſi promtement augmenté,

Et

(1) Réponſe à leurs Remontrances.

Et pullule encore à cette heure
Au point que notre Continent
Ne ſuffit pas à leur demeure:
Il nous a paru pertinent
D'envoier une Colonie
Aux Climats que Jaques Sadeur
Découvrit avec grand labeur;
Octroïons à la Compagnie
Les Iſles, Iſlots & Payïs
Qu'arroſe le Chimereïs,
Fleuve immenſe, dont les péages,
Sans le ſable de ſes rivages,
Pourroient recompenſer aſſez
Les fonds de nos Intereſſez.
Mais voulons qu'ils faſſent encore
Les plantations d'Elébore,
A charge d'en faire gratis
A nos Quarante Beaux Eſprits.
Voulons auſſi qu'à notre adreſſe
On envoie à chaque retour
Mille Perroquets pour la Cour,
Pour apprendre à norre jeuneſſe,
Seulement à dire, *bonjour.*
Item, Siuges octogenaires,
Des grimaces vrais Exemplaires,
Leſquels, au lieu du Sieur *Baron*,
Formeront le geſte & le ton
Des Acteurs recipiendaires.
La Compagnie aura ſes Loix,

Pourra nommer des Vicerois,
Pourra bâtir Forts, Forteresses,
Timbrer papier pour ses richesses,
Et faire un nouveau QUINQUEMPOI
La Flotte marchande & guerriere
Ne partira qu'à la chaleur,
Non de la Saison Printaniere;
Mais quand les Féves sont en fleur,
Avec Pavillon vert & jaune.
Pour Amiral & Conducteur
Nommons *Maturin de la Baûme*
Exspectatif Ambassadeur,
Droit comme un Pin, creux comme un
Aûne,
Qui pensant humblement de soi,
N'eût esperé si haut emploi,
Mais que pour ses qualitez rares,
A tout autre nous préferons;
Liberal entre les Avares,
Savant au milieu des Ignares,
Intrepide entre les Poltrons,
Grave, gai, tendre & politique,
Mi-François & mi-Musulman
Portant Calotte & Doliman,
En bigarrures homme unique,
Sur-tout noble de race antique,
Lequel pourra, sans dire mot,
Sur quelque plage solitaire,
Délaisser Madame sa Mere,

Fille du Procureur *Gigot* ;
Parentage, dont la préſence
Feroit rougir ſon Excellence ;
Du Voiage il fera les fraix,
A ſes gens fera faire diette,
Sans que le Sieur de *Maiſonette*
Puiſſe l'inquieter jamais,
Sur dépens comptez & non faits.
Francine aura ſoin d'y conduire
Ses Sœurs de l'Ordre de Vénus.
Maints Temples y fera conſtruire,
Dont il aura les revenus,
A titre de Commanderie,
Pour en jouïr pendant ſa vie,
Et Monſieur ſon fils après lui,
Pour la Croix qu'il porte aujourd'hui.
En outre nommons à l'Eſcadre
Pour Confeſſeur, l'Abbé *Margon*,
Qui ſera là, comme en ſon quadre,
Houteville le Parangon
Des nouveaux Maîtres en Puriſme,
Fera dans ſon joli jargon
Aux Matelots le Catéchiſme.
Ainſi faiſant Coneeſſions
Desdits emplois de notre Grace ;
Sans crainte aucune que l'on faſſe
De nouvelles Creations,
Ni que la Finance payée
En Rente puiſſe être emploiée.

§. Le Roman de *Perceforeſt* eſt de beaucoup le plus long de tous nos vieux Romans ; c'eſt auſſi le plus digne d'être lû, ſelon *H. Etienne*. Voy. la Pref. de ſes *Prov. François epigrammatiſez* 1594. in 8°. Cette ſorte de Romans commença en France, environ l'an 1200. Ils étoient en rime groſſiere, & ce n'eſt que depuis qu'on les mit en proſe. Voy. *Bouchet* Part. 3. de ſes *Annal. d'Aquit.* Ch. 5. *Vigenere* parlant de l'Auteur du Roman de *Perceforeſt*, n'a pas fait difficulté de lui donner le nom d'*Homere* François.

§. L'Ancien Domaine de la Maiſon de Guiſe, montant à 8000 livres de rente, s'étoit accru juſqu'à 800000 ſous François II. Dans la Pièce intitulée, *Legitime Conſeil des Roys de France pendant leur jeune aage*, inſerée p. 200. & ſuiv. du *Recueil des choſes memorables faites, & paſſées pour le fait de la Religion* &c. 1565 on trouve ce Proverbe; „ Quand ceux de Guiſe auront eſcoſſé le Roi, ils ſe prendront à ſa peau „ même ". C'eſt une alluſion à ce que les Guiſes, par leur maniere de gouverner, avoient fait perdre au Roi *François* II. l'eſperance de joindre un jour à ſon Royaume celui d'*Eſcoſſe*, appartenant à ſa femme.

QUA

§. QUATRAIN.

François premier predit ce poinct,
Que ceux de la Maiſon de Guiſe,
Mettroyent ſes enfans en pourpoinct
Et ſon povre peuple en chemiſe.

Ce Quatrain eſt de la façon du Roi *Charles* IX. lui-même, ſi nous en croyons *Pierre Pithou*, dans la Harangue qu'il prête à M. d'*Aubray*, dans le *Catholicon d'Eſpagne*. C'étoit là au reſte l'opinion, que le Roi *François* I. avoit de la Maiſon de Guiſe. Il s'en étoit plus d'une fois expliqué de la ſorte, devant *Catherine* de Medicis ſa belle-fille, & ce fut elle-même, qui dans la ſuite divulgua la choſe. Voyez M. *de Thou* ſous l'an 1547.

§. On diſoit anciennement *la gueule* d'un cheval, temoin le Proverbe rapporté dans *Rabelais* L. I. Ch. 11. *Coquillart* plus ancien que *Rabelais* de près d'un Siècle, dit dans ſes *Droits Nouveaux*.

Car j'oy tenir
Aux ſaiges, qu'à cheval donné
On ne doit point la gueule ouvrir,
Pour regarder s'il eſt aagé.

§. On voit dans toute l'*Hiſtoire Eccleſiaſtique des Egliſes Reformées de Theodore*

de Beze, que dans les premiers tems de la Reformation en France, la plupart des Miniſtres avoient des noms de guerre. *François Boiſnormand*, par exemple, étoit ſurnommé *le Gay*, C'étoit afin de pouvoir à la faveur d'un double nom ſe dérober aux pourſuites de leurs adverſaires, qui ne ſachant pas que *Boiſnormand* & *le Gay* ne fuſſent qu'un même homme, le relâchoient ſouvent, croyant s'être mépris.

§. Le *St. Sabaton*, Soulier de la Vierge Marie, eſt adoré à *Rhodès* tous les Samedis, par alluſion de *Sabaton* ou *Savate* à *Sabbatum*.

§. La *Meſſe au boquet*, ſur la fin du Colloque de Poiſſi fut ainſi nommée, par alluſion au *hoc eſt Corpus* &c. que les Docteurs Catholiques réduits à ne ſavoir plus que dire repetoient à tout propos.

§. EPITAPHE

d'un Chien pendu à un arbre du tems de l'Edit de Janvier, & non pas pendant la Ligue, comme le veut COSTAR, *dans ſa* Défenſe de Voiture.

Pour aboyer un Huguenot
Je fus mis en ce piteux eſtre;
L'autre jour je mordis un Preſtre
Et perſonne ne m'en dit mot.

Ri-

§. *Piles*, qui fut compris dans le maſſacre de la *S. Barthelemi*, & que les Memoires Mſſ. (*a*) du Marechal *de la Force* ſont pere de celui qui tua en duel le fils de *Malherbe*, doit en avoir été l'ayeul, ſuppoſé que *Piles*, qui fit ce duel environ l'année 1628. n'eût alors que vint-cinq ans, comme le dit la Vie du Poëte *Malherbe*. Depuis l'année 1572. qui eſt celle de la *S. Barthelemi*, juſqu'à l'année 1628. il y a cinquante ſix ans. Or quand *Piles*, qui tua en 1628. le fils de *Malherbe* ſeroit né l'année même de la *S. Barthelemi*, il auroit eu alors 56 ans, & non pas 25. Ainſi ce ne peut être que le petit-fils du brave *de Piles*, qui perit dans le maſſacre.

§. *Rance des Nœuds*, Chirurgien de robe longue. On a de lui des Recueils entiers Mſſ. de toutes ſortes de Pièces, en vers & en proſe ſur les affaires publiques de ſon tems. Sa Bibliotheque, compoſée pour la plupart de nos vieux Romans Gothiques, étoit ſi nombreuſe, qu'aujourd'hui même dans les plus curieuſes Bibliotheques, & dedans & dehors le Royaume, il s'en trouve des Volumes, où il a mis ſon nom.

§. „ Un homme de Finances, appelé *le General Briſſonet*, eut à cauſe

(*a*) Dans le Poëme *de la Ligue* p. 197.

„ du Voyage de Naples entrepris par „ *Charles* VIII. de grands biens dans „ l'Egliſe, comme d'eſtre Cardinal.... C'eſt ainſi que *Comines* parle de l'élevation du Cardinal *Briſſonnet*, à la tête de ſes *Memoires de Charles* VIII. Ce fut en effet ce Roi, qui obtint le Chapeau pour *Briſſonnet*, mais comme celui-ci n'avoit travaillé que pour le Clergé de France, qui ſollicitoit ardemment l'expedition d'Italie, & qu'on peut regarder comme ſeul reſponſable du mauvais ſuccès de l'entrepriſe, il ne faut pas douter que ce même Clergé n'eût porté *Charles* VIII. à demander le Chapeau pour cet homme-là.

§. Dans les premiers tems les hôtes qui vouloient demander le couvert ne frappoient pas, mais ils ſe tenoient ſur le chemin, attendant qu'on les appellât. Voyez-en un exemple dans *Homere Odyſſ.* L. I. v. 103. & même Gen. XVIII. 2 On les recevoit auſſi, & on leur faiſoit prendre leur repas, avant que de demander le ſujet de leur venue. Le Roi de *Lycie* ne demanda que le dixième jour à *Belleroplon* ce qui l'amenoit, *Iliad.* 2. *Neſtor* fit manger *Telemaque*, avant que de s'informer du ſujet de ſa venue. De même auſſi *Laban* donne le couvert au Serviteur d'Abraham, & voulut le regaler, avant que de le connoître Gen. XXXIV.

Les

§. Les Queſtions des Scholaſtiques s'appelloient *Quæſtiones Quodlibeticæ*, & elles étoient ordinairement ſi impertinentes, qu'on a retenu de là le mot de *Quolibet*, pour dire quelque choſe de ſot & de ridicule.

§. M. *Cumberland*, dans un Livre intitulé *Gentium Origines Antiquiſſimæ* debite une penſée aſſez particuliere, c'eſt qu'*Adam* & *Eve* n'avoient point de nombril, comme les autres hommes, à qui cette marque demeure, parce que les vaiſſeaux Umbilicaux y ſont attachez, & que le *fœtus* a communication par-là avec le corps de ſa Mére. „ Les premiers hommes pouvoient, dit-il, en cachant ce que „ la pudeur demande qu'on cache, montrer à ceux qui naquirent avant *Mathuſelah*, & cela pendant pluſieurs „ ſiécles, qu'ils n'avoient point de „ nombril, parce qu'ils n'étoient pas „ nez de femme, mais créez immédiatement de Dieu, ce qu'ils pouvoient confirmer par cette marque. „ *Mathuſelah* put aſſurer à *Noé* & à „ ſes fils, ſur-tout à *Sem* qu'il l'avoit „ vu, & enfin Sem put perpetuer „ cette Tradition juſqu'à *Abraham*, „ pendant les 500 ans, qu'il vêcut depuis le Delugz.

§ Ce n'eſt pas la coûtume de citer les Loix de Juſtinien, ni celles des autres

tres Empereurs ſous un titre imaginaire, & qui ne ſe trouve pas même dans le Corps de Droit. C'eſt pourtant ce qu'a fait *Rabelais*, en deux differens endroits de ſon Roman. Premierement, L. II. Ch. VII. où parmi les Livres de la ridicule Bibliotheque de S. Victor, il en met un, qu'il intitule, *Juſtinianus de Cagotis tollendis*, & encore L. III Ch. VIII. ou citant ce prétendu Livre de Juſtinien, ſur le pied d'un Traité qu'il ſuppoſe diviſé en quatre parties, il dit plaiſamment, que cet Empereur traitant du *Souverain Bien* le fait conſiſter in *braguibus & bragmettis*.

Cette affectation dans un habile homme de citer une Loi ſous un titre burleſque, a fait croire à quelques-uns que *Rabelais* ſuivant ſon genie goguenard, avoit entendu par cette prétendue Loi de Juſtinien, *de Cagotis tollendis*, celle du même Empereur, *de Caducis tollendis*, au Code, L. VI. Tit. LI.

D'autres prétendent, que ce n'eſt pas ſans de grandes raiſons, que *Rabelais* s'eſt porté à déguiſer le titre de la Loi, qu'il avoit en vûe. Cette Loi, diſent ils, eſt celle, *de Mendicantibus validis*, au Code L. XI. Tit. XXV.

Comme ſon ſentiment eſt que, parmi ces *Mendians valides*, que cette Loi veut qu'on réduiſe à la ſervitude, ſont in-

indirectement compris les *Religieux Mendians*, quoique venus long-tems depuis *Juſtinien*, & qu'il n'y auroit pas eu de ſureté pour lui à citer ſous ſon véritable titre, une Loi qui auroit donné à connoître, combien il étoit mal intentionné contre la *Fréraille* ſi puiſſante dans toute l'Europe, il en a prudemment ſuppoſé un autre, lequel s'entendant plus naturellement des *Cagots*, eſpèce de Maranes & de Juifs cachez, communément infectez de ladrerie (1), que d'autres que leur *Capuchon*, ou *Cabuet*, ſorte de *Cage*, a fait auſſi nommer *Cagots*, ne lui feroit d'affaires, ni auprès de ces derniers, ni auprès des Puiſſances, qui les ont protegez de tout tems.

Que la Loi *de Mendicantibus validis* doive s'entendre des Religieux mendians, (2) ni plus ni moins que de tous les autres mendians valides, & qu'on l'a toujours ainſi cru particulierement en France, c'eſt ce qui paroît par le Roman de *la Roſe*, fameux Ouvrage du XIII. ſiècle, ou *Jean de Meung*, Auteur de cette partie du Livre, parle de la ſorte, au feuillet 74 tourné de l'Edition de Paris 1526.

Je

(1) *Orig. Franc.* de *Menage* au mot *Cagot*, où il rapporte un long paſſage tiré de l'Hiſtoire de M. *de Marca* L. I. C. XVI.

(2) V. *L. Guyon Diverſes Leçons* L. 2. Ch. 16. p. m. 300.

† Deyauté. Je puis bien jurer ſans † DELOY
Qu'il n'eſt eſcrit en nulle Loy,
Au moins n'eſt-il pas en la noſtre,
Que Jeſu Chriſt, ou ſon Apoſtre,
Tant comme ilz allérent par terre
Allaſſent oncques leur pain querre,
Car mendier pas ne vouloient.
Et ainſi preſcher bien ſouloient
Jadis par Paris la Cité,
Les (1) MAISTRES EN DIVINITÉ,
Leſquelz povoient bien demander
* Caiander De plain povoir, ſans * TRUANDER.
Et au feuillet ſuivant.
Et ſi deffend Juſtinien
Qui nous fit maint Livre ancien
Que nul homme en nulle maniere
Puiſſant de corps, ſon pain ne quiere
Dès là. † PUIS qu'il treuve à quoi le gaigner.
On le devroit mieulx enchaigner
Ou en faire aperte juſtice
Que ſouſtenir en tell' malice.
Pas ne font ce que faire doivent
Ceulx qui tell's aulmoſnes reçoivent
S'ilz n'en ont eſtroit Privilege
Qui de la paine les allege.
Mais ne cuide pas qu'ilz l'aient eux,
Si le Pape n'en eſt deceux,

Et

(1) Les Theologiens de Sorbonne, connus ſous le nom de Nos Maiſtres.

Et ſi ne cuide pas ſçavoir
Qu'ilz le puiſſent par droit avoir.
Si ne fais-je pas terminance
Du Pape ni de ſa puiſſance.

Agrippa au Chap. *de mendicitate*, qui eſt le 65. de ſon Livre, *De Vanitate Scientiarum*, fait auſſi mention de la Loi, *de mendicantibus validis*, & il l'applique hardiment à tout autant qu'il y a de Religieux mendians. *In Lege Romana de validis mendicantibus*, dit-il, *arcte ſtatuit Juſtinianus Imperator, ut ſi quis laborare potens elcemoſynis ſe immiſceat, captivandus ſit & in ſervitutem redigendus.* Et plus bas, après avoir invectivé contre les Gueux de profeſſion, contre les Porteurs de Rogatons & de Reliques, contre les Bohemiens & autres Canailles qui courent le monde: *Jam verò*, continue-t-il, par une longue tirade contre les Religieux mendians, *jam vero hæc validæ mendicitatis lues* &c.

De ſorte qu'il y a bien moins d'apparence, que ceux qui ont pu ſe reſoudre à debiter, que ſous le titre ſuppoſé *de Cagotis tollendis*, il faloit entendre la Loi *de Caducis tollendis*, ayent parlé ſerieuſement, qu'il n'eſt vraiſemblable que dans un païs d'Inquiſition, comme eſt aujourd'hui la France, ils ont mieux aimé adopter la conjecture la plus abſur-

rain bien *in braguibus & bragu*
lendis, c'eſt une pure plaiſan
fondée ſur une averſion parti
qu'il attribue à cet Empereur,
les Moines & pour le Clergé
néral, en vue du Célibat, dont i
profeſſion.

La Loi *de Caducis tollendis* r
les *Legs* devenus *caducs*, com
parle en Droit, & elle fut rendu
le ſujet que voici. Pour obt
proprieté d'une ſucceſſion legu
Teſtament, il faloit non ſeulen
voir demandé ce legs en juſtice
même il étoit des règles, que
ge l'eût ajugé au Legataire. Or
me pendant les guerres tant
geres que civiles des Romains
des gens qui étoient obligez de

publia ſa Loi *de caducis tollendis*, par laquelle dérogeant à la rigueur de l'uſage, il déclare qu'à l'avenir, pour être en droit, par ſoi-même, ou par ſes héritiers, de parvenir à la poſſeſſion d'un Legs, il ſuffira que ce Legs ait été demandé en Juſtice, ſans qu'il ſoit beſoin que le Juge ait prononcé ſur la demande.

§. Je ne connois que trois Editions des *Chroniques de Monſtrelet*. La premiere *in* 4°. Gothique à deux colomnes, chez *Jeban Petit* & *Michel le Noir* 1512. avec des additions, juſqu'au trépas de Charles VIII. incluſivement. La ſeconde, Gothique auſſi, *in* f°. ſans date, chez *Antoine Verard*. La troiſième pareillement *in* f°. retouchée par *Denys Sauvage*, & imprimée en beaux caractères, chez *Guill Chaudiere* 1572, (1) va juſqu'à l'année 1516. & comprend le recit de la Bataille de Marignan. Il y en a une quatrième de 1603. que je n'ai point vue, que bien des gens préferent aux autres, comme devant être meilleure, parce qu'elle eſt plus nouvelle. Mais les Connoiſſeurs ne font cas que des deux Gothiques, particulie-

(1) L'Exemplaire de la Biblioth. Spanheimienne à Berlin, eſt de la même année 1572. *in* fo. 3 voll. bonne Lettre. Paris, chez *Pierre l'Huillier*. Peut-être ces deux Libraires l'avoient-ils imprimé à fraix communs.

raut, c'eſt d'être extrêmement
ve, ce que j'attribue à ce qu'e
ra été faite ſur une Copie Got
dont les abbreviations ont très-ſ
fait broncher des Ouvriers, q
toient pas aſſez habiles pour l
viner. Une de ces fautes d'Imp
ſe preſente dès l'entrée du p
Volume, où le Chevalier Angl
han de Prendregreſt écrit *à* No
homme & honorable perſonne Miche
Eſcuyer. Il eſt viſible qu'au li
Noſtre homme, il faut lire *Noble*
& ſoit dit en paſſant, la même
ſe trouve dans toutes les vieil
ditions de Rabelais L. IV. Ch.
l'Auteur voulant parler du Pa
L. Neratius, jeune homme d'extr
noble, il *étoit de* noſtre *famille*, l

ent à *Leon de Modéne*, que l'Edition
: 1596. étoit unique, & comme d'ail-
urs on prenoit le Livre, pour l'Ou-
age d'un Juif, *Gaffarel* le vendit fort
ier à M. *Carcavi* pour la Bibliothe-
ie du Roi, & moi-même ſur ce pied-
en 1697. j'en fis préſent à l'Arche-
ique de Reims, qui ſe félicita d'a-
ir enrichi ſa Bibliotheque d'un Li-
e ſi rare. Mais le P. Simon s'eſt
ompé, y ayant de cette Bible une
lition de 1569. laquelle eſt la plus
cienne, comme nous l'apprend le
re *le Long*, dans ſa *Bibliotheque Sa-
e*, au Chapitre *des Bibles en Langue
pagnole*. Il s'en fit une ſeconde en
96. avec la figure de l'*Ours* dans le
re, comme à la premiere; & je les
ois l'une & l'autre, non pas de *Bâle*,
mme l'a cru le même Pére *Simon*,
le Pére *le Long*, après lui, mais de
rne, puiſque c'eſt cette derniere Vil-
, & non pas celle de *Bâle*, qui a un
rs pour Armoiries. Depuis il s'eſt
t encore deux autres Editions de la
ême Bible, l'une en 1603. l'autre en
22. toutes deux à *Francfort ſur le Mein*,
avec une autre figure que l'Ours
ns le Frontiſpice. A cela près la
rniere répond en tout & page
ur page à l'édition de 1569. laquelle
urtant eſt la plus belle de toutes,
t pour le papier, ſoit pour l'Im-

preſſion. Du reſte, il eſt ſurprenant qu'un Bibliothecaire de *Louïs* XIV. ſe ſoit laiſſé perſuader, qu'un Juif fût Auteur d'une Traduction, qui embraſſe également le Vieux & le Nouveau Teſtament.

§. Un riche Bourgeois de Paris contribua en ſon tems, dit-on, de ſes deniers à aggrandir en Paroiſſe ſous le nom de *S. Euſtache* l'Egliſe de ce nom, laquelle juſques-là n'avoit été qu'une petite Chapelle dédiée à Ste *Agnès*. *André du Chêne*, au Chap. VII. de ſes *Antiq. de Paris* où ce fait eſt rapporté, donne le nom de *Jean Alais* à ce Bourgeois, & ajoute que la *contribution* de cet homme fut volontaire, en quoi il eſt contredit par une ancienne Tradition, qui porte que ce même homme, qu'elle ne nomme point, y fut condamné pour réparation aux Pariſiens de les avoir chargez d'un Impôt ſur le poiſſon qui arrivoit aux Halles.

§. On demande, ſi *Oger* étoit le nom de famille d'*Oger* le Danois, l'un des Pairs de Charlemagne, ou ſi ce n'étoit pas un nom de Batême ? Il eſt certain qu'*Oger* étoit le nom de Batême de ce Pair, les noms de familles n'étant pas encore en uſage au IX. ſiècle, & n'ayant commencé que dans le XII. au tems des Croiſades. *Rolland*, *Olivier*, *Gaifre*, & autres Pairs de Charle-

lemagne, ne ſont pareillement connus que par leurs noms de Batême, & de même *Lancelot*, *Gauvain*, *Triſtan* & autres Preux de la Cour d'*Artus*. Et comme aujourd'hui *Rolland*, *Olivier*, *Lancelot*, *Gauvain* & *Triſtan* ſont devenus les noms de pluſieurs familles en France, il en eſt de même d'*Oger*, à l'antique *Ogier*, ou plutot *Augier*, d'*Augerius*, que quelques-uns écrivent & prononcent auſſi *Ougier*.

§. On appelloit dans le XV. ſiècle *paſſot*, ou *épée de paſſot*, l'épée *bâtarde*, qui étoit proprement celle du Franc Archer. *Villon* dans une de ſes Balades, dit (*a*)

Pour ſon amour ceings bouclier & *paſſot*.

(*a*) là p. 75. de ſes Poëſies Edit. de Coustelier.

Voyez le Mémoire pour l'habillement & l'armure de cette Milice, préſenté au Roi Louïs XI. par le Bailli de Mante p. 176. du Tome I. de l'*Hiſtoire de la Milice Françoiſe* du P. *Daniel*. Cette épée fut nommée *paſſot*, parce qu'elle *paſſoit* en longueur les épées communes, comme l'arbalête de paſſot *paſſe* les autres arbalêtes. Et comme ſelon *Charles Etienne*, au XVII. de ſes Paradoxes, *le nom de* BASTARD *a été baillé aux* BASTONS *de guerre, & inſtrumens d'excellence, comme aux choſes grandes entre les autres, teſmoing l'épée, arbaleſte, & coulevrine baſtarde*, de là vient auſſi que *paſſot*, & *épée bâtarde* ſont termes ſynonymes.

§. *Euſtorg de Beaulieu*, Miniſtre, contemporain de *Clement Marot*, étoit né à huit lieues de Cahors. On a de lui, ſous le titre de *Chreſtienne Rejouiſſance*, un Recueil en deux parties, la premiere contenant 160 Cantiques Spirituels, ſur le ton d'autant de Chanſons laſcives, qui de ſon tems ſe chantoient parmi les Catholiques Romains; la ſeconde compoſée de 44 tant Epigrammes qu'autres vers, de deux Epîtres auſſi en vers, & d'un petit Ouvrage en proſe, intitulé *la Generale Croiſade*. Le titre, & par conſéquent l'année de l'impreſſion manque à l'exemplaire que j'ai de ce Livre. Mais l'une de ces Epîtres, adreſſée à *Clement Marot, pour lors reſident à Geneve*, prouve que l'Edition en eſt d'environ l'année 1543. Un tems avoit été que cet Auteur aimoit les joyes profanes, puiſqu'il ſavoit les Airs de tant de Chanſons impudiques. Dans l'Edition commentée de *Marot*, il y a du même *Euſtorg de Beaulieu* une Epître du *Coq à l'Aſne*, qui me paroît tout autrement bonne, que ne l'a trouvée M. l'Abbé *Lenglet*.

§. LETTRE

de M. L. C. à M. L. D.

MONSIEUR,

„ Je vais, puiſque vous le ſouhaitez, „ met-

„ mettre par écrit ce que j'ai eu l'hon-
„ neur de vous dire en converſation
„ ſur les *Fanfreluches antidotées* de Ra-
„ belais. Je ne me vante pas de les en-
„ tendre dans toutes leurs parties, quoi-
„ que je ne doute nullement que l'Au-
„ teur avoit par devers ſoi un ſens hiſ-
„ torique, auquel l'obſcurité ſervoit
„ d'antidote, à cauſe du danger qu'il
„ y auroit eu à parler plus clairement.
„ C'eſt apparemment pour cela qu'il a
„ employé le mot de *Fanfreluches*, qui
„ ſignifie ſouvent un Papillon qui périt
„ par le feu, venant ſe brûler ſoi-même
„ à la chandelle.

„ Il n'y a dans ce petit Poëme qu'u-
„ ne Stance, qui me paroiſſe fort in-
„ telligible: Sur les autres je n'ai que
„ quelques conjectures, dont je ne ſuis
„ gueres content. Cette Stance eſt la
„ ſixième, qui ne peut être entendue
„ que de *Jean Hus*, & du Concile de
„ Conſtance.

Pour les matter ſurvint Q. B. qui clope.

„ Ce Q. B. eſt *Joan Hus*, dont le nom
„ écrit par ſes Lettres initiales *I.* H.
„ fait en Grec, (car ces deux Lettres
„ ſont également Greques & Latines)
„ le nombre de dix-huit. I. eſt 10. & H.
„ 8. Q. B. eſt le même nombre en La-
„ tin. Q. eſt la 16. Lettre de l'Alphabet
„ & B. la ſeconde. Or 16 & 2 font 18.
„ ce qui répond aux Lettres initiales I.

„ H. lues ſelon l'Arithmetique Gre-
„ que. Q. B. qui clope, comme qui di-
„ roit, *qui claudicat in fide*, expreſſion
„ des Théologiens Scholaſtiques, pour
„ déſigner un homme qui erre dans la
„ foi.

Au ſaufconduict des Myſtes Sanſonnets.

„ *Jean Hus* vint à Conſtance, ſous le
„ ſauf-conduit de l'Empereur, & des
„ Myſtes ou Prélats, ſelon la ſignifi-
„ cation du mot Grec *Myſta. Sanſonnets*,
„ jaſeurs, comme ſont tous les Théo-
„ logiens Scholaſtiques.

Le Tamiſeur, Couſin du Grand Cyclope,
Les maſſacra: chacun mouſche ſon nez.

„ *Polypheme*, le Grand Cyclope, de-
„ meuroit au pied du Mont *Etna*, où
„ ſont ſelon la Mythologie les forges
„ de Vulcain. Ainſi ce *Tamiſeur* eſt le
„ feu, à qui les Poëtes donnent le nom
„ de Vulcain. Il n'y a point de *Tami-*
„ *ſeur* plus promt que le feu, qui ré-
„ duit tout en cendre, & qui effective-
„ ment maſſacra *Jean Hus* & *Jerome*
„ *de Prague*. *Chacun mouſche ſon nez*,
„ c'eſt à dire, que chacun prenne gar-
„ de à ſoi.

En ce gueret peu de bougrins ſont nayz
Qu'on n'ait berné ſus le moulin à tan.

En

„ *En ce gueret*, dans ce lieu, c'eſt-à-dire, „ dans l'enceinte de l'Egliſe Romaine. „ *Peu de bougrins ſont nez*: Il a paru peu „ d'Hérétiques. Vous ſavez que c'eſt „ ainſi que dans les ſiècles XIV & XV. „ on a appellé ceux qui s'oppoſoient „ aux Dogmes de l'Egliſe Romaine; „ *Qu'on n'ait berné ſur le moulin à tan*, „ qu'on n'ait réduits en cendres.

Retouruez y & à l'arme ſonnez,
Plus y aurez que n'y euſtes antan.

„ Retournez à un Concile que l'on pro- „ met; vous y ſerez traitez encore plus „ rudement qu'à Conſtances.

„ Je ne vous parlerai point ici de „ mes autres conjectures. Vous les „ trouveriez peut-être frivoles, & je ne „ m'y oppoſerois pas. J'aime mieux „ vous les dire de bouche, lorſque „ l'occaſion s'en préſentera. J'ai l'hon- „ neur d'être &c.

§. On demande, ſi c'eſt de tout tems qu'on a traité les Rois de France de *Majeſté*, en parlant à leur perſonne? *Paquier* (*a*) prétend que ce n'eſt proprement que depuis l'année 1559. & que ce fut la flatterie des Courtiſans, qui introduiſit alors cet uſage. Mais il ſe trompe, & nous avons l'exemple d'un Auteur François, qui dans une Epître Dédicatoire au Roi

(*a*) *Recherch.* L. VIII. C. 5.

Charles VII. le traite de *Majeſté Royale.* Je crois qu'il faut diſtinguer. Lorſque dans les diſcours qu'on tenoit, ſoit au Roi, ſoit du Roi, il s'agiſſoit de choſes privées, comme s'il vouloit dîner, aller à la chaſſe, ſe coucher, ou de dire qu'il avoit fait quelcune de ces choſes, il eût été ridicule, & il ne le ſeroit pas moins aujourd'hui de le traiter de *Majeſté*; & je ne ſache que l'Hiſtorien *Varillas*, qui parlant du Roi *Louis* XI. lui donne de la *Majeſté* par-tout, auſſi à propos que s'il diſoit, par exemple, qu'un tel jour le Roi ayant été à la chaſſe, *Sa Majeſté* en revint toute *mouillée.* Il eſt pourtant vrai, que même ſous les deux premieres races, dans les actions ſolemnelles, on a toujours traité les Rois de France de *Majeſté*, & même de *Majeſté Royale:* mais c'étoit uniquement, lorſqu'aux Etats Généraux du Royaume aſſemblez en Parlement, le Roi aſſis ſur ſon Trône, & revêtu de ſes habits & ornemens Royaux, étoit regardé comme le Chef repréſentatif de la Monarchie; *cujus Majeſtatis* (regiæ) *veram propriamque ſedem in ſolenni Concilio fuiſſe, ſuperius demonſtravimus*, dit *Fr. Hotman* ch. XV. de ſa *Franco-Gallia.* Pour ce qui eſt des Etrangers, j'entens des Princes, je penſe que le Roi de Naples & le Duc de Milan ont été les premiers

à

à donner dans leurs Lettres le titre de Majesté au Roi *Louïs* XI. Mais c'est qu'ils le craignoient, & d'ailleurs on sait que les civilitez hyperboliques ne coûtent guères aux Italiens.

§. Un des Mercures de France de l'année 1724. contient une Lettre anonyme au Libraire *Coustelier*, dans laquelle, après quelques avis sur son Edition des Poësies de Villon, ce Libraire est invité à réïmprimer aussi celles d'*Octavien de S. Gelais*, comme très dignes d'être publiées de nouveau, ne fut-ce qu'à cause de l'expédition de Naples sous le Roi *Charles* VIII. laquelle y est exactement décrite en vers François. Il s'agit là du *Verger d'Honneur* &c. Livre *in* 4°. Gothique, dont en effet le *Voyage de Naples* par ce Prince occupe les premieres feuilles : mais, quand même *Coustelier* auroit obtenu Privilege, pour remettre au jour les autres Poësies de ce vieux Livre, où pourtant il s'en trouve quantité de satyriques & d'obscenes, je doute fort qu'on lui eût permis de réïmprimer ce *Voyage*, non pas que par lui-même il ne le mérite bien, mais parce qu'on y trouve un Fait historique, dont je ne sache pas qu'aucun autre Historien ait osé faire mention. Tous, tant les contemporains que les suivans, sans excepter ni *Comines*,

Tiers Etat, des Troupes mê
des plus experimentez Capita
Royaume. Il ſoutient même a
teur ſon avis, juſqu'à qualifie
gneuſement de *Je ne ſçai qui* le
nage, qui dans le Dialogue s'eſ
diſſuader l'entrepriſe. Si préſe
on veut ſavoir ce qui pouvoi
le Clergé de France à engager le
me dans une guerre auſſi ruïne
le fut celle-là, il n'en paroît d'a
ſon, ſi ce n'eſt que l'ancien &
zèle des Croiſades l'animoit to
comme en effet jamais le Clergé
noncera dans aucun Etat Papiſ
ſait que dans le projet chimé
Roi *Charles* VIII. la conquête d
lui devoit ſeulement ſervir de

qui flatoit le Clergé François. La ſeule choſe, qui peut faire ici de la peine, c'eſt qu'encore que le Pape *Alexandre* VI. qui ſiégeoit alors, eût ſemblé d'abord approuver le Voyage de Naples, comme dans la ſuite il fit ſon poſſible pour le rompre, on ne comprend pas pourquoi le Clergé de France n'auroit pas changé de ſentiment avec ſon Chef. Mais la conduite du Pape étoit fondée ſur deux raiſons, que ce Clergé, ou ne pénétroit point, ou ne pouvoit gouter, l'une que contre ce qui s'étoit pratiqué juſques là en ſemblable occaſion, les premiers exploits du Monarque croiſé devoient tomber ſur la Cour Romaine, laquelle *Charles* publioit vouloir réformer, l'autre que, dans les précedentes Croiſades, c'étoit le Pape lui-même, qui par ſes Legats commandoit l'Armée, au lieu que Charles en perſonne prétendoit commander la ſienne, & étoit très-éloigné de vouloir ſe laiſſer diriger par le Saint Pere. J'ai dit au reſte, que le Clergé Papiſte ne ſe defera jamais de ſon entêtement pour les Croiſades. Le Poëte *Guillaume Cretin*, Treſorier de la Sainte Chapelle du Bois de Vincennes, & Chantre de celle de Paris, étoit travaillé de la même manie encore en l'année 1517. C'eſt ce qu'il témoigne hautement p. 163 & 164. de ſes Poëſies, Edit. de 1723. où il ne tient pas

40 feuillets, dont l'Auteur eſt *I*
de la Faille, Chevalier Lorrain.
proprement un Recueil des *I*
Ordonnances, qui de ſon tems s
voient en Lorraine dans les cc
en champ clos. Il dédie ſon Li
Duc de Lorraine *René*, qui l'avc
bli Maréchal du Champ de ba
que lui avoit demandé *Baptiſte de*
laure Chevalier Gaſcon, pour cc
tre *Jebannot de Bidos*, Gaſcon a
Chevalier. La Note marginal
que ce *Jebannot de Bidos*, ſoit le
Jean de Budos, dont parle *A. Du*
dans ſon Hiſt. de la Maiſon de *M*
renci; mais ce *Bidos* étoit Gaſc
Budos eſt, ſi je ne me trompe, l
d'une famille Bretonne. Au feu
& ſuiv. il eſt parlé de *Briaſe & C*

dont la premiere s'eſt conſervée dans le Patois Meſſin, où *enrét* ſignifie *arrêté dans ſes ſentimens*. Je croyois au reſte trouver dans ce Livre une Relation du combat entre les deux Champions, mais il ne s'y trouve rien. Seulement à la ſuite des *Loix & Ordonnances des Duels*, l'Auteur propoſe *douze cas, leſquels peuvent arriver après gaige jetté & couvert* &c. & les decide ſelon le Droit & l'Equité.

§. *Chriſtophle Colomb* étoit en 1474. Capitaine de quelques Navires pour le Roi *Louïs* XI. & comme en ce tems-là les Eſpagnols avoient fait une irruption dans le Rouſſillon, il crut que par repreſailles, & ſans contrevenir à la paix entre les deux Couronnes, il pouvoit courre ſus aux Vaiſſeaux Eſpagnols. Il attaqua donc & prit deux Galeres de cette Nation, chargées pour le compte de divers Particuliers. Sur les plaintes de cette action au Roi *Ferdinand*, ce Prince prit le parti d'en écrire à *Louïs* XI. Sa Lettre eſt datée du 9 Decemb. 1474. *Ferdinand* y qualifie *Chriſtophle Colomb* Sujet du Roi *Louis* XI. C'eſt que, comme on ſait. *Colomb* étoit Genois, & que *Louïs* XI. étoit Seigneur Souverain de Genes, quoique cette Ville & celle de Savone fuſſent tenues de lui en fief par le Duc de Milan. (1) Un *Guillaume de*

(1) Voy. les Annotat. ſur l'*Hiſtoire de Charles* VI. p. 590. n. 8. de l'Hiſt. de ce Roi, Edit. du Louv. 1653.

de Caſeneuve, ſurnommé *Coulomp*, Vice-Amiral ſous *Louis* XI. a été confondu par M. *Leibnitz* avec le fameux *Chriſt. Colomb.* Mais dans la Preface de ſa *Mantiſſa Codicis* &c. M. *Leibnitz* reconnoît ſa mépriſe que M. *Toinard* avoit relevée. (1) Dans la *Chronique Scandaleuſe*, ſous le mois de Juin 1470. il eſt parlé de la *Nef de Colon*, c'eſt-à-dire, de ce *Guillaume de Caſeneuve*, ſurnommé *Coulomp*.. Et peut-être étoit-il Normand, puiſque dans cette Chronique, ſous le mois de Mai 1475. où le même *Colon* eſt qualifié *Lieutenant* de M. l'Amiral, il eſt dit qu'en Normandie, dans le voiſinage de Notre Dame d'*Eſcouys*, il avoit une belle maiſon appellée *Gaillart-Bois*. Dans la même Chron ſous l'an 1479. il eſt encore parlé de *Guill. de Caſeneuve*, ſous le nom de *Coulon*, comme ayant en ce tems-là enlevé aux Flamans, juſqu'à 80 Navires chargez de ſeigle achetez en Pruſſe.

(1) Voy. l'*Hiſt. de l'Acad. des Scienc.* 1716. p. 111. de l'Edit. de Holl.

RE-

REMARQUES SUR LE DICTIONNAIRE DE BAYLE.

LEs Remarques ſuivantes concernent le fameux Dictionnaire de M. *Bayle*. L'Auteur les avoit écrites ſur des papiers ſéparez, qu'il avoit inſerez dans ſon Edition. Elles ſe rapportent aux pages de l'Edition faite à Amſterdam en 1730.

A.

ALBERT LE GRAND] J'aimerois autant appeller en François *Hugues le Grand*, le fameux *Grotius*, puiſque le ſurnom de l'un & de l'autre étoit *Grot*, mot Allemand, qui en François ſignifie *Grand*. Voyez le ſavant M. *Albert Fabricius*, au mot *Albert* de ſa *Biblioth. med. & infimæ Latinitatis*. *Rabelais*, qui L. V. p. 31. parle du Jacobin *Albert*, ſous le nom d'*Albert le Jacobin Grand*, n'a peut-être affecté cette conſtruction que pour marquer qu'il ſavoit bien, que ce docte Allemand, que bien des gens nommoient *Albert le Grand*, avoit été ſurnommé de la ſorte, parce qu'on s'imaginoit mal-à-propos, qu'il n'avoit point d'autre ſurnom, que celui qu'offroit l'idée de ſon ſavoir. Tom. I. p. 119.

p. 146. ALCIAT. On lui a attribué pluſieurs Ouvrages, dont il n'eſt pas fait mention dans la liſte que M. *Teiſſier* a donnée de ſes Oeuvres. C'eſt dans la *Foreſt Nuptiale* de *Jean Neviſan*, au dernier §. du L. I. D'où il paroît que M. *Bayle* n'avoit pas conſulté cet Auteur. Ces Ouvrages ſont: Un *Commentaire* ſur le I. Livre du *Code*. *Reſponſorum Libri* IX. une *Hiſtoire de Milan* en X. Livres, juſqu'au tems de *Charlemagne*. *Epiſtolarum Libri* 3. *Epigrammatum Libri* 3. *Ariſtophanis Nubes de Græco in Latinum, ſervatâ carminis lege*. Et tout cela achevé, avant l'année 1522.

. 160. *Alexander ab Alexandro vivoit encore en* 1521.] Il mourut à Rome, âgé de 62 ans, ſeulement le 2 Octobre 1523. *Fabric. Biblioth. med. & inf. Lat.* T. I. L. I. p. 160.

. 163. *Allatius* Not. A. *chez le Cardinal de Bichi*] Il faloit dire *Biſcia* avec Lorenzo Craſſo dans ſes Eloges. M. *du Pin* a fait la même faute. Voy. les *Mem. du P. Niceron*. T. VIII. p. 93.

. 175. *Amaſeus*, mort dès l'année 1552. & non pas en 1558. comme l'a cru M. *de Thou*. M. *de la Monnoye*, qui donna cet avis à M. Bayle pour la 2. Edit. du Dict. Crit. ne s'eſt pas ſouvenu de mettre dans ſon *Baillet* de 1722. une Note à l'Art. d'*Amaſeus*, pour redreſſer *Baillet*, qui met auſſi cette mort à l'année 1558.

8. Je ne ſai au reſte quel peut-être
crivain, qui aura mal informé M. *de*
u touchant l'année de la mort d'*A-*
eus, ſi ce n'eſt peut-être *Jean Bap-*
: Adriani, Auteur Italien, mis le
mier dans l'*ex auctoribus* du L. XXI.
ndré, Not. B. *Tout giſt dans cette foſſe.*] p. 228.
ci a été exprimé bien plus cruement
is la XVII. des *Cent Nouv. Nouv.*
contient la même avanture du Doc-
r *Jean André*, ſous le nom d'un
ſident de la Chambre des Comptes
Paris.
retin (*Leonard*) Not. C. *Il n'a preſque* p. 302.
que traduire le Grec de Polybe, quoi-
l l'ait nié dans ſa Préface.] Dans cette
face, ſelon la Traduction qu'on en
uve au f. 207. du *Tite Live* François
1575. *Leonard Aretin* déclare qu'il a
npoſé cette Hiſtoire de ce que lui
fourni *Polybe & autres Grecs.* Là
me f. 206. le Traducteur dit dans la
face que le Livre de *Leonard Aretin*,
Bello Punico, n'eſt diviſé ni en Li-
s, ni en Chapitres particuliers, mais
néanmoins on peut le diviſer en
x Livres, & le ſecond en deux au-
: Livres. Ce qui feroit proprement
3. Livres que M. B. dit que ce Li-
de *L. Aretin* contient.
rnauld (*Antoine*) Note C. *Le Franc &* p. 337.
table Diſcours au Roi, ſur le reſtabliſſe-
t, qui lui eſt demandé par les Jéſuites.

1602. in 16. p. 144. ſans nom d'Auteur, ni de lieu ni d'Imprimeur. Comme ce titre promettoit un Diſcours tout-à-fait impartial, l'Auteur, qui dans le petit Ouvrage dont il s'agit, n'étoit pas plus favorable aux Jéſuites, que dans ce fameux Plaidoyer qu'il fit imprimer en 1594. la même année qu'il l'avoit prononcé contre eux, avoit trouvé à propos de ne ſe point nommer; mais ſoit que l'uniformité de ſtyle & de ſentimens entre ces deux Pièces l'eût trahi, ſoit que l'Auteur n'eût pas toujours été bien le Maître de ſon ſecret, on ſut bien-tôt juſques dans les pays étrangers, à qui ſe devoit attribuer le *Franc & veritable Diſcours* &c.

On voit dans les Notes ſur le Ch. 6. du 2. livre de la *Confeſſion de Sancy*, comment vers l'année 1602. un Curieux avoit écrit ſur ſon Exemplaire du *Franc & veritable Diſcours*: *Ce Livre compoſé par Me Antoine Arnaud leur bon ami*; & plus bas: *les Copies retirées par l'Auteur. Caſaubon* connoiſſoit auſſi *Me Antoine Arnaud* pour Auteur de cette Pièce, & apparemment qu'en l'envoyant de Paris à Leyde à *Scaliger*, il lui en avoit parlé comme d'un preſent, que faiſoit à celui-ci le même *Me Ant. Arnaud*. C'eſt du moins ce que je conjecture par ces termes de la 71. des Lettres de *Scaliger* adreſſée à

Ca-

Casaubou le 30 Mai 1602. V. St. *Gratias ago de libello in Loyolitas, tibi, inquam, gratias, & illi summo viro ejus auctori, quem ex meritis, non ex facie novi. Itaque habet notas, quæ illum ignorari à me non sinunt, tametsi aliunde nescirem eum esse auctorem tam diserti operis. Dia est quum ego illum inter primos Demosthenes nostrates pono. Testis est mihi nobilissimus Buzenvallius, apud quem cum oldissem Philippicam Sabaudianam, patrem illi indicavi statim.*

Cette *Savoisienne*, tendante à justifier la Conquête de la Savoye faite en 1600. par les armes de France, est certainement de M. *Antoine Arnaud*, (1) & d'ailleurs, ce ne peut guères être que lui, que *Scaliger* désigne sous le nom d'*un des premiers d'entre les* DEMOSTHENES FRANÇOIS (2) *de ce temslà*. Mais s'il restoit encore quelque doute là-dessus, la Lettre 459. du même *Scaliger* écrite à *Scriverius* le 21. Novemb. de la même année 1602. leveroit bien-tôt toute difficulté. A la p. 8. du *Franc & vrit Disc.* l'Auteur parlant de *quatre Rois de Lettres, que sans le secours des Jesuites la France avoit produits, & desquels actuellement les trois vi-*

(1) *Le Long Bib. Hist.* p. 432. & 626.

(2) Voy. dans *Bayle*, Art. d'*Ant. Arnaud* Avocat. l'Epitaphe de cet homme illustre, par *M. le Maitre* son petit-fils.

roit pas le jour. C'eſt ce que nous apprenons de *Caſaubon*, qui pourtant, dès le 21 Mars 1602. ne laiſſa pas d'en envoyer un Exemplaire en Angleterre à ſon ami *Spotſwood*, qui devoit le préſenter au Roi, apparemment de la part de l'Auteur. *Accepi ab amico viro integerrimo ſcriptum libellum adverſus illos, qui de Servatoris nomine ſe appellant. Putavi lectionem aculeati & veri Scripti Regi veſtro fore utilem: miſi igitur cum bonâ ſpe venie, ſi quid hic peccatur.* Ces paroles finiſſent la 274. des Lettres de *Caſaubon*, & voici le commencement de la 1110 de ces mêmes Lettres, écrites au Roi d'Angleterre, vraiſemblablement le même jour 21. Mars 1602. *Eram traditurus jamjam has Literas, cùm accepi à viro magno & bonarum partium, libellum* κατὰ τῶν Λεγομένων τῶν Θεοσυγῶν, ὃν γνώμῃ τῇ ἀριστῇ φυγαδευθέντες, ἀλήτων οὐδὲν ἀπολείπουσι, ὅτι καθέδρα τύχωσιν. *Cùm igitur ſuperioribus menſibus eò res videretur adducta, ut præſens exitium patriæ noſtræ imminueret, ut ille, quem dixi, hunc librum ſcripſit* τῷ Θεσπεσίῳ *offerendum. Sed pio incepto fortuna intervenit: re enim evulgatâ ante abſolutam editionem, tantum poterant fautores* τῶν Λεγομένων, *ut impediretur publicatio.*

Si à tout ce que deſſus on ajoute que le *Franc & verit. Diſc.* &c. eſt formellement attribué à Me. *Antoine Arnaud* dans le *Necrologe de l'Abbaye de N. Dame*

du

du Port Royal des Champs, imprimé l'année 1723. (1) on conviendra, je m'aſſure, que M. B. a été trop retenu de n'avoir oſé adopter pour certaine l'Obſervation MS. rapportée dans l'endroit ſuſallegué des Notes ſur la *Conf. de Sanct.* J'oubliois de remarquer, que peut-être *Jaques Gillot* ne connoiſſoit pas Me. *Ant. Arnaud* pour Auteur du *Franc & ver. Diſc.* & qu'en tout cas celui-ci ayant retiré tous les Exemplaires de ſon Livre, en diſtribuoit à très peu de perſonnes, puiſque tout Conſeiller qu'étoit *Jaques Gillot*, & homme du bon parti, comme on ſait, il avoue ci-deſſus qu'il ne ſavoit comment recouvrer un Exemplaire de ce Livre.

Du reſte comme de la part du Roi, il y avoit eu defenſe de débiter le *Franc & ver. Diſc.* ſelon toutes les apparences cet Ecrit ſeroit demeuré ſupprimé: mais l'horrible aſſaſſinat commis contre le Roi *Henri* IV. ayant rendu la liberté à chacun de ſe declarer contre les Jéſuites qu'on en croyoit coupables, non-ſeulement l'Auteur eut bon debit de ces Copies, qu'il avoit retirées en 1602. il falut même faire une

(1) Voy. la *Bibl Fr.* de M. *Camuſat* T. II. p. 107. & regardez y comme une mépriſe de l'Auteur de ce Nécrologe d'avoir daté de l'année 1601. & non pas de 1602. l'impreſſion du *Franc & verit. Diſcours.*

ſeconde Edition du *Franc* &c. qui fut réïmprimé in 8°. en 1610. & dont je ne ſache qu'un ſeul Exemplaire à Berlin appartenant à M. *Pelloutier* Paſteur de l'Egliſe Françoiſe.

403 *Aurogallus* : s'il étoit parent du Baron de *Haſſenſteyn*. J'ai une autre penſée, ſur le mot, *cognationis jure*. Le Baron *Bobuſlas de Haſſenſteyn*, & *Aurogallus* étoient Bohemiens l'un & l'autre. Je m'imagine que *cognationis... jure* ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt que *Haſſenſteyn* étant homme de Lettres auſſi bien qu'*Aurogallus* & Bohemien comme lui, on exhorte celui-ci à publier des Mſſ. que ce Baron ſon Compatriote avoit apportez en Boheme, & leſquels *Aurogallus* s'étoit appropriez par avance, en vertu du droit que lui ſembloient donner leurs communes études & leur patrie commune.

B.

418 *Joſſe Badius déja mort en Decembre 1535.*] *Clenard* le croyoit encore en vie en Octobre 1536. puiſque dans une Lettre du 2. Octobre 1536. qui eſt la dern. du Livre, il prie *Reſcius* ſon ami, au cas qu'il aille à Paris, d'y ſaluer de ſa part *Badius*.

433 *Balzac né en 1595.*] M. l'Abbé d'*Olivet*, dans ſon *Hiſt. de l'Acad. Fr.* a prouvé que *Balzac* étoit né au moins en 1594.

1594. Si l'on veut ſavoir, ſur quoi s'eſt fondé *S. Romuald*, pour avancer que cet Académicien étoit né en 1598. on n'a qu'à voir une de ſes Lettres à l'Abbé de *S. Cyran*. Dans cette Lettre datée du 12. Janvier 1626. „ Pour le „ moins, Monſieur, *dit-il*, aſſurez-„ vous que ce n'eſt pas le monde que „ j'admire. Au contraire je ne le regar-„ de plus, que comme celui qui m'a „ trompé depuis 28 ans que j'y ſuis.

Qu'il ne ſeroit jamais Abbé] *Balzac* parloit de la ſorte à M. *de Soubran*, dans une Lettre du 8 Août 1633. qui eſt la 13. du V. Liv. de ſes Lettres diverſes. Du reſte comme dans la famille des *Arnauds*, il y en a eu de la Religion, ſavoir un *Iſaac Arnaud*, Miniſtre de la Rochelle, Auteur du *Mépris du Monde* &c. réïmprimé à Rouen 1637 ſans parler d'un autre, qui ſuivant le *Mercure Fr.* ſous l'année 1611. s'étoit jetté dans Geneve en 1602 pour défendre cette Ville en ce tems-là menacée de Siege par le Duc de Savoye; de même le *Recueil des Synodes* de France T. I. p. 291. parle d'un *Paul Guez* Miniſtre de *Sulli* & *Aubigni* en Berri en 1637. Et c'eſt peut-être là-deſſus qu'a été principalement fondée l'accuſation qu'on a faite, & au fameux Avocat *Arnaud*, & à *Jean Louis* Guez de *Balzac*, au premier d'être Huguenot, & au ſecond d'avoir été aſſez dif-

P. 434 Not. k.

diſpoſé dans ſa Jeuneſſe à embraſſer la Reformation.

p. 461. BARONIUS (Gaſpar) Neveu du Cardinal *Baronius* & l'un des Membres de la Congregation *de Propaganda Fide*. Aucune Edition du *Moréri* ne parle de ce perſonnage, pas même celle de *Bâle*, augmentée & publiée par d'habiles Proteſtans. Il méritoit pourtant un bon Article, & ſans doute que M. B. n'auroit pas manqué de lui en donner, s'il l'avoit connu par les *Memoires* qu'on a de lui, & qui furent imprimez vers l'année 1675.

Dans ces Memoires *Gaſpar Baronius* l'un des trois envoyez vers ce tems-là dans toute l'Europe, par cette Congregation, & qui ſous ombre de vouloir paſſer en Eſpagne, s'étoit ſauvé à *Briançon*, & mis ſous la protection de M. de *Leſdiguiéres*, déclare fort au long, comment la Congregation *de Propag.* avoit réſolu de s'y prendre, pour exterminer en France tous les Réformez, à commencer par les *Griſons*; (*Rhati*) d'où dix ans après en effet proceda l'invaſion de la *Valteline* par les Eſpagnols. D'*Aubigné* parle de tout cela dans ſa Vie T. I. p. CXXIX & CXXX. de *Féneſte* Edit. de Col. 1729. & il en eſt auſſi parlé dans la Préface de *Jean Diodati*, au devant de la Traduction Françoiſe de la *Relation de l'Etat de la Re-*

li-

ligion &c. imprimée pour la premiere fois in 8°. a Geneve, ſur la Trad. Ital. de l'Original Anglois du Chevalier *Edwin Sandys*.

M. Le *Blanc de Beaulieu* mourut dans ſa 61 année le 3. des Calend. de Mars 1675. Voy. ſon Epitaphe dans les *Lett. de Bayle* Edit. de 1729. p. 83 & ſuiv. p. 489.

Belleforeſt Not. D. Il *prend* COMINGES *pour une Ville*] M. B. croit que *Cominges* eſt le nom du pays même, & non pas celui de la Capitale de ce même pays: mais il ſe trompe lui-même. Cette Capitale ſe nomme *Cominges* auſſi bien que le pays. Il eſt vrai qu'aujourd'hui, on la nomme communément *S. Bertrand*, du nom de ſa Cathédrale, mais ſon ancien nom eſt *Cominges*, & elle n'eſt point nommée autrement dans M. *de Thou*, non plus que dans *Sidonius Apollinaris*, & dans *Grégoire de* Tours. Voy. *Du Chêne Antiq. des Villes* &c. p. 717. Au reſte la Vie des neuf Charles, attribuée plus bas par le *Ghilini* à *Belleforeſt* eſt, je penſe, d'*Arnaud Sorbin*, Auteur de la Vie de *Charles* IX. p. 511.

Beloy: Cayet *ſe contente de dire qu'elle dura plus de deux ans*] *Cayet* ne dit pas abſolument, que la priſon de *Beloy* ne dura que *deux ans*, *ou un peu plus*. Ces Paroles ne regardent que la détention de *Beloy* dans la Baſtille, où, ſelon *Cayet*, *Beloy* avoit été transferé les derniers p. 514.

jours

jours de l'année 1588. Or le *Journal de l'Etoile* (a) nous apprend, que le 4e Juin 1587 la Ligue avoit fait empoiſonner *Beloy*, pour avoir écrit en faveur du Roi de Navarre, contre la Bulle du Pape. Il n'eſt point dit là quel étoit cet Ecrit de *Beloy*, mais la Note ſuivante va nous l'apprendre, & ce ſera un nouveau Livre à ajouter à la liſte de ceux de ce docte Juriſconſulte.

(a) T. I. p. 223.

Ibid. Il *fut enfermé à la Conciergerie*] Puiſqu'à l'endroit où M. B. renvoye pour la verification de ce fait, M. *de Thou* parle nommément de certain *gros Livre*, pour raiſon duquel *Beloy* fut mis en priſon par le credit des Ligueurs, je m'étonne que loin de rechercher, quel peut avoir été ce Livre, M. B. contre ſa coutume n'en ait pas ſeulement dit un mot. *Poſteà*, dit M. de Thou, à l'endroit du L. 82. où il parle de la Bulle du *Sixte* V. & des diverſes Réponſes qu'on y fit, *& in illam cenſuram ſcripſit Franciſcus Hotmannus J. C. joculari ſtyle, libroque* Brutum Fulmen *titulum fecit.... Scriptum & poſtremò* grandem Librum *Petrus Belloius, ob id moleſto ac periculoſo carcere diu exactis.* Ce gros Livre eſt celui qui parut en 1556. ſous le titre de *Moyens d'abus, entrepriſes & nullitez du Reſcript & Bulle de Sixte V. contre Henri Roi de Navarre, & Henri Prince de Condé.*

C'eſt

ſt ce qu'on voit à la Note marginale
l'endroit cité du *Journ. de l'Etoile.*
par conſéquent ces *Moyens d'Abus*
ne ſont pas une ſimple Traduction
Brutum Fulmen, comme l'aſſure dans
Catalogue des Hiſtoriens M. l'Abbé
glet, qui d'ailleurs n'avoit pas aſſu-
nent conſulté les paroles de M. *de*
u ci-deſſus rapportées. Du reſte quel-
s Exemplaires des *Moyens d'Abus* &c.
rquent pour lieu de l'Impreſſion la
le d'*Ambrun*, d'autres *Cologne*. (1)
iis ſi nous en croyons *Jean de Vil-*
s-Hotman, dans ſon *Anti-Chopin*, p.
de l'Edit. de Chartres 1592. c'eſt à
urs que le Livre en queſtion fut im-
mé.

Bencius. Que le pere.... étoit Seigneur p. 518.
ſquapendente.] C'eſt M. B. qui ſur la
du bon homme *Du Ryer*, copié fi-
ement par M. *Teiſſier*, fait dire à
de Thou, que le Pere de *Bencius*
it Seigneur de la Ville d'*Aquapen-*
te. Patrimoniali Etruriæ Oppido &c.
ıs M. *de Thou* ne veut dire autre
cho-

1) L'Exemplaire de la *Biblioth. Fayan.* p. 409.
e, *Ambrun, Chaubert* 1586. in 8. Celui dont s'eſt
l'Editeur du *Journal de l'Etoile* marque *Cologne*
1586. & on prend ce Livre pour un in 12.
s c'eſt un in 8. & il eſt imprimé à Cologne, de
pr. d'*Herman Jolin*, dit *Bayle* (T. II. p. 812. Rem.
: l'Artic. *Hoſpital*;) où, ſoit dit en paſſant, il
ble confondre cet Ouvrage de *Belay* avec un au-
qui porte le nom d'*Anti-Sixte*.

choſe, ſi ce n'eſt que la Ville d'*Aquæ pendente*, où étoit né *Bencius* eſt ſituée dans cette partie de la Toſcane, qui dépend du *Patrimoine de S. Pierre*, ce qui eſt très-vrai. *Acula*, *ſeu Aquula* (Aquapendente) *Urbs eſt Hetruriæ in ditione Pontificiâ*, dit *Baudrand*, dans ſes Additions au Lexicon Geogr. de *Ferrari*. M. B. remarque dans l'Article *Chigi*, (Tom. II. p. 159) que la Principauté de *Farneſe* eſt ſituée dans le Patrimoine. Il eſt donc à préſumer, que s'il avoit aſſez vécu, pour publier lui-même l'Art. *Bencius*, il ſe ſeroit apperçu que dans M. *de Thou*, *Patrimoniale Oppidum* s'entend d'une Ville du *Patrimoine*, c'eſt-à-dire de l'Etat Eccleſiaſtique.

p. 525. *Berault* (*Michel*) *a fleuri.... au commencement du* XVII. *ſiècle.*] Puiſque, comme on l'avoue, *Michel Berault* aſſiſta en 1631. au Synode de Charenton, c'eſt, ce me ſemble, s'énoncer peu exactement, que de dire, que ce Miniſtre *fleuriſſoit* encore au commencement du 17 ſiècle. L'Auteur des *Not. ſur la Confeſſion de Sanci* n'avoit pas conſulté l'*Hiſtoire de l'Edit de Nantes*, ni fait attention à cet Article du *Dictionn. Crit.* lorſque dans ſes Rem. ſur l'Ep. Dédicatoire de cette Satyre, à propos du Miniſtre *Berault*, il a cru qu'il n'y avoit pas de preuve, que ce Miniſtre

eût

eût vêcu au delà de l'année 1608.

La *Relation du Sacre de Louis* XIII. par *Nicolas Bergier* eſt imprimée en 1635. non en 1637. Voy. *Mem. du* P. Niceron T. VI. p. 399. p. 535.

Les cent Pſeaumes de Beze, imprimez avec Privilège en 1561.] En France, s'entend, car je crois qu'ils avoient été imprimez à Geneve, pluſieurs années auparavant; & ce qui me le perſuade, c'eſt cet endroit de l'Epître en vers, qui leur ſert de Dédicace, & qui commence par *Petit Troupeau* &c. p. 549.

Je voy les feux bruſlans en lieux divers:
Je voy paſſer de la mer au travers
Une grande troupe, *& un Roy ſur le port*
Qui tend la main, pour les tirer à bord.
Que Dieu te doint, ô Roy, qui en enfance
As ſurmonté des plus grands l'eſpérance,
Croiſſant tes ans, ſi bien croiſtre en ſes graces
Qu'après tous Rois, toy-même tu ſurpaſſes.

On ſait, que ce n'eſt qu'après le Livre achevé, qu'on en fait l'Epître Dédicatoire. Or, qui ſauroit être ce *Roi* de l'Epître, *Roi encore enfant, qui ſe tient ſur le port, pour tirer à bord tant de pauvres perſecutez, qui paſſoient la mer,*

pour éviter les feux, qui les attendoient en France ? C'eſt viſiblement le jeune & pieux Roi d'Angleterre *Edouard* VI. qui regnoit depuis deux ans, lorſqu'en 1549. les feux furent rallumez en France contre les nouveaux Luthériens, enſuite d'une Proceſſion générale, où avoit aſſiſté le Roi *Henri* II. C'eſt donc ſous le Règne d'*Edouard* VI. & environ l'année 1550. que *Beze* acheva les cent Pſeaumes, qui reſtoient à traduire en Vers François, & il eſt très-probable, que ces cent Pſeaumes de la verſification de *Beze* avoient été imprimez à Geneve, & que même ils s'y chantoient par l'Égliſe du lieu, dix ans plus ou moins avant l'année 1561. qu'en conſequence du Colloque de *Poiſſi*, tout le Pſeautier Reformé fut imprimé en France avec Privilège du Roi. Dès l'année 1549. *Beze* ſe tenoit à *Lauſanne*, & à peine s'y fut-il fixé, que par le conſeil de *Calvin*, il commença & pourſuivit juſqu'au bout ſa Traduction des cent Pſeaumes. Si *Beze* avoit daté ſon Epître au *petit Troupeau*, il nous auroit épargné cette diſcuſſion. Peut-être l'avoit-il fait, & que les Imprimeurs ſuivant leur louable coutume, ont ſupprimé la date de cette Epître. Les trente Pſeaumes mis en vers par *Gilles d'Aurigni* furent imprimez en 1547. avec une Epître liminaire

au

au Roi *Henri* II. Au bas du Privilège, en date du 4 Août de cette année-là, on lit; *Par le Roy*; *Maiſtre Lazare de Bayf Maiſtre des Requêtes ordinaire de l'Hotel preſent.*

Ses Poëſies, intitulées Juvenilia &c.] P. 553. Elles furent compoſées par *Beze* à Orleans & à Paris, vers l'an 1540. l'Auteur ayant à peine 24 ans. *Mem. de l'Etat de France ſous Charles* IX. Vol. I. f. 363. a. Selon M. B. il eſt certain que *Beze* témoigna du regret d'avoir compoſé ſes *Juvenilia*, mais on ne dit point en quelle année il témoigna publiquement ce regret. A en juger par l'Epît. Dédicatoire de ſes *Pſeaumes*, qui commence par *Petit Troupeau* &c. & qui eſt d'environ l'année 1553. ce fut pour le moins vers ce tems-là, témoin ces Vers de la même Epître, adreſſez aux Poëtes de Cour.

Sus donc, eſprits de celeſte origine,
Monſtrez ici voſtre fureur Divine,
Et cette grace autant peu imitable
Au peuple bas, qu'aux plus grands admirable,
Soient déſormais vos plumes adonnées
A louer Dieu, qui les vous a données.
C'eſt trop ſervir à ſes affections,
C'eſt trop ſuivi folles inventions:
On a beau faire & complaintes & cris,

Dames mourront, & vous, & vos Escrits.

. . . . . .

Sinon chantez vos feintes Poësies :
Dames, amours, complaintes, jalousies :
Quant est de moi, tout petit que je suis,
Je veux louer mon Dieu, comme je puis.

Qui ne voit, que ces *Complaintes*, ces *Cris*, & ces *Jalousies*, que blâme *Beze* dans les Poëtes de Cour, n'étant dans le fond que des Poësies tendres & galantes, il avoit un vrai regret d'avoir composé ses *Juvenilia*, qui avoient donné du scandale ?

p. 589. De *se saisir d'Anvert.*] *Bodin* avoit été cependant de ceux qui avoient dissuadé le plus ce voyage de Flandres, se défiant, comme il disoit, de la légéreté des Flamans, & du peu de moyens qu'ils auroient de secourir S. A. & de l'assister d'argent & autres choses nécessaires à la guerre. (*a*) Peut-être aussi fut-ce pour prévenir ces inconveniens que *Bodin* voyant le voyage entrepris contre son avis, auroit en dernier lieu donné ce conseil au Duc d'Alençon.

(*a*) *Mém. du Duc de Nevers* T. I. p. 558.

p. 595. *Boissard. Par un Passage que je citerai ailleurs* &c.] La marge renvoye aux Remarques de l'Art. *Paul* IV. mais cet Article a été omis, aussi bien que celui de *Fra-Paolo* que M. B. promettoit sous le nom de *Sarpi*. Du reste le pas-

paſſage dont il s'agit ſe trouve dans le *Mafcurat* p. 621 de la 2e Edit. & ſoit dit en paſſant, je ne ſai ſi on ne pourroit pas inferer de ce paſſage, que *Boiſſard*, dont en 1697. M. B. ignoroit la Religion, (a) étoit Catholique encore à l'âge de 31 ans, puiſqu'il étoit en 1559. au ſervice du Cardinal *Caraffe*.

(a) *Lett. de Bayle.* 2 Edit. p. 623.

Le *P. du Boſc.* Une *Traduction qu'il avoit faite* &c.] *D'Ablancourt*, qui dans ſa Jeuneſſe s'étant fait Catholique, & ſe deſtinant à la Chaire, avoit traduit quelques beaux endroits des Sermons du P. *Narni*, étant peu d'années après rentré dans la Communion des Réformez, fit préſent de ces morceaux à ſon ami le *P. Du Boſc*, qui dans la ſuite a fait le reſte de cette Traduction. Voy. l'*Hiſt. de l'Acad. Fr.* T. I. p. 348.

P. 619.

Budé. Guillaume Budé deſcendoit d'un *Dreux Budé* Audiencier de la Chancellerie, & pluſieurs des deſcendans de celui-ci furent Secretaires du Roi, Charge qui annoblit. (b) On trouve au reſte dans un Ouvrage, annoncé dans la *Bia. Raiſ.* T. 6. P. 2. p. 411. que pluſieurs particularitez de la Vie de *Budé*, omiſes dans ſa Vie compoſée par *Louis le Roy*, ſont rapportées par M. *Boivin* le cadet, dans les *Mem. de Litter.* tirez des Regiſtres de l'Acad. des Inſcr.

P. 701.

(b) *Hiſt. Chron. de la Chanc. ès Fr.* p. 45. & ſuiv.

& des B. Lett. T. 3. p. 528. & ſuiv. Les faits nouveaux touchant *Budé* regardent ſa perſonne & ſa charge de Bibliothecaire du Roi. *Vivès*, dans ſa *Femme Chrétienne*, fait un très-bel éloge de la femme de *Guil. Budé*.

717. *Buteo* (Jean) mort en 1564. de déplaiſir &c.] Au nom de *Buteo*, ſous lequel ont paru les Ouvrages Latins de ce ſavant Daufinois, à qui viendroit-il dans l'eſprit que *Bourel*, ou plutôt *Bourrel*, fût ſon nom de famille? C'eſt ce qui a fait croire à *Moréri*, que pour répondre au Latin *Buteo*, ce Savant devoit s'appeller en François *Boteon* plutôt que *Bourel*. *Gui Allard*, quoique Daufinois lui même, s'eſt auſſi trompé ſur la maniere de rendre en François le nom Latin qu'avoit pris ſon compatriote; s'étant imaginé qu'il devoit ſe rendre en notre Langue par *Boteon*, ou pour le moins *Borel*, & non pas *Bourel*. M. B. ne ſachant plus comment franciſer le nom de *Buteo*, qu'il trouvoit rendu differemment en François par les Ecrivains, s'en eſt tenu au Latin *Buteo*, ſans avoir oſé rendre ce nom en François, & tout cet embarras n'eſt venu que faute d'avoir ſu que *Buteo*, nom Latin du *Ruſard*, repond exactement à *Bourrel*, ou *Bourrevu*, qui eſt le nom que les Payſans Daufinois donnent à cet Oiſeau, parce qu'effectivement

ent le *Busard* eſt le *Bourreau* de leur laille, & même des Oiſeaux de ri-re & des Lapins, à ce que dit *Be-* L. 2. C. 3. de ſon *Ornithol.* M. *de ou* mal informé marque la mort de *in Buteo* à l'année 1564. & prétend 'il mourut à *Romans* du déplaiſir d'a-ir vu tout le Daufiné ravagé par les guenots pendant la premiere guerre ile de Religion. Mais je crois pou-ir aſſûrer qu'à cet égard ſa mépriſe ſt qu'une pure équivoque. En ce ns-là vivoit dans le Daufiné un bon cleſiaſtique du même ſurnom que *in Bourrel*, ſavoir *Severin Bourrel*, anoine de S. Bernard de *Romans*. A ui-ci s'adreſſe une Epigramme de *illaume des Autels*, p. 29. de quelques-es de ſes Poëſies, imprimées in 8°. 1550. ſous le titre de *Repos d'un grand travail*; & ſelon moi ce doit e ce Chanoine, qui ſera mort à *Ro-is* en 1564. de chagrin, dit-on, d'a-r vu la plupart des Egliſes de *Ro-is*, & particuliérement celle de S. *nard*, ruînées comme elles le furent rs, ſuivant ce que dit *Du Chêne*. Mais ſoit dit en paſſant, ſur ce pied-ci, comme l'a fait voir M. B. les guenots ſont à bon droit abſous de la rt de *Jean Bourrel*, peut-on dire ils le ſoient auſſi de celle de *Severin rrel*?

(a) L. 4 C. 3. de ſes *Antiq. des Villes* &c.

Revenant à M. *de Thou*, je dis qu'il s'étoit vraiſemblablement un peu tard adreſſé à *Romans*, pour avoir des Mémoires ſur la Vie de *Jean Bourrel*, & que celui-ci y étant ou peu connu, ou peut-être oublié, on lui en envoya qui regardoient le Chanoine *Bourrel*, & où étoit omis le prénom de ce dernier, dont la mort arrivée en 1564. avoit fait impreſſion ſur le peuple de *Romans*. Comme au reſte, *Jean Bourrel* étoit Gentilhomme, à ce que remarque M. *de Thou*, peut-être que lui & le Chanoine *Bourrel* étoient de la même famille, que *du Bourrel Ponſenàs*, ce cruel ennemi des Huguenots, duquel la mort horrible eſt racontée par *Louïs Regnier* Sieur *de la Planche* p. 495. & ſuiv. de ſon *Hiſtoire du Roi François* II.

C.

II. 1. *Cæſarius* (Jean) Il y a eu dans le XVI. ſiècle un autre *Jean Cæſarius*. *Joannis Cæſarii Conſtantini varia Poemata & Orationes.* Venet. in 8°. *apud Jordanum Zillettum, ad ſignum Stellæ.* 1562.

39. *Cameron. C'eſt de lui que M. Amyraut avoit appris la doctrine de la Grace univerſelle.*] Si Mrs. *de Trevoux* avoient lu ceci, on ne liroit pas dans leur Dictionnaire, au mot *Caméronien*, que ceux qu'en Angleterre on appelle *Cameroniens*, ſont certains *Calviniſtes rigides*, ain-

nom, ſecond Duc de Ferrare, mort en 1504. & que du vivant du Duc ſon pére, elle épouſa *François de Gonzague*, Marquis de Mantoue, mort en 1519. Du reſte cet *Hercule*, pere d'*Iſabelle*, étoit marié dès l'année 1473. & François, Mari d'*Iſabelle*, avoit ſuccedé en 1484. âgé de 18 ans à *Frederic de Gonzague* ſon pere, de ſorte que ſelon toutes les apparences il ne tarda guères après cette année 1484. à épouſer *Iſabelle d'Eſte*, & que par conſéquent le Livre de *Jaques Calandro*, à elle dédié, pourroit bien être de la fin du XV. ſiècle, tems auquel *Iſabelle* étoit encore aſſez jeune, pour pouvoir ſouffrir avec bienſéance, qu'un tel Livre lui fût dédié. *Jaques Calendrus* doit s'être appellé en ſa Langue, non pas *Calandro*, mais *Calandra*. Parmi les Lettres Italiennes d'*Anton. Franciſco Doni* il y en a une du 16 Janvier de l'année 1544. *M. S. Endimio* Calandra *Virtuoſo Gentilhuomo*.

p. 50. CARACCIOL *reçu au Miniſtère, non toutefois ſans contredit.*] Par *Pierre le Roy*, Miniſtre. Son oppoſition devoit être vuidée au Synode Général aſſigné à Lyon pour l'année 1563. On n'y parla point de cette affaire. Ainſi *Caracciol* ne doit point être regardé, comme ayant été reconnu generalement pour Miniſtre. Il étoit d'ailleurs en toutes manié-

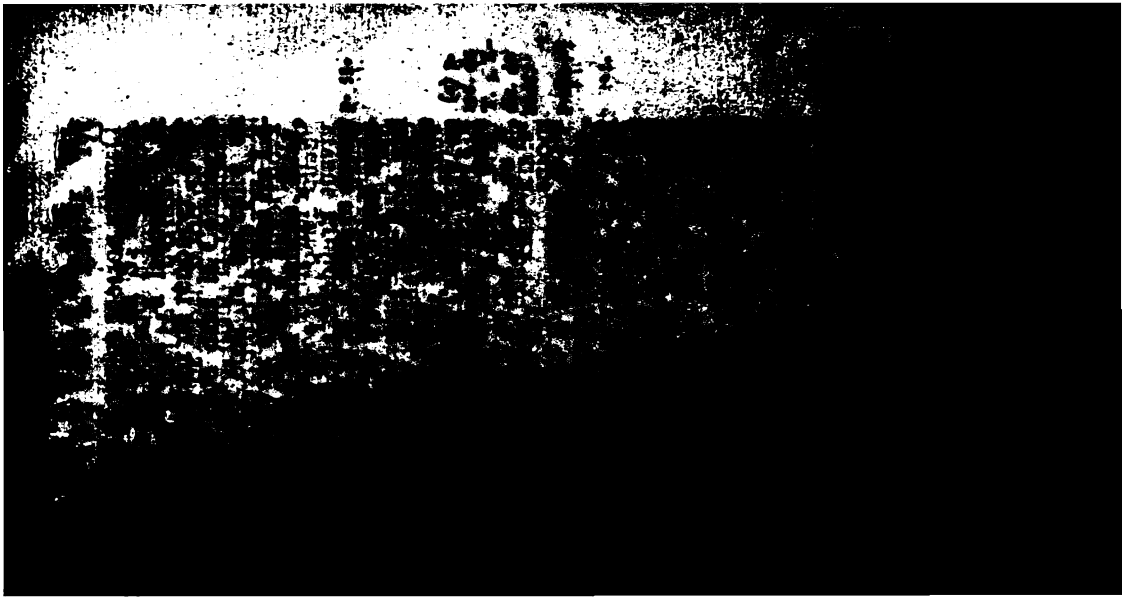

de feu ſon frére, Monſieur d'
vivant Preſident au Siège Pre
Sédan. Ce miroir ſervoit dan
ſion à rajuſter la Coeffure,
cheveux dérangez, ou même
veut, à placer une mouche, e
y avoit tout au plus un peu de
terie. Voilà tout le mal de c
de, qui a paſſé depuis 80 ans
moins.

p. 123. *Changy* Not. A. Et *que L*
quet &c.] Je ne ſai ſi l'Ouvrag
Verdier paroiſſoit en 1579. lor
toine Tyron donna une nouve
duction du même Ouvrage de
impr. in 12. à Anvers, chez
Plantin. Le Privilège eſt du 1 J
Peut-être y a-t-on fait d'un
car & l'Epître du Traducteur

& parle de la choſe comme étant en bon train. C'eſt là apparemment la ſource de ce bruit, ſoit à l'égard de *Charles*, ſoit à l'égard de *Philippe* II. ſon fils. Il eſt vrai que quelques-uns regardent ces Lettres comme ſuppoſées ; mais je n'ai jamais été de cet avis, & j'en ſuis encore moins, quand je conſidere que le deſſein de ſe faire Pape attribué ſucceſſivement & à *Charles* & à *Philippe* a tout l'air d'avoir été fondé ſur la même ambition, que paſſoit pour avoir eue *Maximilien* Ayeul du premier, & Biſayeul de l'autre.

Cothlée né vers l'an...] Son Epitaphe porte, *mort le* 10 Janvier 1552. âgé de 72 ans. Il étoit donc né en 1480. p. 193.

Celonna (*Jean*) Not. B. Cit. 17. *N'en parlons point.*] C'eſt-à-dire de la ſtatue de marbre érigée à la Papeſſe Jeanne. *Eſt ibi* (à Rome dans les ruïnes d'une Chapelle) *adhuc Saxum, quo effigies mulieris cum infante lapidi inſculpta cernitur.* C'eſt le ſens des paroles d'un petit Livre Allemand, impr. à Rome l'an 1499. ayant au Frontiſpice les Armoiries du Pape *Alexandre* VI. & l'Aigle Imperiale. Et la même choſe, ou a peu près, ſe trouve encore dans un autre Livre Allemand, imprimé là-même en 1500. Voy. *Biblioth. Hiſt. Philol. Theol.* de *Theod. Haſæus* T. 8. p. 526. p. 198.

Cor-

l'on en croit *Mat. Cordier* lui-
dans la Préface qu'il a miſe au
de cette Edition de 1539. la pl
vaiſe eſt celle de Paris, chez *A*
nemére 1531. dans laquelle entr
choſes, dont il ſe plaint, ſo
dit-il, a été ſupprimé, enſemb
Préface de ſa façon. Du reſte
pas bien ſûr que, comme *Men*
mot *Raquette* de ſes *Origines Fr.*
le ſuppoſer, en France on jo
core à la paume avec la ma
1541. puiſque le paſſage qu'il ra
à ce ſujet de l'Edit. de 1541. d
loques de *Mat. Cordier* ſe trou
dans celle de 1531. il ſe pe
bien qu'on y auroit pris l'uſage
quettes dans l'intervalle de ce
Editions. Enfin il eſt bon de

Curion Rem. B. *De amplitudine regni* &c.] *Morhoff Polybiſt.* L. 4 C. 9. n. 10. cité par *Teiſſier*, dans ſes Addit. à l'Eloge de *Curion*, prétend que l'Auteur de ce Livre eſt *Thomas Vicarſius*, ou *de Vicariis*, & *Morhoff* prend pour ſon garant *Thomas Hyde*. p. 233.

D.

D'*Aſſouci* Not. F. Il *ſe glorifie d'avoir pris la plume* &c.] C'eſt dans un petit Ouvrage dédié à la Reine, & imprimé à Paris chez *T. Quinet* en 1679. ſous le titre de *Penſées* de *M. d'Aſſouci dans le S. Office de Rome.* Il n'eſt que de 200 pages in 12. du méme Caractère que les deux Tomes de ſes *Avantures*, impr. en 1677. Cet Ouvrage eſt tiré de ces mêmes Avantures, & apparemment du 5e Tome. Or M. B. declarant lui-même n'avoir vu que les trois premiers, c'eſt la raiſon pourquoi il n'a rien dit de la priſon de D'Aſſouci dans le S. Office à Rome, que l'Auteur appelle la derniere de ſes diſgraces, & de laquelle il fait le recit p. 119. & ſuiv. de ſes *Penſées* &c. p. 251.

Note G. DIALOGUE.] Cet endroit, cité d'après d'*Aſſouci*, comme l'ayant extrait d'un Volume des *Pots piles*, ne ſe trouvera dans aucune Pièce de Théatre, ſoit ancienne ou moderne. C'eſt ainſi du moins que parle dans la p. XIX. Ibid.

XIX. de ſa Préface, l'Auteur de l'*Hiſtoire du Théatre François*, édit. d'Amſt. 1735. Sur ce pied-là, d'*Aſſouci* en auroit impoſé à ſes Lecteurs, & M. B. auroit eu grand tort de l'en croire ſur ſa parole. Mais cet Auteur a-t-il tous les Volumes des *Pois pilez*; & cela ſuppoſé, eſt il bien ſûr que ces Editions, que l'Auteur aura lues, n'ayent rien ſupprimé de celle que cité d'*Aſſouci*? J'ai quelque lieu d'en douter, d'autant plus qu'à la p. 351. de cette *Hiſt. du Théatre François*, ou on lit; *Heé! Ave Rex Judæorum*, on a ſupprimé le Vers precedent; *Sire Roi, Maiſtre Aliborum*, qui ſe lit au f. 207. du *Myſtère de la Paſſion*, édit. de 1532. Cette ſuppreſſion donne lieu de ſoupçonner, qu'il pourroit bien y en avoir d'autres encore dans l'Edition qu'à ſuivie l'Auteur du *Théatre François*.

p. 302. *Dolet priſonnier, mis en liberté.*] On ne dit pas en quelle année, ni ce qu'il devint après être ſorti de priſon. Je ſuis bien trompé, ſi ce ne fut environ l'année 1536. que les priſons lui furent ouvertes, non pas à pur & à plein; comme on le donne à penſer, mais en l'obligeant à ſortir du Royaume. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que *Marot* & lui, bannis l'un & l'autre pour la Religion, prirent tous les deux le chemin d'Italie, vers l'an 1536. C'eſt ce que nous ap-

apprend *Jean Vultejus* de Reims, dans une de ſes Epigrammes du IV. Liv. où la Ville de Lyon regrette le depart de *Dolet* & de *Marot*,

Hunc Genabum atque Liger, Charitesque, novemque ſorores,
Et Stephanum expulſum *Gallia tota dolet*:

avoit déja dit le Poëte dans celle des Epigrammes de ſon premier Livre, qu'il intitule, *de Doleto, Brixio, Macrino*; & je m'étonne, comment M. B. qui cite l'Edition de 1536. où cette Epigramme ſe trouve ne s'eſt point apperçu, qu'elle parloit de *Dolet*, comme étant actuellement exilé.

M. B. dit que *Dolet* fit quelque ſéjour à Veniſe. Ce doit avoir été pendant ſon exil; & il y a bien de l'apparence que ce fut pendant ce même exil qu'il fit connoiſſance avec *Hortenſio Lando*, qui le fait aſſiſter à ſes *Quæſtiones Forcianæ*. *Dolet*, n'ayant pas encore 39 ans accomplis, fut brulé en 1546. pour Athéiſme, dit-on, mais je doute que ce fût là ſon crime. Qui ne ſait, que dans la plupart des procès faits à de prétendus Hérétiques que l'Inquiſition fait brûler, elle fait entrer l'accuſation d'Athéiſme, comme une couleur qui doit achever de noircir un miſerable, qui lui a deplu par ſes Opinions, ou Vaudoiſes, ou Lutheriennes. *Dolet*,

ſieurs ſobriquets injurieux aux
niſtes. Voila, ſelon moi, l'Ac
qui trois ans après fit brûler le
Dolet. Il eſt vrai que l'Epitaph
rable, que *Beze* encore Cathol
à *Dolet*, a été retrancnée des d
Editions des Poëſies de *Beze*
Gruter, ou moins ſcrupuleux
ze, ou plutôt mieux informé
touchant *Dolet*, la lui a reſtitué
de ſon 3e Tome des *Delit. Po*
impr. en 1609. On voit le po
l'Eloge de *Dolet* placé parmi l
&c. de Beze. M. *le Laboureur* a
c'étoit là le Martyrologe des Pro

E.

P. 343. *Eginbart* Not. N. *Freber n'aj*
cune foi à ce conte] Le tombe

Thomas, *Vie de l'Electeur Palatin Frideric* II. p. 10. D'ailleurs la Chronique qui en parle eſt un MS. du X. ſiècle.

Eſſé (André... Seigneur d'). L'Article de ce Seigneur appartenoit à la lettre D. ſon ſurnom étoit *de Deſſé*. *Deſſius* dans M. *de Thou* eſt rendu par *de Deſſé* dans l'*Index Thuani*. p. 408.

Etampes Not. H. Si la Ducheſſe d'*Etampes* embraſſa la Réformation? Toute la preuve que je ſaurois donner du Proteſtantiſme de cette Dame, ſe réduit à un argument négatif tiré de *Brantôme*, dans ſa Vie de *Henri* II. Là parlant de la Ducheſſe d'*Etampes* & de la Ducheſſe de *Valentinois*, il exalte beaucoup la Catholicité de cette derniere, mais il ne dit pas un mot des ſentimens de l'autre ſur la Religion. Comme ces deux Dames avoient mené une vie fort déreglée, & que ſur la fin de ſa Vie la Ducheſſe de *Valentinois* ſembla vouloir expier les deſordres de ſa Jeuneſſe par un zèle outré pour la Religion Catholique, il ſemble, que ſi la Ducheſſe d'*Etampes* avoit pris la même voie, pour faire l'expiation de ſa jeuneſſe libertine, *Brantôme* n'auroit pas manqué de nous en informer. p. 411.

Experiens. On *fit ſecher ſon cadavre*.] C'eſt à la lettre ce que *Bonfinius* (*a*) fait du fameux Poëte *Janus Pannonius*, Evêque de *Cinq-Egliſes*, mort dans une eſ- p. 463. (*a*) Rer. Hung. Decad. 4. L. 1. p. 569. Edit. d. Hanau. 1606.

eſpèce d'exil à *Zagrabia* ſur la *Save* l'an 1470. Le Conte debité par *Paul Jove* touchant *Expériens* pourroit bien n'avoir ſa ſource que dans ce recit de *Bonfinius*.

F.

p. 446. *Farel* Not. B. Que *le S. Eſprit n'étoit autre choſe que le mouvement que Dieu imprima aux Creatures* &c.] L'Ecrit, où *Lindanus* prétend que *Farel* ait enſeigné cette doctrine eſt une Epître au Duc de Lorraine, datée de *Gorze* le 11. de Février 1543. C'eſt une Apologie de *Farel* & de ſa doctrine, que ſes Ennemis diſoient être contraire à la Foi, & condamnée de Dieu & de l'Egliſe, comme injurieuſe à Dieu, à la Vierge Marie, aux SS. Apôtres, & à tous les autres Saints & Saintes du Paradis; deſtructive du S. Sacrement, & de toutes les Ordonnances de l'Egliſe &c. & particulierement de l'obéiſſance des Peuples envers leurs Princes. Dans cette Lettre pas un mot qui témoigne que *Farel* ait été accuſé de mauvaiſe doctrine ſur l'Article du S. Eſprit, ni d'où l'on puiſſe déduire ce que *Lindanus* lui impute là-deſſus, ſi ce n'eſt peut-être ce que dit *Farel*, à la p. 24. où après avoir expoſé ſa Doctrine ſur la remiſſion des péchez ajoute que cette Doctrine eſt celle de *J. Chriſt* & des Apôtres, & que qui-

quiconque la condamne, condamne Jeſus, & rejette l'Eſprit de Dieu, *qui parle par ſes Serviteurs, comme il a parlé par les SS. Apôtres.* Si *Lindanus* a trouvé là quelque Hereſie, il faut qu'il ait été lui-même Hérétique.

Fauchet. Il mourut fort vieux l'an 1601.] Son Portrait, au devant de ſes Oeuvres Edit. de Paris, porte, *ætatis anno* 70. 1599. Il avoit donc 72 ans lors de ſa mort. L'Edition contrefaite à Geneve ne contient point ce portrait, & c'eſt apparemment la ſeule que M. B. avoit vue. p. 448.

Ferrier Not. N. Age de *Jeremie Ferrier.* Le Synode National tenu à Tonneins en 1614. lui donnoit environ 38 ans, au mois de Juin de cette année-là. Suivant cela, ce ſeroit à l'âge de 17 ans, qu'il auroit été reçu Miniſtre en 1593. & il auroit eu 50 ans lors de ſa mort en 1626. Dans le rôle des Miniſtres depoſez à ce Synode, le portrait qu'on fait de *Ferrier*, le repréſente comme un homme de haute ſtature, ayant les cheveux noirs & friſez, le teint olivatre, les narines ouvertes, & les levres fort groſſes. *Recueil des Synodes* T. 2. p. 49. p. 466.

Feuardent Not. A. *Pourquoi ne pas abandonner le nom* &c.] Cela ne ſe peut en France, ſans Lettres du Roi, témoin cet *Olivier le Diable*, qui en obtint p. 462.

eſt vrai que les paroles de *Hube*
mas, citées par M. B. ne diſ
que la Reine de Navarre all
chez *Jacques le Févre*, mais la
donne aſſez à entendre. *Inter*
dum autem, continue l'Auteur
Faber vehementer contriſtari, &
illacbrymari. Quorum cauſam d
gatus, *accuſareturque à Regina*
pranſum apud ſe veniret, *ut læ*
ipſe vero triſtaretur. La Reine
varre dina donc effectivement
Févre, & non pas *le Févre* ch
Au reſte, quoique l'Edition qu
cite de cette Relation de *Hub*
mas ne ſoit que de l'année 1624.
vre paroiſſoit pourtant dès l'ann
puiſqu'on en trouve un long E
la ſuite des Lettres de *Clénard*

que eſt de *J. Vouté* (*Vultejus*) dans le 2e Liv. de ſes Epigr. dont l'Epître Dedicatoire eſt du 27. Juillet 1536. Ainſi *Jaques le Fevre* ſera mort pour le plus tard en 1536. & non pas en 1537. comme l'a dit M. B. après *Th. de Beze*. Une ſeconde preuve que *J. le Fevre* eſt mort en 1536. c'eſt cet autre Diſtique du même Poëte p. 208. ſur la mort de *Faber*, de *Zazius* & d'*Eraſme*, celui ci mort certainement en 1536.

Tres uno vivunt, moriuntur tempore eodem
Haud quibus in terris doctior alter erat.

Ulric Zazius mourut le 24. Nov. 1535. âgé de 74 ans. *Eraſme* le 11 Juillet 1536. âgé de 70 ans.

François I. Le ſurnom de Grand... n'a pas été de durée.] On ſait à quel point ce Prince favoriſoit les Sciences & les Belles Lettres. Les Savans & les Beaux-Eſprits, qu'il avoit conſiderez, furent ceux qui lui donnérent le ſurnom de *Grand*, à cet égard proprement, & non point par rapport à ſon courage. (a) La poſterité, qui n'a pas ſu cela, & qui s'eſt imaginée fort mal à propos, qu'un Prince ne pouvoit mériter ce ſurnom, que par de grandes Conquêtes, & par un grand nombre de Victoires, ne trouvant pas cela dans la Vie de *François* I. a été aſſez injuſte pour lui ravir un ſurnom, qu'il avoit ſi bien mé-

q. 504.

(a) *Beza, Hiſt. Eccl.* T. I. p. 4.

rité. On a ſur-tout fort vanté les agrémens de ſa Table, non point par rapport à la bonne chere, mais à cauſe des excellens diſcours, qu'y tenoient de ſavans hommes, & de grands Capitaines, que le Roi ne manquoit jamais de faire appeller. Mais perſonne n'en a parlé plus magnifiquement que *Hubert Thomas* Liv. X. de ſa *Vie de l'Electeur Palatin.* p. 202.

G.

547. *Vincent Gentillet fils d'Innocent.*] M. *Allard* ayant lû quelque part *Vincent*, au lieu d'*Innocent Gentillet*, a cru celui-ci pere de *Vincent*, & de cette maniere a fait deux Auteurs d'un ſeul. *Vincent* pour *Innocent* eſt une faute facile à faire par des Imprimeurs, & par conſéquent M. B. pouvoit naturellement la ſoupçonner, & s'épargner la peine d'une diſcuſſion. Mais peut-être étoit-il bien aiſe de s'y accrocher, comme il fait ſouvent ailleurs à d'autres fautes, qui ne ſont viſiblement, que dans quelques chiffres, mis pour d'autres.

556. *La Maiſon des Comtes de Gleichen.*] Elle n'étoit pas encore éteinte en 1531. qu'un *Erneſt* Comte de *Gleichen* fut du nombre de ſept cens Gentilshommes Allemans, qui entrerent dans Vienne pour faire tête à *Soliman*, qui étoit ren-

rentré en Hongrie, avec une nouvelle Armée. *Munſter* (*a*) met en 1299. la mort d'*Herman* Comte de *Gleichen* Evêque de *Pomeran*, autrement *Marienwerder* dans la Pruſſe Ducale. Cet Evêché, qui avoit été érigé en 1231. par *Grégoire* IX. fut depuis ſupprimé par *Albert* de Brandebourg, premier Duc de Pruſſe.

(*a*) p. 832. de ſa Coſmog. Edit. Franc. 1556.

Goulart Not. A. L'Auteur des Préfaces du 3e & 4e Volume des *Memoires de la Ligue* y prend le nom de *Samuel du Lis*. *Baillet* (*b*) prétend que c'eſt le Miniſtre *Simon Goulart*, qui s'eſt deguiſé ſous ce nom-là. Peut-être a-t-il raiſon ; & comme les Préfaces du 5e & du 6e Vol. quoiqu'anonymes, ſont pourtant adreſſées au même D. M. D. T. à qui *Samuel du Lis* avoit déja adreſſé celles du 3e & du 4e Vol. je ne doute pas que le même *Sam. du Lis* ne ſoit auſſi le Compilateur des 5. & 6. Vol. de ce fameux Recueil. Il reſte le 1. & le 2. Vol. leſquels n'ayant pas de Préface, mais ſeulement une Epître liminaire au lecteur, marquée D. H. B. C. dans le 2. Vol. on ne ſauroit dire avec la même apparence, que ce ſoit *Simon Goulart*, qui les ait compilez. *Baillet* au reſte, toujours peu exact, écrit *Lys*, le nom de *Samuel du Lis*, ce qui fait que ce n'a été que par hazard que j'ai trouvé ce nom-là dans la Table des *Auteurs*

p. 581.

(*b*) T. 6. p. 530. de ſes Oeuv. Edit. de Par. 1712.

deguiſez. M. B. n'a pas ſu un fait, que nous apprennent les *Mem. de l'Etat de France ſous Charles* IX. (*a*) c'eſt que par un pur hazard, *Simon Goulart* & un autre échapérent du maſſacre de Senlis en 1572. Ils alloient à Paris le propre jour de la S. Barthelemi. A deux lieues de la Ville, avertis de ce qui s'y paſſoit, ils tournéreut bride, revinrent à *Senlis* ſur les huit heures du ſoir, & en ayant donné avis à quelques uns de leurs amis du lieu, ils ſortirent de la Ville à l'heure même, & gagnérent Sedan, puis l'Allemtgne, & finalement *Goulart* à Geneve, où il faiſoit ſa demeure depuis pluſieurs années qu'il y étoit Miniſtre.

(*a*) Vol. I. f. 239. a.

p. 633. *Guevara* Not. G. *Je donnerai la liſte de ſes Ecrits.*] On n'y trouve point l'*Hiſtoire pitoyable du Prince Eraſte, fils de Diocletien Empereur de Rome.* L'Original de cette Hiſtoire, qui eſt en Italien, eſt attribué à *Antoine de Guevare*, dans la Bibliot. de *Draudius*. P. 2. p. 142.

p. 615. *Guicciardin* Not. K. *Je n'oublierai pas la Harangue* &c.] *Jean le Maire de Belges*, au Prologue de ſon Traité *de la difference des Sciſmes* &c. par lui compoſé en 1570. parle de cette Harangue, comme ayant été certainement prononcée l'année précedente devant l'Empereur *Maximilien* I. Il rapporte même en Latin & en François la Réponſe que ce Prin-

Prince y fit ſur le champ en Latin. Par cette même Harangue les Venitiens s'offroient de reconnoître l'Empereur pour leur Souverain, & ſe ſoumettoient à lui payer un tribut annuel de 50000. Ducats.

H.

Hadrien (Corneille) Il *leur marquoit certains jours, où elles devoient ſe depouiller toutes nues* &c.] Frere *Corneille* fut banni à cette occaſion par le Magiſtrat de *Bruges*: mais à quelque tems de là il fut rappellé, & rentra en credit plus que jamais. (*a*) C'étoit une choſe à ne pas taire, ſi M. B. l'avoit ſue. Quelques Cordeliers de *Bruges*, convaincus de Sodomie, y furent brûlez. La même Frere *Corneille* avoit voulu les excuſer, & avoit pris leur parti devant les Juges. p. 677. (*b*) *Ste Aldeg. Tableau* &c. T. 2. p. 87. b. edit. de 1605.

Hotman Not. G. Brutum fulmen, *qui n'eſt pas un Ecrit burleſque* &c.] Auſſi n'eſt-ce pas ce qu'emporte le Latin de M. *de Thou*. Lorſqu'il dit qu'*Hotman* écrivit *joculori ſtylo* ſon *Brutum fulmen*, il ne veut dire autre choſe, ſinon que ce Livre, tout ſerieux qu'il eſt, eſt parſemé de traits *enjouez*, en ce que, comme la ſuite du texte de M. *de Thou* le témoigne, *Hotman* y tourne en ridicule les Legendes de S. *François* & de S. *Dominique*. Un autre trait plus fa- p. 815.

ce-

cetieux encore du *Brutum Fulmen*, c'eſt la comparaiſon qu'y fait l'Auteur du Pape Toſcan *Sixte V.* avec les Anes de la Toſcane.

P. 120. *Huart. Trop groſſierement traduites* &c.] Oui, par rapport à notre ſiècle. Mais il eſt certain qu'au tems, où a écrit *Gabriel Chappuis*, on n'étoit pas ſi délicat. On y nommoit les choſes par leur nom dans les Ecrits, qui traitoient des choſes Phyſiques; & c'eſt ce que me marquoit M. *de la Monnoye*, dans une de ſes Lettres, à propos de ce que *Chappuis* dans ſa Traduction de l'*Examen des Eſprits* a plus d'une fois employé le mot *cou*..... On ſait d'ailleurs le mot d'une de nos Princeſſes du ſang (*Renée* de France,) à laquelle quelcun ayant parlé peu reſpectueuſement elle répondit, que ſi elle avoit des *cou*..... il n'auroit oſé lui parler de la ſorte.

P. 126. *Hutten* Nor. A. *Ce fut en* 1513.] *Le Vir bonus d'Ulric de Hutten* n'eſt point ſon premier Poëme. L'*Ars verſificatoria* l'avoit précedé de deux ans. C'eſt un in 4°. imprimé à *Wittemberg* en 1511. Il avoit même avant cette année-là compoſé quelques Poëſies, qui n'ont été imprimées que dans la ſuite. C'eſt *Melchior Adam*, qui a trompé M. B. *Mem. du P. Nicéron*, T. XV. p. 262.

Je-

J.

Jodelle Rem. C. *En punition de ſes impietez.*] C'eſt ſe tromper que de croire, que ſi, lors de la mort de *Jodelle*, ce Poëte paſſoit pour Athée dans l'eſprit des Réformez de ce tems-là, ce doit être, ou ſur quelque indice d'Athéiſme, qui ſe rencontrât dans ſes Ouvrages, ou ſur ce qu'il eut approuvé le deſſein qu'avoient eu ſes Amis de lui conſacrer un Bouc, comme au Chef des Poëtes Tragiques en notre Langue. Après avoir embraſſé la Réformation, *Jodelle*, né Papiſte, étoit retourné à ſa premiere Religion. C'en étoit aſſez dans ce tems-là pour donner lieu à accuſer d'Athéiſme, un homme qui après avoir connu l'Orthodoxie de la Religion Réformée, étoit rentré dans une Communion, dont il ne pouvoit ignorer les erreurs. Le Duc de *Nevers*, tué à la bataille de *Dreux*, avoit été dans le même cas. Les Poëtes Huguenots ne le traitérent pas plus favorablement, témoin le Sonnet qu'ils firent ſur ſa mort, & que le Lecteur ſera peut-être bien aiſe de trouver ici. p. 850.

Je te pry, Viateur, arreſte un peu tes pas
Pour me dire quelle eſt ceſte grand' ſepulture
Où de diverſes vois, j'ois debat & murmure.

Quel

Quel eſt cil que la Parque a conduit au treſpas.

C'eſt le Duc de Nevers, celer ne le veux pas,
Qui, quoyqu'en France euſt pris longtemps la nourriture
Ne peut onc ouhlier la perverſe nature
Du corrompu Romain, où naſquit ici bas.

Et pour bien amender ſon naturel défaut
Il ſe fit Courtiſan, & a franchi le ſault
Qu'ils appellent de n'eſtre Huguenot ne Papiſte.

Lors le grand Eternel pour arreſter le cours
De ſes meſchancetez luy fit finir ſes jours
En mourant Courtiſan, Romain & *Athеïſte.*

(a) T. I. L. 3. ch. 15. *D'Aubigné* (*a*) prétend que le *Duc* de Nevers, après avoir, contre ſa conſcience, combattu dans l'Armée Royale à la bataille de *Dreux*, mourut de la Réligion.

p. 873. *Jules* II. Not. M. *Legitur in Commentario* &c.] Cette Citation que, ſoit dit en paſſant, *Wolfius* & d'autres ont priſe dans *Baleus*, à la p. 329. de ſes *Vies des Papes*, Edit. de *Lydius*, Leyde 1615. cette citation, dis-je, a paru ſuſpecte, ou du moins trop vague à M. B. Selon lui, *les Docteurs de Paris n'avoient*

voient garde de parler ſi librement du Pape *Jules II, dans un Ecrit de controverſe contre les Lutheriens: s'ils l'ont fait quelque part, c'eſt dans les Ecrits qui furent faits contre Jules ſous Louïs* XII. Mais qu'auroit dit M. B. s'il avoit vu le même *Baleus* appuyer ſur ce même *Commentaire* une douzaine d'autres Faits encore plus atroces, qu'il avance contre la mémoire du Pape *Clément* VII. qui, dix ans auparavant, avoit marié ſa niéce au ſecond fils du Roi *François* I.? *De iſto Clémente*, lit-on, à la p. 550. des Vies de *Baleus*, *in quodam Commentario* ſuper articulis *Magiſtrorum Pariſienſium legitur, quod fuerit notbus, veneficus, homicida, leno. ſimoniacus, Sodomita, perjurus, ſtuprator, raptor, geomanticus, ſacrilegus, & omnium ſcelerum artifex.* C'eſt donc, comme on voit, par une omiſſion de deux mots, que dans la premiere citation de cette Pièce par *Baleus*, on lit *in Commentario Magiſtrorum Pariſienſium*, & non pas comme dans celle de la p. 550. *in Commentario* ſuper articulis *Magiſtrorum Pariſienſium.* Or ce *Commentaire* étant viſiblement une production des *nouveaux Lutheriens*, (1) comme on appelloit en France

(1) Quelques uns font *Melanchthon* Auteur de ce *Commentaire*, lequel ſe trouve pourtant imprimé parmi les Oeuvres de *Luther*. Ce qui pourroit faire douter, que cette Piéce ſoit de *Mélanchthon*, c'eſt qu'elle

ce les Huguenots; avant l'année 1560. il étoit très-naturel d'y trouver des Faits que la Sorbonne n'auroit eu garde d'avancer, soit contre *Jules* II. soit contre *Clement* VII. Ce *Commentaire* rouloit sur les XXV. *Articles* de la Sorbonne, publiez par *Pierre Galland* en 1543. & refutez par *Calvin* dans son *Antidote*. (a) Si au reste, comme on n'en sauroit disconvenir, il est bien surprenant que sur une citation évidemment fausse du Livre dont il s'agit, *Crépin*, *Wolfius*, & *Du Pleſſis* ayent pu croire que la Pièce fut effectivement un Ouvrage de la Sorbonne, n'est-il pas tout-à-fait étrange, qu'à la marque même du second passage, où cette Pièce se trouve citée tout au long, sous le titre de *Commentaire* super articulis *Magistrorum Parisiensium*, le bon *Lydius* ait pourtant mis cette note: *Magistri Parisienses in suis articulis*, comme si les Faits qui y sont énoncez se trouvoient dans les XXV. Articles de la Sorbonne, & non pas dans le *Commentaire*, qu'en avoient fait les Réformez. Voilà jusqu'où vont quelquefois les distractions de l'Esprit humain. Enfin de tout ceci il paroît que l'accusation, que M. B. fait

(a) Voy. *Du Rondai* T. 6. p. 384 & 383. de son *Hist. de l'Université de Paris.*

est trop virulente, ce semble, pour être sortie de la plume d'un homme, dont l'humeur douce a été louée par les plus grands ennemis de la Doctrine des Protestans.

fait à *Crepin* d'être ici tombé dans l'anachroniſme s'évanouït, puiſqu'encore que le Commentaire en queſtion n'ait pas été fait contre les Luthériens, comme l'a cru cet Auteur, il n'a pourtant paru que près de 25 ans après la Reformation.

Junius Not. O. *Honorifico Stipendio invitatus.*] Dans mon Edition, qui eſt celle de Geneve en 1630, tout ce que M. *de Thou* dit de *François Junius* ſur la fin du 127e Liv. à l'endroit même d'où M. B. a extrait les cinq lignes, qui, dans ſon édition, finiſſent par *honorifico ſtipendio invitatus*, eſt contenu dans les paroles ſuivantes. *Menſe* (Septembri) *proximo Franciſcus Junius in Biturigibus Cubis apud nos natus, itidem obiit Lugduni Batavorum peſte abſumptus, cum tantum annum LVII. attigiſſet, vir deſultorio ingenio, qui multa conatus, an adſecutus ſit quod moliebatur, doctorum erit judicium.* Il n'eſt point dit là, que les Magiſtrats de Nuremberg euſſent attiré à *Altorf François Junius*, & moins encore qu'il y ſoit mort, puiſqu'il y eſt dit en propres termes, que *Junius* mourut à Leyde. L'Edition dont s'eſt ſervi M. *Teiſſier* eſt apparemment la même qu'avoit M. B. puis que l'un & l'autre y ont lu que *Junius* étoit mort à *Altorf.* Parmi les Ouvrages de *Junius*, M. B. a omis ſon *Index expurgatorius* &c. in 16. p. 118.

avec une Epître Dedicatoire, belle & longue Préface 1586.

L.

T. III. p. 131. *Lisola.* Il *étoit de Besançon.*] *de Lisola*, fils de *Jerôme de Lisola* & de *Susanne Recy*, nâquit à *Sali* fut batisé à la paroisse de *S. An* 22. Août 1613.

p. 144. *Loyola* Not. Q. *Pere Cotton*.. *avoir engrossé une Nonnain.*] Le P avoit eu, dit-on, une amour Daufiné. *Cotton.... scribebat ad in Delphinatu, Litteræ sunt int Chamierus habet.* (a) Peut-être ce cette Lettre, qui auroit lieu au Roman de la Nonnain gnon, engrossée par le P. *Cott*

(a) *Scaligerana* au mot *Cotton.*

p. 153. *Longvic* Not. F. *Vix annicula* d *de Thou* venoit de raconter, cc *Jaqueline de Longvic*, Mere de *te* de Bourbon, avoit élevé secre sa fille dans la Religion Refor on lui fait dire, qu'à peine cet avoit un an, que sa Mere l'avo en Religion à *Jouare.* Or je d quelles instructions cette Mer pu donner à sa fille, si cette enfa à peine un an, lorsqu'on la mit ligion. Il y a sans doute ici fau le Texte. D'ailleurs qui a jam parler de mettre en Religion u d'un an.

Louïs XI. Not. G. Le Duc de Bretagne appelloit *Louis* XI. le *Roi Couart*, peut-être à cauſe de la maniere, dont il l'avoit vu ſe conduire à la journée de *Montlebéri*. *Louïs*, qui n'étoit pourtant rien moins que poltron, témoin la bravoure qu'il fit paroître à l'aſſaut de *Pontoiſe*, s'expoſa trop dans certaines occaſions en 1476. & y fut bleſſé. p. 172.

Louïs XIII. Not. U. *Deliberer ſur les affaires d'Etat.*] Le Parlement avoit reconnu qu'elles n'étoient pas de ſa competence dès l'année 1483. par la bouche de ſon Premier Preſident *la Vaquerie*, lequel, prié par le Duc d'Orleans de le reconnoître pour Régent, lui repréſenta que le Parlement ne prenoit connoiſſance que des *procès entre particuliers*. Vous trouverez cela dans la *Republique* de *Bodin*, qui l'a pris, je penſe, de l'*Hiſt. du Règne de Charles* VIII. p. 192.

Lucréce Not. D. *Si tibi forte fuit* &c.] *René Laurent de la Barre* en rapportant cette Epigramme, ſans en nommer l'Auteur, a fait que M. B. la lui a attribuée à lui-même. Elle eſt des *Icon.* de *Th. de Beze*, quoiqu'un peu changée dans la reviſion qu'il a faite de ſes Poëſies, pour la belle Edition in 4°. qui s'en fit en 1597. p. 205.

Luther Not. BB. *A une certaine poſition des Aſtres* &c.] „ Vous ne pouvez „ignorer que *Lucas Gauric* n'eût forgé p. 231.

„ ſa nativité (de *Luther*) à plaiſir, l'an „ 1484. à une heure après-midi, le 22. „ d'Octobre, l'ayant fait plus jeune „ d'un an qu'il n'étoit, pour faire tom- „ ber toutes les Planètes au Scorpion, „ en la neuvième maiſon, pour mon- „ trer qu'il renverſeroit la Religion.' *J. Bodin*, *Apolog.* de *Ren. Harpin* edit. de 1594. f. 34. *b.* où il parle à un *Auger Perrier* Medecin, qui avoit ſuivi en cela *Lucas Gauric.*

M.

173. *Mahomet* II. Not. A. *Ce Prince, le premier des Empereurs Ottomans qualifié* Grand Turc *par les Chrétiens.*] Ce ne fut point par rapport à ſes grandes actions qu'on le qualifia ainſi, mais eu égard à l'étendue de ſa domination, en comparaiſon du Sultan d'*Iconie*, ou de *Cappadoce* ſon contemporain, que *Monſtrelet* déſigne ſous le nom de *Petit Turc.* Après la priſe de Conſtantinople, celui-ci eut ſur les bras *Mahomet* II. qui s'étant emparé de tous ſes Etats conſerva le titre de *Grand Turc*, quoi qu'il n'y eût plus de *Petit Turc.* M. *Guillet* a ignoré cela, qui eſt pourtant très-vrai.

354. *Marot* Not. R. *Eſtant encore page.*] On peut, ce me ſemble, douter avec raiſon, qu'en ce tems-là ceux qu'on nommoit *pages*, fuſſent comme aujourd'hui des

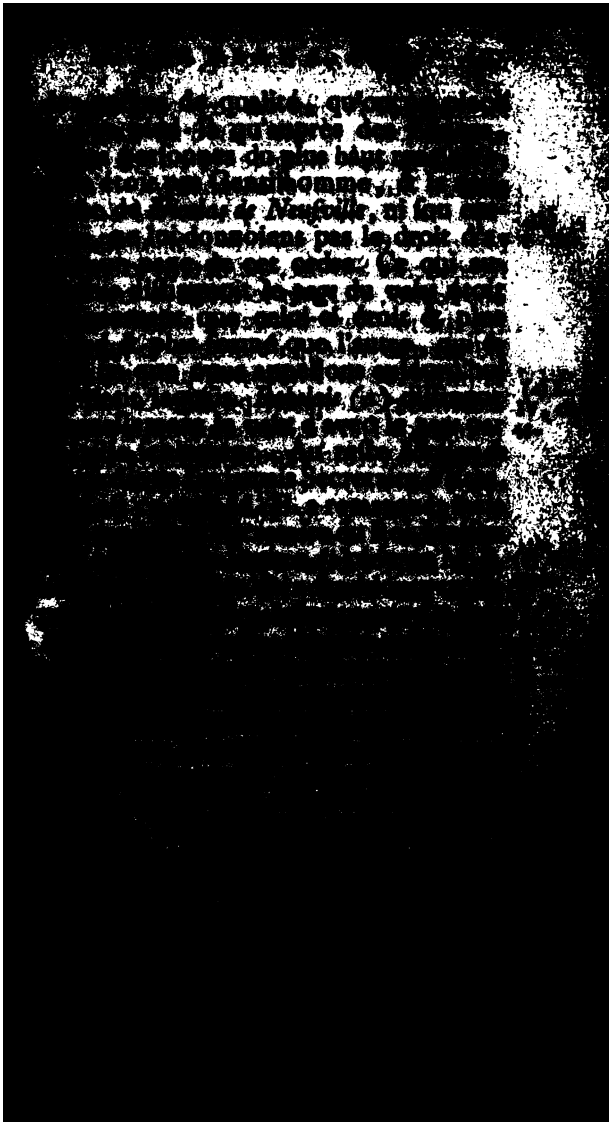

ſurmontées de plus ou de moins de p
ramides, & qui ont l'air d'un Châte
Ce ſont proprement celles ci que *Fu*
tiére dit qu'on appelle *Mauſolées.*

p. 191. *La Milletiére eſtimé par l'Abbé de M*
rolles.] Il étoit en Mars 1660. d'une
ſemblée de Savans, qui ſe tenoient ch
cet Abbé, G. *Patin* le dit dans une L
tre du 16 Mars de cette année-là.
B. n'a pas ſu apparemment le tems
la mort de *la Milletiére*, puiſqu'il n
a rien dit. Il auroit pu dire & juſtifi
par cette Lettre-là, que du moins
Milletiére vivoit encore en Mars 166

N.

p. 461. *Naples* (JEANNE II.) *Il lança le*
velot &c.] *Ferreus Vectis* dans *Paul J*
n'eſt pas *javelot*. *Vectis*, qui ſigni
proprement un levier, s'entend là d'u
barre de fer aſſez lourde. A ces Jeux p
blics, dont parle *Paul Jove*, quiconq
avoit la force de jetter le plus loin ce
te *barre de fer* étoit cenſé l'emport
pour la force des membres ſur ſes a
tres compagnons.

O.

p. 524. *Ochin* Not. P. *Des Apologues.*] Au nom
bre de ſix cens, mais dont il n'y a q
les cent premiers qui ayent paru, ay
été imprimez en 1554. ſans nom de l
ni d'Imprimeur. M. *Wolfius* ſavant P

f

feſſeur à Hambourg en a un Exemplaire, dont il a fourni à M. *la Croſe* une Copie écrite de ſa propre main, in 8°. comme l'eſt apparemment l'Original Italien.

Omnibonus, en Italien *Ognibuono.*] M. de la Monnoye qui l'a cru de même s'eſt trompé. Le nom Italien de cette famille eſt *Ognibene*, comme *Elbene*, autre nom de famille de ce pays là. p. 536

Oricellarius Not. E. *Le Api* imprimé en 1546. chez R. Etienne. Erreur. La *Coltivazione* d'*Alamanni*, & le *Api d'Oricellarius* parurent enſemble à Florence en 1590; mais dans l'Edit. de 1546. chez *R. Etienne* on ne trouve que la *Coltivazione.* p. 537.

P.

Palearius Not. A. *Oppidum id eſt Latii Epiſcopalis.*] *Grævius*, qui dans ſon Edition des Oeuvres de *Palearius*, parle ainſi dans la Préface de *Verulum*, ou *Vereli*, pouvoit avoir lu dans le *Lexicon Geogr. de Ferrari: Verulum*, Veruli *vulgò*, *Colonia & Urbs Latii Epiſcopalis*: mais je ne ſai, ſi ç'aura été par inadvertence, qu'ayant ſubſtitué *Oppidum* au mot *Urbs* de *Ferrari*, il aura mis *Epiſcopalis* au lieu d'*Epiſcopale.* On ſait que les Romains faiſoient deux parties du *Latium*, dont l'une dépend aujourd'hui de la Campagne de Rome, & l'autre du p. 575

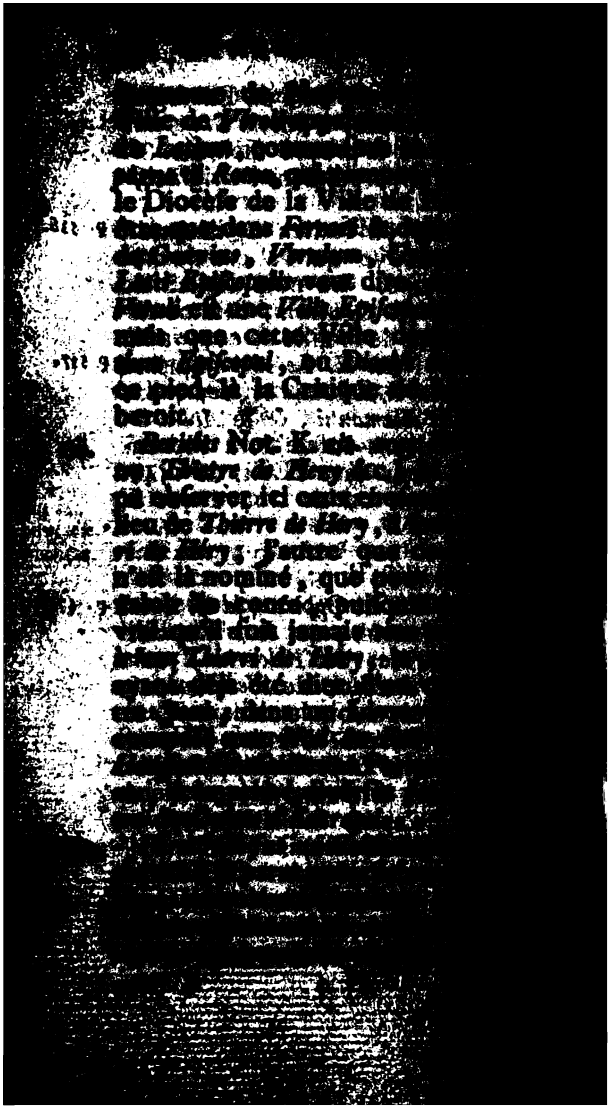

comme étant le prétendu Original de celui qu'on l'accuſoit d'avoir compoſé, ſous le titre de *Diſcours du remede contre les Diſſolutions publiques*, croyoit apparemment qu'un tel Livre pourroit paſſer pour une production de l'Auteur du Commentaire ſur *Martial*; mais il n'en fut pas cru ſur ſa parole. On lui ſoutint que l'Italien prétendu, imprimé environ l'année 1555. à Veniſe, n'étoit qu'une Traduction de ſon François, imprimée à Paris depuis peu de jours, & compoſée par lui-même.

Petit. Par *l'Abbé de S. Denys* &c.] Selon *Monſtrelet*, (a) celui qui parla pour la Ducheſſe d'Orléans fut non pas l'Abbé de S. *Denys*, mais l'Abbé de S. *Fiacre*. Il ne fit pas de Plaidoyer, mais il lut un Ecrit, ou Livre en François qu'on lui avoit fourni, contenant ce qu'il avoit à dire pour la cauſe de cette Dame. p. 691

(a) Tom. 1. Ch. 44. f. 46. b de 151

Ibid. Il *n'étoit point Cordelier*] *Jean Petit* fut ſucceſſivement Avocat, Conſeiller & Maître des Requêtes du Duc de Bourgogne, à differens gages de ce Prince, en ces trois qualitez; & c'eſt peut-être ſur quoi *Sponde* aura oſé aſſûrer que *Jean Petit* n'étoit point Cordelier. Il l'étoit pourtant, & pour s'en convaincre il n'y a qu'à jetter les yeux ſur les p. 102. 113. & 156. du ſecond Tome du *Journal du Règne de Charles* VI. p. 695.

759. *Pomponace* Not. B. *cit.* 24. *Sa mort en* 1512.] *Pomponace* vivoit encore en 1520. puiſque ce fut ſeulement le 16 Août de cette année-là qu'il acheva ſon Ouvrage *de Incantationibus*: & ce fut vraiſemblablement peu après ſa mort, que ſe fit à Veniſe en 1525. une édition in folio de toutes ſes Oeuvres ſous le titre de *Pomponatii Opera Philoſophica.*

R.

IV. 21. *Raynaud* Not. A. *Natione Gallus . . . an potius Italus*?] Chez les Romains dans la Langue deſquels *Alegambe* a écrit *Soſpitellum*, Ville de la Ligurie, faiſoit partie de la Gaule qu'ils nommoient *Ciſalpine.* C'eſt ſur ce pied-là qu'*Alegambe*, qui étant né à *Bruxelles* dans les Pays-Bas, ſe regardoit auſſi comme François, a dit en parlant de *Theophile Raynaud*, né à *Soſpello* au Comté de Nice dans la Ligurie, *Natione Gallus, patria Ceſpitellenſis.* Et c'eſt ſur le même pied que *Robert Cenalis* a dit nettement que la France étoit le pays d'Eraſme, quoique celui-ci fût Hollandois, parce qu'en cette qualité *Eraſme* étoit de cette partie de la Gaule que les Romains appelloient *Belgique.*

34. *Rapin* (Nicolas) Not. D. *Des autres trois.*] Ces trois Poëtes prétendus Athées pourroient bien être *Jean Dorat*, *Jean Antoine de Baif*, & *Etienne Jodelle*, mis

nis en ce nombre par l'Auteur des *Mem. pour l'Hiſtoire du Règne de Charles* IX. *(a)* Chacun des trois avoit fait en vers l'Apologie des Maſſacres de l'année 1572. & comme ils étoient d'ailleurs ſavans & éclairez ſur les abus de la Religion Romaine en qualité de Gens de Lettres, les Huguenots les prenoient pour de francs Athées ; pendant que les bigots Catholiques, tels que le Jeſuite *Garaſſe*, les regardoient auſſi comme gens ſans Religion, parce qu'on ne les voyoit pas donner dans toutes les ſuperſtitions du petit peuple.

(a) Tom. I. f. 278. b édit. de 1579.

Roſier (Sureau du) Avec le Jeſuite Maldonat.] D'autres diſent, que ce fut un Sorboniſte nommé *Maurus*. Peut-être celui-là accompagna-t-il le Jeſuite. Lorſque *Sureau* ſe fit Catholique en 1572. il avoit eté Miniſtre plus de dix ans. p. 91.

S.

Sabellicus. Bibliothecaire du Cardinal Beſſarion.] *Freher*, que M. B. copie ici, n'a pas entendu les paroles de *Geſner*. Celui-ci ne veut dire autre choſe, ſi ce n'eſt que *Sabellicus* fut le premier chargé du ſoin de la Bibliotheque de S. Marc, que le Cardinal *Beſſarion* avoit donnée à la République de Veniſe. En effet ce Cardinal étant mort long-tems, avant que *Sabellicus* arrivât à Veniſe, *Sabellicus* ne peut y avoir été ſon Bibliothecaire. p. 102.

Se

122. *Ste Aldegonde* né en 1538. mort le 5. Decemb. 1598.] La taille-douce de *Ste Aldegonde*, gravée par *Gheyn* en 1599. porte *ætat.* LVIII. d'où il s'enſuit qu'il nâquit en 1540. & qu'il a vêcu au delà de l'année 1598. Dans un petit in 8°. imprimé en 1672. à Francfort ſous le titre de *Diarium eruditorum virorum memoriæ conſecratum*, on trouve ſous le mois de Decembre *Philippus Marnixius Tyrracus Belgii* en 1598. *ætat.* 60. Il étoit donc *Belge*, mais d'où, c'eſt ce que je ne puis deviner. Au lieu de *Tyrracus*, ne faudroit-il pas lire là *Cyneas*? Ce petit Livre eſt plein de fautes d'Impreſſion; & Rem. C de cet Article *Ste Aldegonde* eſt comparé au *Cyneas* de Plutarque dans la Vie de *Pyrrhus*.

128. *Sainte Croix* Not. A. *Je parlerai de ſes Livres.*] Lorſque M. B. eſt mort, les Lettres du Cardinal de *Ste Croix* ne paroiſſoient pas encore. Elles ſont imprimées, tant en Italien qu'en François, au devant des *Synodes de France*, publiez en 1710. par le Sr. *Aymon*.

131. SAMBLANÇAI. *Louis Burgenſis premier Medecin.*] L'*Index Thuani* le nomme *Borge*. M. *de Thou* ſous l'an 1554. Liv. 4. Tom. I. p. 437. parle de ce Medecin. Mais il ſemble pourtant dans cet endroit que *Ludovicus Burgenſis* fut un homme de guerre. Il faut lire attentivement toute cette page.

I.

Ibid. *Sous Jaques Tuſan & ſous Jaques Stracel.*] Le premier écrivoit ſon nom *Thouſan*, & ſelon l'*Index Thuani*, le ſecond ſe nommoit en François *Stracelles*, comme l'a auſſi nommé M. *Diſs*, dans ſa Traduction de la Vie de M. *de Thou*. p. 118

Sariſberi (Jean de) Not. B. Il *compoſa* &c.] M. B. a omis l'*Objurgatorium Clericorum*, Ouvrage où le Clergé Romain du XII. ſiècle eſt drappé d'importance, & que *Ste Aldegonde* attribue à *Jean de Sariſberi* Tom. I. part. III. Ch. 13. de ſon *Tableau* &c. p. 147.

Sylvius. Il enſeignoit au College de Tricquet.] Il faloit dire *Treguier*. (a) Il eſt vrai que la Ville de *Treguier* en Bretagne a été auſſi nommée *Lantriguet*, & c'eſt apparemment de là que ce College a eu ce nom *Tricquet* dans *H. Etienne*, que M. B. a ſuivi. Quant aux manieres rudes & ſauvages attribuées à *Sylvius* Not. A. M. B. auroit dû lire la page citée des Contes d'*Eutrapel*. Il y auroit trouvé de quoi égayer ſa Remarque. p. 207. (a) *Contes d'Eutrapel*. Ch. 20. f. 114. & de l'Edit. de 1586.

Sixte IV. Not. A. *At tu implume caput* &c.] Ces paroles ne ſauroient deſigner *Pierre Riaris*, qui n'avoit que 28. ans, lorſqu'il mourut. Elles font le portrait d'un *vieux paillard*, dont le tempérament laſcif a été celui de pluſieurs Papes, que la tonſure Clericale rendoit par elle-même enclins à la luxure. *Jean* p. 221.

Ne-

(a) *Forêt Nuptiale* Liv. I. Sect. 130. *Neviſan*, (a) parlant de la lubricité gens d'Égliſe, rapporte un paſſage juriſconſulte *Jean André*, où ce D teur avoue, *quod numquam vidit aliq Clericum de frigiditate conquerentem*; q *procedit ex ampla tonſura Capitis*, q *Laici non habent*, & *ſic per capillo vertice fumoſitas exhalari non poteſt.*

(b) *Paſquill.* Tom. I. p. 55. quoi ſe rapportent les vers ſuivans,

Fortior ad Veneris quo ſit prælia qu Clerus
Fœmineoque gregi longe ſic charior, nes
Papa jubet ſummo crines de vertice r
Redditur ætate affectus ſic maſculus a
Utilis ad Venerem, vulſis de vertice mis.

p. 246. *Souches* Not. D. *cit.* 22. Peut-on après cela &c] Le Prince d'Orange v loit en ce tems-là menager l'Empere en n'accuſant pas publiquement Général, mais ce qu'il y a de cert c'eſt qu'immediatement après le c bat de *Senef*, le Comte de *Souches* dépouillé de ſes Emplois. La ve de l'action, certain Capitaine ven de l'Armée Françoiſe avoit eu une gue converſation avec le Comte, c'eſt à quoi l'on attribua ſa trahiſon, avoit ſauté aux yeux du Prince d'O ge, qui dit auſſi au jeune *Souches*, n'eût été ſa conſideration pour l'En re

reur, voyant la lâcheté du Comte de *Souches*, il lui auroit caſſé la tête dans la mêlée même. Voy. les *Memoires de Burnet* T. 2. p. 81. &c.

Spifame Not. B. Le *dernier de cinq freres.*] Le *Recueil des choſes mémorables* cité communément ſous le titre de *Memoires de M. le Prince de Condé* T. I. p. 128. parle d'un *Théophile Spifame*, lequel peu avant la mort du Roi *Henri* II. envoya à ce Prince une *Sainte Remontrance* &c. que celui-ci ne lut jamais. Apparemment que ce *Théophile Spifame* étoit un des cinq freres, dont parle la Remarque. Or celui-ci étoit, auſſi bien que *Jaques* ſon cadet, de la Religion de ceux qu'on appella depuis *Huguenots*. p. 250.

V.

Vergerius. Miniſtre.... dans la Valteline.] Comme & par ſes Lettres, & par ſes Sermons, il ne ceſſoit de tourner en ridicule la prétendue Reformation, qu'avoit fait le Concile de Trente, l'Evêque de *Come*, par commiſſion du Pape, mit tout en œuvre, juſqu'à attenter à ſa vie, pour le faire ſortir du païs, mais en vain. *Fra Paolo Hiſt. du Conc. de Trent.* L. 8. p. m. 878. p. 433.

Uſſon...., dependoit autrefois du Comté de Brive.] *In Comitatu Brivatenſi*, dit en parlant de la Ville d'*Uſſon* M. *de Valois*, que M. B. cite pour garant de ce fait. p. 433.

Mais

Mais quelle apparence, que la V
d'*Uſſon*, qui eſt en Auvergne, ait
mais dépendu de *Brive*, qui eſt du
moſin? Auſſi *Brivatenſis Comitatus*, c
cet endroit de la *Notice des Gaules*
M. *de Valois*, doit-il s'entendre du C
té de *Brioude* en Auvergne, & non
Comté de *Brive* la Gaillarde. Au
mier ſens *Brivatenſis* vient de *Briva*
comme M. *de Thou* nomme en L
la Ville de *Brioude*, & au ſecond,
adjectif vient de *Brivata*, comme le
me M. *de Thou* nomme la Ville de
ve, à quoi M. B. n'ayant pas fait at
tion, il en a été repris avec poli
par M. *Piganiol de la Force*, *Deſcri*
de la France T. V. p. 348.

p. 491. *Weſalia* Not. B. *Que l'on détruiſit Ma*
ce.] Le Latin porte: *Tota Moguntia*
capta & direpta, ac à victoribus nul
non contumeliarum genus paſſa. Il eſt b
dit là, que la Ville de Mayence
priſe & pillée, & les Bourgeois ex
trement maltraitez, mais non pas
cette Ville fut alors *détruite*.

p. 497. *Weſſelus*. Son nom étoit dans la L
gue du païs *Goeſevort*, ou *Gouſe*
On l'a nommé à la Greque *Baſilius*.
ting. Hiſt. Eccl. Palat. Tom. I. p. 1
des *Monumenta pietat. & litter.*

Ibid. *Weſtphale* (Jean) Not. B. *Johanne*
Weſtphalia s'établit à Louvain en 1475
y fut le premier Imprimeur.] On a dé

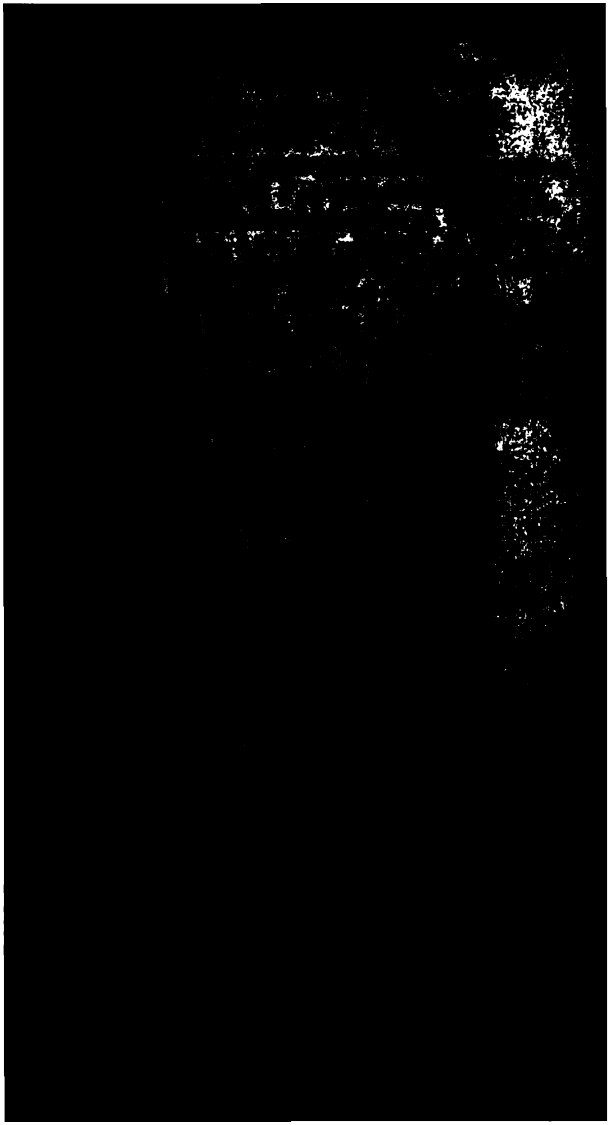

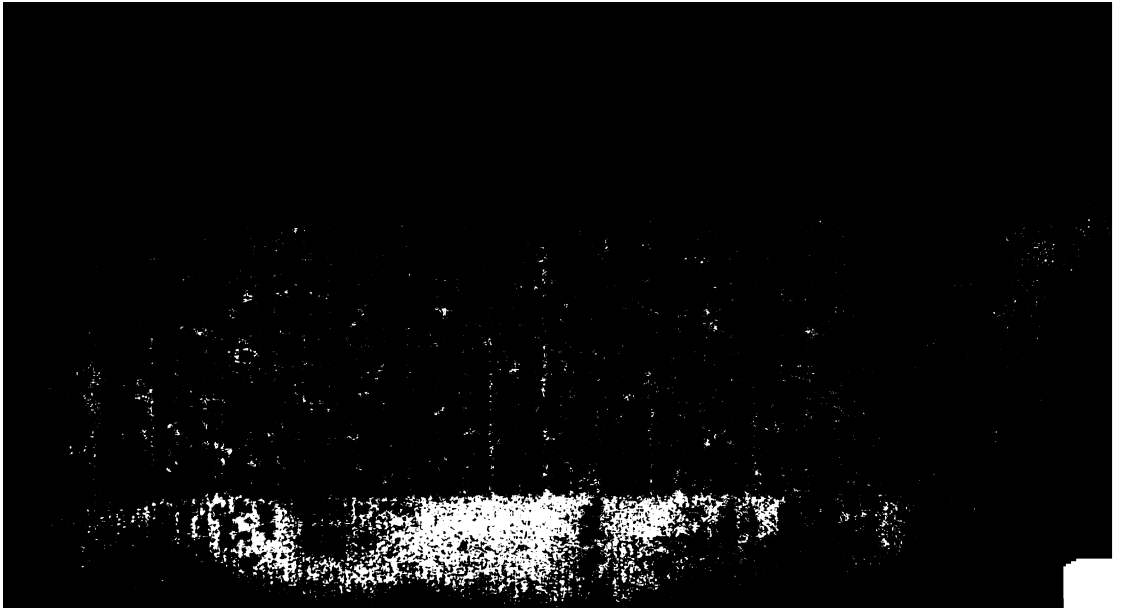

oyez le P. *Daniel Hiſt. de la Mil. Fr.* l. p. 214.

ardan Rem. X. Ajoutez : Du reſte, me *Cardan* avoit fait grand bruit de e prétendue mauvaiſe foi de *Joſ. iger* à ſon égard, c'eſt par rapport à plaintes de *Cardan*, que dans le ſe- d *Scaligerana*, au mot *Joſ. Scaliger*, on voit à quelle Edition du Livre *de ilitate* ſon pere avoit répondu. Il eſt là que c'étoit à *la ſixième*, mais il eſt le que c'eſt à *la deuxième*, puiſqu'il certain que ce Livre de *Cardan* ne imprimé que deux fois du vivant de *s Scaliger*, la 3e Edition qui eſt de Bâ- 560. n'ayant paru qu'un an après la t de celui-ci. Tom II. p. 58. (a) p. 230. de l'Edit. de Colog. 1667

aſtellan.] *Pierre du Chatel.* Lui-même nommé de la ſorte, dans le titre on Oraiſon funèbre du Roi *François* nprimée en 1547. Il y prend la qualité rofeſſeur à Bourges. p. 87.

ruſius Rem. C. ſur ces mots, *plus demie convertie*] Ajoutez à la REM. IT. Le P. *Daniel* a pourtant fait la ne faute. Parlant de la bataille de iers. (*b*) „On n'alla jamais, *dit-il*, la charge avec plus de furie de part d'autre, les François étant animez ar la preſence & par le danger du oi, & les Anglois par l'eſperance e la Victoire déja *plus qu'à demi* ga- née." *Vaugelas* a dit de même dans p. 317. (*b*) *Hiſt. de Fr.* T. 3 p. 511. de l'Edit. d'Amſt.

ſon *Q. Curce*, *plus qu'à demi* eſclavés. Mais il eſt certain qu'on ne parle plus de la ſorte, & qu'il faut dire *plus d'à demi.*

556. *Gleicben. Aachée.*] De *Hachia* fait de *Harmiſchara*, ſorte de peine, qui tenoit de l'affront. Voyez *Du Cange* au mot *Hachia.*

586. *Gournay. A la pourſuite, briéve.*] Au lieu de *priére*, que j'avois ſubſtitué à *briéve*, liſez, *brigue.* C'eſt ainſi qu'on lit dens le *Remerciment des Beurrieres* Niort 1610.

630. *Guebriant.* Ajoutez: à la REM. CRIT. Mais il eſt originairement du *Journal de Burchard* p. 6. de l'Edition de Hanov. 1696. où ſous l'année 1493. parlant de *Ferdinand* Roi de Sicile & de Naples, mort nouvellement, *qui*, dit ce Journal, *obiit ſine luce, ſine cruce & ſine Deo.*

780. *Reuchlin mort en* 1523.] M. *de la Monnoye* a remarqué quelque part depuis l'impreſſion de ſon *Baillet*, que *Reuchlin* étoit mort ſeulement le 30. *Mai, ou Juin* 1524 C'eſt le 30. Juin 1522. que ſuivant *Pierre Appien* p. 459. de ſes *Inſcriptions*, *Jean Reuchlin* fut enterré à *Stutgardt.* Au reſte ces *Inſcriptions* ſont proprement de *Raymond Fugger*, qui les a recueillies. *Pierre Appien* n'a fait autre choſe que les publier à *Ingolſtadt* en 1534. Voyez les *Opuſcules de Colomiez* p. 117.

Jo-

Jodelle D. *Ses Amis lui conſacrerent un* p. 851
uc.] *Theophile* priſonnier pour Crime
'impieté repréſentoit au Roi dans une
equête imprimée en 1626.

Qu'autrefois on a pardonné
Ce Carnaval deſordonné
De quelques-uns de nos Poëtes
Qui ſe trouverent convaincus
D'avoir ſacrifié des beſtes
Devant l'Idole de Bacchus.

:omme ces Vers regardent le préten-
u ſacrifice fait à *Jodelle* par ſes Amis,
n voit que *Theophile* croyoit ce ſacrifi-
e quelque choſe de bien réel.

Ibid. après ces mots, *dans ſa premiere*
doleſcence, ajoutez: Puiſqu'il en avoit
éja fait d'autres très-ſatyriques, tant
ontre le Pape, que contre le Papiſ-
ne, & en général contre la Ville de
ome. Je dis *déja*, puiſque *Jodelle* a-
reſſe ces Vers à ſon bon Ami le Poë-
e *Joachim du Bellay*, mort, comme on
iit, en 1558. tems auquel, comme dit
e Quatrain, *Beze aſſailloit la peſte à tous*
ortelle. N'ayant point les Poëſies de
'odelle, je rapporterai de lui ces autres
'ers d'après *George Thomſon*: Ch. VII.
. II. de ſa *Chaſſe de la Beſte Romaine.*
.es voici.

Je ſçay bien, du Bellay, que Rome eſt le bordeau
Où l'on voit paillarder ſans fin le corps & l'ame :
Le corps y eſt épris d'unc bougresque flamme,
L'eſprit paillarde avec l'Antichriſt ſon bourreau.
Elle eſt de tout erreur contre Chriſt le Chaſteau,
L'Enfer de tous les bons, des faux preſcheurs la dame,
Et de nos Rois charmez la concubine infame.
Des Muſes, des Lettrez, des vertus le tombeau.
Elle eſt des Empereurs la fine larronneſſe:
De la grace de Dieu fauſſe revendereſſe
Le ſource de tout mal, le gouffre de tout bien,
Bref que dirai-je plus? c'eſt cette pure immonde,
Que l'on nomme à bon droit le Chef de tout le monde,
Puiſque le monde entier aujourd'hui ne vaut rien.

J'ignore au reſte, ſi cette tirade contre la Religion Romaine & contre ſon Chef ſe trouve parmi les Poëſies de *Jodelle* imprimées en 1574. ſelon *du Verdier*, mais elle ne s'accorde guères avec le ge-

:nie, qui dominoit alors en France. *Louis* XI. Rem. R. ſur ces mots : *mple Theatre de guerre.* Ajoutez : A ·opos de la bataille de Pavie, *Guill. -etin (a)* parle ainſi à la Lombardie. (a) p. 123. de la N. Edit de ſes Poëſ. Tom. III. p. 177.

Raiſon entiere
Donne matiere
Te declarer par ces recordz
De la grande Europe heritiere,
Comme ſepulchre & Cymetiere
Où s'enterrent infinitz corps.

Rem. U. ſur ces mots *St. Laud*; chan- :z ainſi la Note : Ou *Lau*, comme n lit dans le *Comines* François L. IV. h. 6. En Latin, non pas *Lupus*, com- ıe a traduit *Sleidan*, qui a confondu *aint Leu* ancien Evêque de *Troyes*, a- ec *Saint Lau*, Evêque de *Coutances*, ıais *Laudus*, ou *Lauto* noms Latins de e dernier, qui font allûſion à *leodis* & *odus*, comme les Ecrivains Latins du as ſiècle appellent tout homme, qui n qualité de Vaſſal, ou d'*homme* de uelque Prince, eſt reputé fidèle à ce rince. *Geſta Regum Francorum*, Cap. 3. citez par *Du Cange*, au mot *Leodes* *fideles*; *Vivat Rex, qui tales habet leo- :s.* Ce mot *Laudus*, ſi approchant des ıots *leodis* & *leodus*, venant de l'Alle- ıand *leût*; plurier de *Lud*, *populus*, 'où *Ludovicus*, *Aſyle du peuple*, a fait p. 179.

le ſcrupule de jurer ſur la Croi
Laud.

T. IV. p. 122. *Saint Cyre* Rem. B Cet homm
Saint Cyre fit mourir pour crime
tère, ſe nommoit *Jaques Deſlande*
voit réſigné en 1554. ſa charge
cretaire du Roi.

p. 221. *Sixte* IV. Après l'*à linea* ajoute
de la plaine de Rome, durant l
mois de la grande chaleur, y ré
les hommes dans un état de la
incroyable : (*a*) Le Preſident *M*
dans la 53e de ſes Lettres, écrite à
mi M. *Flotte*. „ Les Marys de Ror
„ *il*, durant la Canicule ne veulen
„ de leurs femmes, & les chaſ
„ leurs licts : Le quolibet dit; *N*
„ *de caldo d'Agoſto moglia mia no t*
&c. C'eſt au premier de Sept

(*a*) *Reflex. ſur la Poëſ. &c* T. 2. p. 155.

„ cette galanterie, ſçavez-vous com-
„ me j'appelle cette feſte : *Feſtum pro-*
„ *pagationis generis humani.*

Tireſias Rem. F. *Aveugles & chatrez* &c.] p. 384. Changez ainſi la Note. L'une & l'autre de ces expreſſions Proverbiales eſt fondée. On a dit d'un Aveugle, qu'*il a perdu les joies de ce monde*, & ce Proverbe fait alluſion à ces paroles de la Vulgate, *Tobie* 5. *Ingreſſus itaque* (Raphael) *ſalutavit eum* (Tobie) *& dixit : Gaudium tibi ſit ſemper. Et ait Tobias. Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris ſedeo, & lumen Cœli non video* ? On en dit autant d'un Eunuque, par pluſieurs manieres de Proverbes, touchées par *Verville* (*a*); & cela ſans doute pour inſinuer, que dans un Célibat forcé, tous les plaiſirs de la vie ſont inſipides. (*b*) *Moy. de Parv. Ch.* 23.
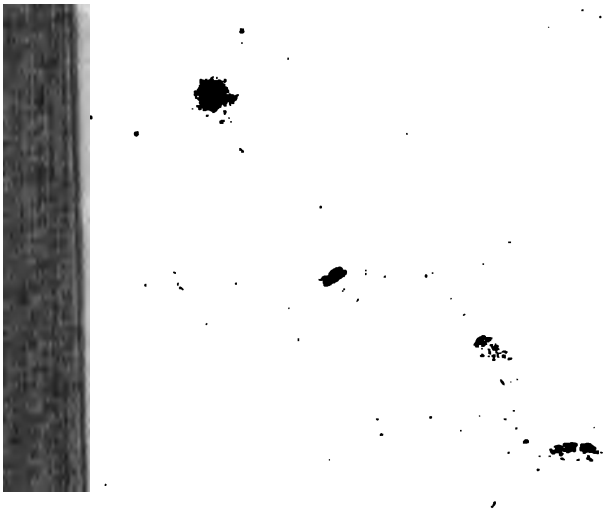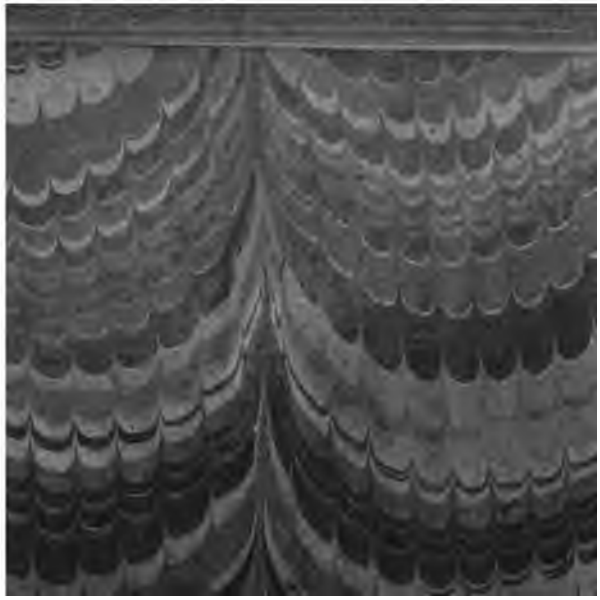
Fin de la premiere Partie.